

LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ

Sous la direction de CA(2S) Jean DUFOURCQ

Avec la participation de Massaër DIALLO, Etienne LIFFRAN,
Christian BOUQUET, Nelly ROBIN, Mandiogou NDIAYE,
Niagalé BAGAYOKO-PENONE, Alain RODIER, général TRINQUAND
Philippe HUGON, Medhi TAJE, général NORLAIN

LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ

Ce cahier propose une série de réflexions liées aux articulations entre sol, population, pouvoir et sécurité en Afrique de l'Ouest, espace où la population est naturellement mobile et que l'histoire moderne a largement façonné. Ainsi, sont présentées les analyses relatives aux jeux d'acteurs, tant ceux des institutions que des intervenants extérieurs, ainsi que les trafics de différentes natures qui tendent à s'y enkyster.

Ces travaux montrent qu'on ne peut dissocier aujourd'hui l'Afrique de l'Ouest du Sahel. « Rivage Sud du Sahara », celui-ci a les propriétés d'une « zone grise » où l'activité criminelle s'est progressivement renforcée au point de constituer désormais le plus grand facteur d'importation de conflictualité dans la zone ouest-africaine.

La forte identité de l'Afrique de l'Ouest, la valeur des élites, l'implication résolue des acteurs extérieurs, notamment de l'Europe et des États-Unis, permettent pourtant de penser que cet espace essentiel à l'évolution du continent africain possède les clés de son développement et pourra fabriquer celles de sa sécurité et ce, d'autant mieux qu'une approche collective du développement et de la sécurité pourra s'imposer.

CA(2S) Jean Dufourcq, directeur d'études à l'Irsem



IRSEM
ÉCOLE MILITAIRE
21, place Joffre - 75007 Paris
[http : www.irsem.defense.gouv.fr](http://www.irsem.defense.gouv.fr)

ISSN : 2110-1809



LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ

Sous la direction de :

- **CA(2S) Jean DUFOURCO**, directeur d'études à l'Irsem et rédacteur en chef de la revue Défense Nationale

Avec la participation de :

- **Alain RODIER**, directeur de recherche chargé du terrorisme et de la criminalité organisée au CF2R (Centre français de Recherche sur le renseignement)
- **Christian BOUQUET**, Professeur de géographie politique et du développement à l'université Michel de Montaigne (Bordeaux III)
- **Etienne LIFFRAN**, chercheur, doctorant à l'Université Paris X
- **Général Dominique TRINQUAND**, consultant et professeur au Centre d'Études Diplomatiques et Stratégiques (CEDS)
- **Jacques NORLAIN**, ancien général des Troupes de Marine
- **Massaër DIALLO**, président de l'Institut d'Études Politiques et Stratégiques (IEPS), Sénégal
- **Mehdi TAJE**, chercheur, spécialiste de l'Afrique
- **Nelly ROBIN**, chargée de recherches à l'IRD (Institut de Recherche et de Développement)
- **Mandiogou NDIAYE**, magistrat
- **Philippe HUGON**, directeur de recherche à l'Iris (Institut de Relations Internationales et Stratégiques)

CAHIERS DE L'IRSEM DÉJÀ PARUS :

- 1 – ACTION EXTÉRIEURE ET DÉFENSE : L'INFLUENCE FRANÇAISE À BRUXELLES**
- 2 – L'AXE DU MOINDRE MAL : LE PLAN OBAMA-McCHRYSAL POUR L'AFGHANISTAN**
- 3 – STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE ET ASPECTS CIVILS DE LA GESTION DES CRISES : QUELLE «DOCTRINE» POUR LE VOLET CIVIL DE LA PESD ?**
- 4 – LE PARLEMENT EUROPÉEN DANS LA PSDC**
- 5 – QUELLE STRATÉGIE D'INFLUENCE EN APPUI AUX OPÉRATIONS MILITAIRES ?**
- 6 – L'APPROCHE GLOBALE DANS LA GESTION CIVILO-MILITAIRE DES CRISES
ANALYSE CRITIQUE ET PROSPECTIVE DU CONCEPT**

HORS SÉRIE - LES FRONTIÈRES DE L'UNION EUROPÉENNE OU LES ÉTATS-UNIS D'EUROPE

- 7 – UN MUTANT JURIDIQUE : L'AGRESSION INTERNATIONALE**
- 8 – LES DÉFIS STRATÉGIQUES AFRICAINS : EXPLORATION DES RACINES DE LA CONFLICTUALITÉ**

LES CAHIERS DE L'IRSEM

www.irsem.defense.gouv.fr

L'Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire (Irsem) a été créé en 2009 par le ministère de la défense pour lancer de nouvelles pistes de réflexion stratégique et promouvoir la recherche sur les questions de défense. Ses 35 chercheurs permanents, assistés par une équipe de soutien de 12 personnes, réunissent les approches académiques et militaires dans une perspective multidisciplinaire. En étroite collaboration avec les principales autorités du ministère (État-Major des Armées, Secrétariat Général pour l'Administration, Direction Général de l'Armement, Délégation aux Affaires Stratégiques, Enseignement Militaire Supérieur), et en lien avec le tissu français de la recherche universitaire et des *think tanks*, l'Irsem vient compléter les expertises opérationnelles et d'aide à la décision, par une réflexion stratégique conceptuelle qui participe d'un effort plus large pour développer l'excellence de la recherche, de la formation et de la documentation sur le site de l'École Militaire.

Autres productions de l'Irsem :

- 5 collections sont consultables en ligne : les Cahiers, les Études, The Paris Papers, les Fiches de l'Irsem, et notre Lettre d'information électronique.

- 1 revue académique (*Les Champs de Mars*) est éditée à la *Documentation Française*.

- L'ensemble de nos manifestations scientifiques est annoncé sur le site de l'Irsem (www.irsem.defense.gouv.fr).

Un programme Jeunes Chercheurs vise à encourager l'émergence d'une relève stratégique, grâce à un séminaire mensuel, à des bourses doctorales et post-doctorales, et à un soutien financier et logistique.

AVERTISSEMENT

Les opinions émises dans ce document
n'engagent que leurs auteurs.
Elles ne constituent en aucune manière
une position officielle du ministère de la défense.

SOMMAIRE

Introduction (éditorial) : CA(2S) Jean Dufourcq 7

PREMIÈRE PARTIE :

Gouvernance et circulations en Afrique de l'Ouest et au Sahel 11

La relation État, territoire et population en Afrique de l'Ouest 13
Massaër Diallo

Les coups d'État en Afrique de l'Ouest 55
Etienne Liffran

Le rôle des élections dans la résolution du conflit ivoirien 65
Christian Bouquet

L'externalisation des frontières des "Nords" aux frontières des "Suds",
un nouveau défi pour l'Afrique de l'Ouest ? 77
Nelly Robin et Mandiogou Ndiaye

Les spécificités des appareils de sécurité et de justice en Afrique
francophone 99
Niagalé Bagayoko-Penone

SECONDE PARTIE :

**Vulnérabilités et acteurs extérieurs en Afrique de l'Ouest et au
Sahel 103**

Afrique de l'Ouest: vulnérabilités et facteurs d'insécurité 105
Alain Rodier

La gestion des crises en Afrique de l'Ouest par les Nations Unies de 1999 à 2010
(Libéria, Sierra Leone et Côte d'Ivoire) 117
Général Trinquand

La France et l'Afrique : vers une nouvelle équation stratégique ? 125
Philippe Hugon

Cartographie du rôle des puissances étrangères en Afrique de l'Ouest et
au Sahel 135
Mehdi Taje

L'équation géopolitique et sécuritaire au Sahel 147
Mehdi Taje

Conclusion 161
général Norlain

INTRODUCTION (ÉDITORIAL)

L'AFRIQUE DE L'OUEST : UN COMPARTIMENT ESSENTIEL

Des cinq sous-ensembles que comprend l'Afrique, chacun voit bien que les deux extrêmes, le nord et le sud africains, ressortissent à des logiques stratégiques spécifiques : pour le premier, à la perspective euro-méditerranéenne et pour le second, à une transversale stratégique Sud-Sud qui tend à se développer et à s'organiser. Telle est la dynamique centripète qui fait de la structuration stratégique de l'Afrique une problématique qui concerne aujourd'hui d'abord le cœur de l'Afrique, les trois compartiments emboîtés de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale. Ces compartiments aux limites encore indécises sont loin d'être cloisonnés tant ils sont traversés par des logiques, humaines, marchandes, politiques, communes qui font d'eux une sorte de noyau communautaire africain. Mais ils sont aussi à la recherche d'une identité sous-régionale propre sur laquelle articuler leurs ambitions collectives et construire leurs projets politiques et économiques. C'est cette dialectique particulière qui confère aujourd'hui sa complexité à la gouvernance africaine.

Dans la continuité du dossier de *l'Afrique stratégique* ouvert au Cerem en 2008, le Programme perspectives stratégiques africaines (PSA) établi à l'École militaire, a effectué un premier travail de réflexion sur les « structurations stratégiques en Afrique ». Cette étude a fait l'objet d'un compte-rendu publié dans un *Cahier de la Revue Défense Nationale* édité spécialement en janvier 2010 dans le cadre d'un partenariat avec l'Enseignement militaire supérieur. Sous l'égide de l'Irsem, le PSA a lancé en 2010 un nouveau programme de recherche sur « les racines de la conflictualité en Afrique » avec l'objectif d'examiner successivement l'Afrique de l'Ouest, de l'Est et l'Afrique centrale avec une même grille d'analyse.

Pour chacune des trois zones citées, la méthodologie a consisté dans un premier temps à identifier, à classer et analyser les tensions inhérentes au territoire, les relations entre conflictualité et pouvoir ainsi que celles provenant des circulations humaines. Puis, l'étude a porté sur les vulnérabilités structurelles spécifiques et les conflits latents caractéristiques de la zone. Enfin, le jeu des acteurs extérieurs à la sous-région considérée, voire au continent, a fait l'objet d'une attention particulière. Cette grille analytique, appliquée d'abord à l'Afrique de l'Ouest, a fourni des résultats significatifs présentés dans ce numéro des *Cahiers de l'Irsem* qui rassemble des contributions significatives de chercheurs engagés dans le PSA en 2010.

Sous la direction de Mehdi Taje et la coordination d'Etienne Liffra, ce cahier comprend deux parties distinctes. Dans une première partie, on trouve une série de réflexions liées aux articulations entre sol, population, pouvoir et sécurité dans un espace où la population est naturellement mobile et que l'histoire moderne a largement façonné. Dans une deuxième partie, sont présentées les analyses relatives aux jeux d'acteurs, tant ceux des institutions que des interventions extérieures ainsi que les pratiques criminelles qui tendent à s'y enkyster.

Ces travaux montrent qu'on ne peut dissocier aujourd'hui l'Afrique de l'Ouest du Sahel, ce « rivage sud du Sahara », ce « ciel de l'Afrique de l'Ouest », cette « zone grise » traditionnelle où l'activité criminelle s'est progressivement renforcée au point de constituer désormais le plus grand facteur d'importation de conflictualité dans le compartiment ouest-africain. Retenons aussi que l'espace ouest-africain est de ceux qui en Afrique a poussé le plus loin l'intégration régionale et

les recherches de subsidiarité, même si le découpage en États post-coloniaux a laissé derrière lui bien des fragilités endémiques encore difficiles à dépasser au niveau supra-étatique. La forte identité de l'Afrique de l'Ouest, la valeur de ses élites, l'implication résolue des acteurs extérieurs, notamment de l'Europe et des États-Unis, permet pourtant de penser que ce compartiment essentiel à l'évolution du continent africain possède les clés de son développement et pourra fabriquer celles de sa sécurité.

CA(2S) Jean DUFOURCQ¹

1. Directeur d'études à l'Irsem ; rédacteur en chef de la Revue Défense Nationale. Officier de marine, Docteur en Science Politique ancien de la DEG, du CAP, de l'IHEDN à Paris, de la RP.U.E à Bruxelles, et directeur de l'équipe de recherche du collège de l'Otan à Rome.

PREMIÈRE PARTIE :

**GOUVERNANCE ET
CIRCULATIONS EN AFRIQUE DE
L'OUEST ET AU SAHEL**

LA RELATION ÉTAT, TERRITOIRE ET POPULATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

INTRODUCTION

Au moment des indépendances africaines, entre 1957 et 1961, les nouveaux États qui se mettent en place dans ce qui deviendra à partir de 1975 l'espace Cedeao sont ainsi bâtis sur un **legs (précolonial et surtout colonial) mais aussi sur un projet, de construction nationale notamment, plus ou moins inscrit dans une perspective panafricaniste.**

Composée de grands empires tels que le Ghana, le Mali ou le Songhaï aux ensembles supranationaux coloniaux, l'Afrique de l'ouest a été marquée par une succession de territorialités. Les nouveaux États indépendants seront plus marqués par la structuration coloniale que par les institutions précoloniales ; mais d'un autre côté leurs peuples pérennisent des traditions et dynamiques héritées de ces époques éloignées² et toujours revivifiées par leur besoin d'exister de manière

2. L'espace géopolitique avait été en effet, avant la colonisation, structuré par une succession de grands empires qui

transfrontalière et transnationale, notamment en évoluant sur des terroirs qui enjambent les frontières modernes. La circulation des populations rend compte d'une imbrication des nouvelles territorialités administratives et étatiques avec d'autres qui survivent essentiellement à travers des espaces socioculturels.

L'implantation coloniale a en effet entraîné une reterritorialisation guidée par la délimitation des frontières issues du « partage » retenu par la conférence de Berlin (1884-1885). Elle a débouché aussi dès 1895 sur un regroupement de pays colonisés sous forme d'ensembles supranationaux (tels que l'AOF et l'AEF³) administrés par un « Gouvernement général ». Cette structuration contribuera à **entretenir des dynamiques transnationales** favorables à la persistance d'une territorialité régionale.

Au moment des indépendances, la territorialité politique est ainsi déjà complexe et articule des espaces nationaux et sous-régionaux eux-mêmes faits d'une imbrication de terroirs socioculturels. Elle est ainsi déterminée non seulement par les délimitations frontalières mais aussi par une ubiquité socioculturelle des populations. Divers peuples se retrouvent appartenir à plusieurs pays alors que la rationalité politique en vigueur impose pour chaque pays un État et un territoire.

Le projet d'État-nation qui sera porté par les indépendances allait ainsi devoir se confronter à une telle réalité. Le panafricanisme, en projetant une perspective supra nationale et régionale rassemblant à terme les diversités locales dans l'unité d'un *peuple africain*, offrait à l'élite des indépendances une perspective stratégique.

L'État nouvellement indépendant allait se confronter à la nécessité d'une intelligence et d'une prise en compte des rapports complexes d'imbrication, de complémentarité et de contradictions au sein des populations.

Il allait aussi devoir gérer la contrainte de la taille du territoire, immense, concernant certains, et très réduit et/ou insulaire et fragmenté pour d'autres.

ont relié sur de longues périodes des territoires éloignés et des populations culturellement proches ou différentes. Voir DIOP (Cheikh Anta) 1960 et KI-ZERBO (Joseph) 1972.

3. AOF : Afrique Occidentale française ; AEF : Afrique Equatoriale Française.

Ainsi par exemple, le Niger fait 1 267 000 km², le Mali 1 240 000 km² et le Nigeria 923 768 km² ; parmi les territoires de petite taille il y a le Cap vert (4 033km²), la Gambie (11 300km²) et le Togo (56 785km²).

La territorialité et les populations dont héritent les nouveaux États allaient faire l'objet d'une volonté de double sécurisation, d'une part par la mise en œuvre d'un projet de construction nationale et d'autre part par la recherche d'une garantie internationale de l'intangibilité des frontières nationales⁴. Il s'agissait ainsi de chercher à conjurer les risques liés entre autres à la diversité ethnique, à la bi-appartenance de certaines populations, à la prédominance de la vie transfrontalière et ethno-centrés sur les appartenances nationales.

La structuration, le déploiement et les transformations de l'État vont être en grande partie déterminées par l'interaction continue entre héritage et projet. L'héritage va se manifester dans l'actualisation et la transformation du modèle colonial⁵. Le *projet* signifiait la volonté de faire de l'indépendance une étape clef pour construire des nations africaines modernes et unies, libérées de toute « balkanisation » et concrétisant l'idéal panafricain. Cette perspective postulée sera mise à l'épreuve des capacités et des nouvelles aspirations de l'élite au pouvoir vite rattrapée par des agendas différents⁶.

Comment donc l'État indépendant a-t-il assumé sa souveraineté sur son territoire et ses populations ?

Dans ce cadre, qu'en est-il de la construction nationale qui figurait en premier parmi ses objectifs stratégiques ?

4. Dès 1963 la création de l'organisation de l'Unité Africaine (OUA) va répondre à ce besoin et se soucier plus de consolider les nouveaux États que d'œuvrer pour la concrétisation du panafricanisme dans une forme supranationale d'union politique.

5. Très tôt après les indépendances, les États dont les gouvernants sont restés proches de l'ancien colonisateur, comme ce fut le cas du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Niger, plus tard de la Gambie, du Togo, de la Haute Volta et du Dahomey entre autres seront caractérisés de « néocolonial » dans la littérature politique et les mouvements naguère anticoloniaux notamment, du fait qu'ils reproduiraient non seulement une forme coloniale d'État mais aussi une relation de dépendance structurelle. Ceux qui ont eu une orientation de rupture, de non alignement et/ou d'alignement sur le modèle des « démocraties populaires » inspirés par l'Union soviétique seront caractérisés de « révolutionnaires » ou « progressistes » sans que cela ressortisse d'une pratique alternative dans le rapport aux populations et la réponse aux demandes politiques sociales et économiques émanant des diverses composantes du peuple.

6. Le cas guinéen fut d'un grand enseignement puisque l'État y fut issu d'une rupture notoire d'avec la France. Mais la domination du parti-État et de son chef, en dépit des proclamations nationalistes et panafricanistes, se révélera non seulement profondément privative de libertés mais aussi très sanglante pour des pans entiers des populations indexés sur une base politico-ethnique. L'élite d'origine peulh a payé un lourd tribut. L'État s'est développé autour de deux appareils : le parti-État, aucune extériorité politique ni aucune dissonance, et un appareil sécuritaire profondément répressif au plan politique essentiellement voué à la sécurité du régime.

Quels ont pu être les obstacles dans sa mise en œuvre et quelle(s) signification(s) assigner dans ce cadre à la conflictualité qui s'est développée ?

Quelles peuvent être, après un demi-siècle d'indépendance nationale, les perspectives de l'État en Afrique de l'Ouest ? Est-il condamné à la fragilité ou peut-il se renouveler par refondation ?

I - Réappropriation postcoloniale de l'État

L'État légué au moment des indépendances allait au fil des décennies avoir une évolution marquée par la spécificité de l'histoire⁷ du pays ainsi que celle des contextes nationaux et de leurs propres dynamiques sociopolitiques. Les contextes ont donc toute leur importance. Mais les États issus des indépendances en Afrique de l'Ouest ont manifesté beaucoup de caractéristiques communes. Il s'agit notamment d'une communauté d'histoire, une identité des sociologies et des élites, une transversalité des populations et une forte parenté des cultures.

On peut ainsi parler d'invariants quant à l'État postcolonial en Afrique de l'Ouest. Cette identité aussi bien que son développement rendent compte d'un processus de réappropriation opéré par les élites à partir des indépendances.

L'extranéité⁸ de l'État au moment des indépendances ne fera pas obstacle à sa réinvention, notamment au travers d'une transformation qui énonce l'émergence d'une classe dominante qui va exister pour elle-même⁹. Le jacobinisme largement dominant prendra des figures rendant compte non pas d'une simple acclimatation du modèle colonial, mais d'un véritable processus d'appropriation et de réinvention.

En effet, tout en laissant indemne la centralisation, le pouvoir d'État va traduire sa verticalité par un système d'organisation empruntant l'idéologie et le mode de fonctionnement des chefferies. En l'absence d'un projet de démocratie citoyenne, cela va avoir pour portée stratégique de faciliter la soumission culturelle des populations.

7. Le cas de la Guinée Bissau dont l'État est issu d'un mouvement armé de libération en est un exemple.

8. Voir BADIE 1992 ; p.249 ; il y analyse l'extranéité et la légitimité précaire de l'État postcolonial.

9. Voir concernant ce processus, les analyses de Abdoulaye Ly, 1997. Pour lui l'élite qui a remplacé le pouvoir colonial à la tête des États indépendants s'est constituée en « classe pour soi ».

Le développement de l'État va juxtaposer une structuration institutionnelle exogène et une stratégie endogène de contrôle des populations à travers une intégration verticale s'appuyant sur une culture voire un héritage de chefferie.

L'État postcolonial va en effet assumer l'héritage des formes institutionnelles des démocraties libérales articulant les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

La réappropriation postcoloniale va donner lieu à une hypertrophie du pouvoir exécutif, lui-même pour l'essentiel réduit à celui du chef de l'État qui est en même temps, dans plusieurs pays (Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Niger, Haute-Volta, Mali) nanti de la légitimité et du charisme de « père de la nation » par qui l'indépendance est arrivé.

Si les trois institutions renvoient formellement à la démocratie et à l'État de droit quelquefois consignés dans la constitution, la capture de tous les pouvoirs par leur subordination de fait au chef de l'État *leader* historique va se traduire par l'émergence ou la révélation progressive de véritables chefferies d'État qui vont présider à la mise en œuvre autoritaire d'une stratégie de construction nationale et de concrétisation de l'État-nation à la fois projeté et autoproclamé.

Dans la pratique, au cours des deux premières décennies d'indépendance, les références à la démocratie ne résisteront pas au processus de construction autoritaire¹⁰ de l'État dans beaucoup de pays.

Qui plus est, le modèle de démocratie populaire s'offrait à la nouvelle élite comme alternative à la démocratie libérale. D'ailleurs, celle-ci ne faisait pas l'objet, à proprement parler, d'une recommandation insistante de la part de l'ancienne puissance coloniale (restée très proche du nouvel État dans beaucoup de cas) dans le contexte sensible de la guerre froide où l'exigence de stabilité semblait primer sur celle de liberté.

Les trois piliers de l'État

L'État postcolonial dépositaire de la souveraineté nationale va pratiquement s'édifier sur trois piliers, respectivement politique (avec le

10. Sékou Touré inscrira la démocratie dans la constitution de 1958 en Guinée et Modibo Keita en fera de même concernant le multipartisme dans la constitution du Mali en 1960 mais son parti, l'USRDA, constituera un parti unique de fait jusqu'au coup d'État militaire qui le renversa en 1968.

parti unique), militaire (avec l'armée) et social (notamment avec le pouvoir dit traditionnel et/ou confessionnel).

L'armée au cœur de la gestion du pouvoir d'État

Les indépendances politiques ont été suivies de la formation d'un corps de plus en plus important d'administrateurs civils et de magistrats destiné à faire fonctionner en toute souveraineté le nouvel appareil d'État.

Mais si le corps judiciaire et surtout l'administration civile territoriale constituent un enjeu important dans la relève politique, c'est plutôt l'appareil policier et surtout militaire qui va occuper une place centrale au cœur de l'État en dehors de quelques pays : Côte d'Ivoire, Sénégal, Cap vert et Guinée (jusqu'à la mort de Sékou Touré).

L'armée va occuper une place prépondérante dans la gestion de l'État, notamment dans des pays marqués très tôt par une récurrence des coups d'État¹¹.

Sur les cinquante dernières années, seuls deux pays de l'espace Cedeao, le Cap vert et le Sénégal, échapperont à tout pouvoir militaire. Au Sénégal, le président Senghor avait développé, après la crise politique qui secoua son pouvoir en décembre 1962¹², la problématique « armée/nation ». L'institution militaire sera fortement orientée vers des tâches de développement mettant en avant le corps du génie militaire comme fer de lance. Plus tard, le corps de la gendarmerie nationale sera organisé et équipé de manière à faire contrepoids à l'armée. En Côte d'Ivoire l'importante présence militaire française et le fort poids charismatique du président Houphouët Boigny, nanti d'une légitimité traditionnelle et politique, expliquent l'absence de

11. Ainsi par exemple entre Octobre 1963 et Novembre 1972 le Dahomey devenu Benin connut 5 coups d'État militaires réussis. À partir du 26 octobre 1972 le régime issu du putsch dura vingt ans.

Au Ghana pays phare du panafricanisme c'est un coup d'État qui met fin à l'expérience de Nkrumah en février 1966. Il y eut entre 1966 et décembre 1982 cinq coups d'État et régimes militaires.

Entre janvier 1966 et août 1985, le Nigeria connut 5 régimes militaires qui influencèrent profondément l'organisation de l'État. Finalement les militaires demeurent des acteurs déterminants même après l'inscription du pays dans un cours démocratique. Toutefois les ici comme ailleurs dans la région (Mali, Niger, Gambie, Benin, Togo) les chefs qui accèdent au pouvoir politique passent à la vie civile même s'ils gardent leur leadership dans l'armée. Ce fut le cas du président Olosegun Obasanjo.

12. Il avait à cette occasion accusé Mamadou Dia, Président du Conseil chef du gouvernement, de tentative de coup d'État. Par la suite l'armée et le Parti au pouvoir connurent des épurations plus ou moins discrètes. L'armée sera tactiquement orientée vers des tâches de développement.

prise des militaires dans la construction de l'État postcolonial. Un malaise qui émergera en leur sein au début des années 90 s'amplifiera après la mort du premier chef de l'État ivoirien et débouchera sur les coups d'État de 1994 et 2002.

En Guinée la force du *leadership* civil d'origine politico-syndicale de Sékou Touré structure le pouvoir d'État et met nettement l'armée sous le contrôle du parti unique dont il est le chef.

Au Cap-Vert, le pouvoir politique est mis en place après l'indépendance conquise en 1973 par le PAIGCV ; c'est surtout son insularité et la scission du pouvoir d'État l'unissant à la Guinée-Bissau par le coup d'État de Nino Vieira en 1980 qui constitueront la base de la spécificité de ce pays.

Ailleurs en Afrique de l'Ouest, dès l'indépendance ou moins d'une décennie après (Ghana, Mali, Nigeria, Togo entre autres), c'est l'armée qui prend une place centrale dans la gestion et la structuration (autoritaire) de l'État. Le parti unique fonctionnera, dans la plupart de ces situations, pratiquement comme un détachement civil du pouvoir militarisé, loin de toute problématique démocratique de l'État.

Même si seuls deux pays de la région, notamment les ex colonies portugaises, ont eu un mouvement armé de libération nationale, la prise du pouvoir par les armes mettra du temps à être considérée comme une atteinte aux fondements même de l'État¹³. Pendant deux décennies, la problématique d'État de droit et de démocratie pèse beaucoup moins que celle d'indépendance, de construction nationale et de développement endogène sur une base africaine.

LE PARTI UNIQUE OU PARTI-ÉTAT

À vrai dire, l'État africain bénéficiaire du transfert de souveraineté à partir des indépendances va subir des transformations volontaires et involontaires qui vont l'éloigner du modèle d'État libéral. Entre 1960 et 1980, c'est le parti unique qui prévaut dans nombre de pays en place et lieu du pluralisme politique de l'époque coloniale.

13. En faisant l'éloge funèbre de Kwamé Nkrumah à Conakry en 1973, Amilcar Cabral leader du PAIGC, avait à nouveau tiré les leçons du coup d'État qui déposa le leader ghanéen en disant qu'il avait été victime « *du cancer de la trahison* » et que « *tant que l'impérialisme existe, un État indépendant en Afrique sera un mouvement de libération au pouvoir ou ne sera pas* ».

L'élite qui accède au pouvoir avec les indépendances se constitue en une nouvelle classe politique et cherche à construire son hégémonie en opérant une fusion du parti avec l'État.

L'État est un État-parti ou à l'inverse le Parti est non seulement dans l'État, qu'il contrôle dans tous les sens à l'instar du système soviétique, mais il cherche également à fonctionner comme sa colonne vertébrale, présente partout où il intervient comme son double.

Dans le cadre des mouvements pour l'indépendance, une diversité de partis politiques s'étaient battus et parfois combattus¹⁴ dans un cadre pluraliste, pour le contrôle des nouveaux pouvoirs d'État. L'impératif de construction nationale sera mis en avant par les forces politiques ayant bénéficié de leur dévolution. Dans l'ensemble des pays, le système politique va basculer du pluralisme politique à un monopartisme constitutionnalisé ou de fait selon les pays. La doctrine du Parti unique¹⁵ et sa mise en œuvre vont s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de construction nationale. Les nouveaux gouvernants mettent en avant la nécessité de conjurer le démon de la division politique et de la fragmentation des jeunes États bâtis sur des socles socioculturels marqués par une forte diversité ethnique susceptible de générer des micro-nationalismes dévastateurs.

Le pouvoir traditionnel

Malgré une approche jacobine dominante dans les ex colonies françaises, la structuration de l'État et la mise en place de nouveaux pouvoirs va s'appuyer sur les forces traditionnelles et confessionnelles dont certaines avaient déjà été mises à contribution par l'État colonial.

Au Sénégal par exemple, les principales confréries religieuses vont faire partie des appuis stratégiques d'un État qui assume tout autant sa laïcité¹⁶.

14. En effet deux orientations opposaient les partis, notamment dans l'aire de domination coloniale française : Une indépendance sans rupture et « dans la communauté » avec la France ou au contraire une indépendance de rupture avec la métropole. Le référendum proposé à cet effet par le général De Gaulle ne vit le « NON » de rupture triompher qu'en Guinée avec le leader Ahmed Sékou Touré.

15. Dans certains cas (Sénégal avec Senghor) le pouvoir parlera de « parti unifié » pour avoir rallié seulement une frange de l'opposition. Dans d'autres cas (Mali de Modibo Keita) il s'agira d'un parti unique de fait alors que la constitution reconnaît le pluralisme politique.

16. Surtout que le chef de l'État appuyé par les confréries musulmanes est un chrétien. .

Une légitimité entre histoire et plébiscite

L'État postcolonial a tiré sa légitimité fondatrice de l'indépendance, qu'elle fût négociée et consentie ou arrachée (Guinée, Guinée Bissau et îles du Cap-Vert).

L'indépendance va être suivie d'actes politiques qui élargissent les bases de la légitimité.

Une réappropriation de l'histoire va en effet y contribuer. Ainsi, la Gold Coast devint dès son accession à l'indépendance avec Nkrumah le Ghana en référence à l'empire qui rayonna ailleurs sur une bonne partie de la région. Il en fut de même pour le Soudan français qui prit le nom de Mali en août 1960. Ces références, loin d'être purement symboliques, exprimaient une volonté portée par le panafricanisme de recouvrer avec la souveraineté des formes institutionnelles d'organisation politique renouant avec l'histoire et la grandeur des civilisations africaines d'antan.

Mais le développement d'une forte personnalisation du pouvoir et la capture des modalités de renouvellement de la légitimité par un système plébiscitaire fait que l'État n'a pas poursuivi un processus d'enracinement dans la société. Tournant autour de son chef, l'État va médiatiser ses rapports aux populations (y compris sur le plan administratif) par le biais du parti-État.

Progressivement, au tournant des années 80, la corrosion de la légitimité va se révéler à travers des formes de défiance ou d'insubordination sociale, culturelle et politique de franges de la population dont l'intégration et la soumission à l'État n'ont pu être garanties ou maintenues par le Parti, l'armée ou les notabilités traditionnelles alliées à l'État. C'est l'émergence de ce que Bertrand Badie appelle les « *espaces sociaux vides* » qu'il définit comme « *des secteurs de la société que la scène politique officielle ne parvient ni à mobiliser ni à contrôler et au sein desquels se déploient des formes d'autorité de substitution qui captent à leur profit des allégeances individuelles*¹⁷ ».

Dans sa structuration et son fonctionnement, dans de nombreux pays l'État postcolonial va surtout fonctionner au service de ses princi-

17. BADIE. op cit p.249.

paux animateurs et prendre une trajectoire autocentrée et autoritaire au préjudice d'un enracinement dans les populations¹⁸. Le nouveau contexte historique s'y prête puisque deux formes d'État et de démocraties s'opposent aux yeux des élites. La « démocratie libérale » voit en face d'elle la « démocratie populaire ». Le développement post-colonial que l'État a la charge de conduire tangué entre le libéralisme (option clairement assumée par la Côte d'Ivoire avec Houphouët Boigny qui n'en reste pas moins panafricaniste à sa manière) et divers modèles alternatifs au capitalisme. Dans ce cadre et dans la diversité des cas et des variantes, le rôle central dans le développement économique et social va être dévolu à l'État. Il s'en suivra l'émergence d'un important secteur d'État dans l'économie, dans des pays de « socialisme africain » comme le Sénégal de Senghor (pourtant resté proche de l'ancien colonisateur) et dans des pays d'inspiration socialiste de type démocratie populaire (Ghana, Guinée, Mali avant 1969, Bénin après 1972, Guinée Bissau). L'indépendance va largement se conjuguer avec le non-alignement et diverses formes de socialismes africains ou de « démocratie nationale¹⁹ ».

L'État sous la figure de la chefferie : inspiration traditionnelle et personnalisation du pouvoir

Certains chefs d'État ont été reconnus et appelés « *père de la nation* » dans leurs pays respectifs du fait que, comme le souligne l'historienne d'Almeida Topor, ils ont « *crystallisé l'idée nationale*²⁰ » pour avoir conduit leur pays à l'indépendance et établi une filiation politique avec les grands héros de leur histoire passée.

Père de la nation/chef de l'État

Le Zaïre (aujourd'hui la RDC) de Mobutu Sese Seko a fourni à l'Afrique l'illustration la plus complète de la chefferie d'État ; mais le phénomène a été largement partagé sur le continent et en Afrique

18. Le parti unique fonctionnera en définitive plus comme une interposition qu'une médiation entre l'État et les populations. Il organisera entre les deux des rapports fonctionnels fondés sur le clientélisme politique. Les populations sont fragmentées en bases militantes locales ; leurs représentants dans les institutions représentatives sont généralement choisis en haut, à la direction du parti et élus au suffrage universel. Plus tard le multipartisme à partir des années 80 et 90 permettra à la population de choisir plus leurs élus locaux pour les mairies, les communautés rurales, et leurs députés pour l'assemblée nationale

19. Ce concept créé par les idéologues soviétiques après les indépendances africaines servait à rendre compte de l'existence en Afrique noire d'États homologues à ceux des démocraties populaires des pays de l'Est. Ceux-ci étaient censés s'engager sur une « voie non capitaliste de développement ». La Guinée de Sékou Touré, la Guinée Bissau de Vieira, le Mali de Modibo Keita figuraient dans la catégorie des pays concernés.

20. Topor ; 1993 P.229.

de l'Ouest en particulier. Le Général Mobutu ne pouvait pas, face à la réalité connue du rôle joué par le nationaliste Patrice Lumumba, se présenter comme un « *père de la nation* » dans l'ex Congo belge alors rebaptisé Zaïre. Mais il fournira à ses pairs africains soucieux de justification, l'image et l'expression achevée d'une renaissance de la chefferie traditionnelle dans le champ de la gouvernance politique et, plus globalement, de la structuration de l'État. La pratique sera chez lui accompagnée d'une idéologie de légitimation appelée « authenticité », qui décomplexera et/ou sortira de leurs solitudes des homologues tiraillés entre tradition et modernité, entre Afrique et France, à l'instar du sénégalais Léopold Sedar Senghor et de François (rebaptisé au nom de l'authenticité africaine « *Ngarta* ») Tombal Baye, alors président du Tchad. Même au Ghana où Nkrumah a des convictions révolutionnaires et panafricanistes affirmées, l'appellation populaire de « *Osagyefo* » (le rédempteur) vient donner à son *leadership* une lecture traditionnelle en faisant un chef à la façon des traditions. Dans des pays comme le Ghana et le Nigeria où le pouvoir local pratiquement traditionnel est reconnu et associé à l'État par la constitution, mais aussi au Togo du président Gnassingbé Eyadema, le développement du phénomène « chefferie d'État » trouvera un répondant socioculturel.

Depuis les indépendances, l'orientation profondément présidentieliste (constitutionnalisé ou non) des pouvoirs d'État a fait du chef de l'État le pouvoir central auquel se subordonnent de fait tous les autres. L'apogée de ces chefferies d'État se situe sous le régime de parti unique avant la fin généralisée de ce monopole au début des années 90²¹.

Trois types d'acteurs vont jouer un rôle dans le processus d'émergence et de consolidation des chefferies d'État : il s'agit notamment de chefs d'États forts²² s'appuyant sur un parti unique : il y a aussi l'armée impliquée dans la gouvernance politique. Le troisième facteur est externe mais revêt une importance indéniable : il s'agit de l'appui politique des anciennes puissances coloniales²³ soucieuses de

21. Dans un pays comme le Togo le phénomène survit au multipartisme et ne disparaît vraiment qu'avec la mort du président Eyadema.

22. Ils cumulent les fonctions de chef d'État, chef du parti au pouvoir, chef des armées et dans certains cas « *père de la nation* ».

23. Notamment jusqu'à la chute du système soviétique, et pour ce qui est de la France, du Discours de la Baule du président Mitterrand

la sécurité et de la stabilité des zones d'alliance et d'influence que constituaient leurs anciennes colonies dans un contexte de guerre froide.

Un important secteur d'État se développe dans l'économie, notamment au niveau des pays ayant adopté une variante de socialisme (africain) ou le panafricanisme (Guinée, Mali, Ghana, Guinée Bissau à partir de 1975, Sénégal).

II- ÉTAT-NATION ET CONSTRUCTION NATIONALE

L'État face à ses populations

À partir de l'indépendance, l'État va se concevoir sous la figure d'un État-nation dont la construction va constituer l'axe stratégique déterminant le rapport aux populations.

La problématique même du développement qui doit décliner les services attendus (de lui) par les populations dans les domaines sociaux, économiques et sécuritaires va être assujettie à cet objectif.

Il était question d'enraciner le développement dans un cadre national tout en l'inscrivant dans une perspective régionale capitalisant les synergies, les solidarités et les complémentarités.

Le panafricanisme qui a largement influencé le mouvement pour l'indépendance nationale ne faisait pas obstacle à la construction nationale conçue comme étape dans une perspective d'intégration africaine²⁴.

La construction nationale va donc constituer l'une des missions centrales assignées à l'État à partir de l'indépendance. Comme le souligne d'Almeida-Topor, « *reprenant l'héritage colonial, il se donnait pour mission d'organiser, dans un même espace et pour un projet commun, des populations variées, réunies par une volonté extérieure*²⁵ ».

La reterritorialisation coloniale avait séparé des peuples qui étaient unis et réuni des populations qui étaient séparées. L'État

24. Le Mali et le Ghana ressuscités respectivement par le Soudan français et la Gold Coast, étaient, malgré les tentatives respectives de fédération avec le Sénégal et la Guinée, réduits à des dimensions nationales et inscrits dans une trajectoire de construction d'État-nations : ils différaient ainsi la concrétisation du rêve panafricaniste.

25. D'Almeida-Topor (Hélène) ; 1993 ; p.227.

postcolonial, tout en se posant comme nouvel acteur nanti d'une légitimité anticoloniale, ne va pas procéder à des recompositions correctives. C'est l'intégration africaine qui se chargera de remédier au mal des séparations, dont certaines n'ont pas, du reste, été dues au fait colonial.

La construction nationale se donnait pour cadre les territoires et populations déjà constitués et dont la souveraineté est transférée au nouvel État indépendant.

À l'interne, les populations qui vivent ensemble ont partagé une histoire coloniale et précoloniale ; dans la plupart des cas elles ont les mêmes cultures ou entretiennent une proximité. Même quand elles sont opposées pour des raisons confessionnelles, sociales ou politiques, il existe dans la société qu'elles partagent depuis des siècles des mécanismes de résorption ou d'atténuation de leurs conflits²⁶.

Au moment des indépendances, la construction nationale ne démarre donc pas à zéro ; il y a des acquis mais il existe aussi des risques dans le nouveau contexte postcolonial où la levée des coercitions peut favoriser une tendance organisée ou non, des groupes à renégocier leurs rapports entre eux et ceux qu'ils entretenaient avec l'État. Ce risque est lourd de possibilités de fragmentation.

L'enjeu de la construction nationale résiderait justement dans la nécessité d'une réponse préventive à ces risques en même temps qu'elle créerait les bases d'une modernisation par le développement et d'une union de l'Afrique par l'intégration. La construction nationale a été pensée comme processus de réalisation d'un État-nation fondé sur le renouvellement et la consolidation du cadre de vie commun déjà configuré par la territorialité coloniale.

Comment atteindre ce « *commun vouloir de vie commune* » par quoi Senghor définit la nation²⁷ ?

La mission de construction nationale s'inscrivait-elle, comme le pense Jean-François Bayart, dans une logique de structuration d'une

26. C'est le cas de la « parenté à plaisanterie ». Il existe diverses autres stratégies endogènes de régulation et de prévention des crises.

27. Senghor 1971 ; p299.

nouvelle domination sociale²⁸ ? Ou alors traduirait-elle la modalité politique d'une étape nouvelle dans un processus historique de déstructuration et de recomposition de cadres d'organisation des populations qui ont, de toute manière, des liens transcendant souvent les frontières de leur ethnicité ?

Indépendamment de l'interprétation qui peut être faite quant au sous-bassement de cette « mission » de construction nationale que l'État s'est fixée, il importe d'interroger la réalité, les péripéties et l'aboutissement politiques de sa mise en œuvre.

Nation et identité

La construction nationale a donné lieu à une abondante production idéologique et littéraire sur l'identité africaine comme sorte de nouveau lien qui relie les populations dans la diversité de leurs ethnies, langues et cultures²⁹. La vision de cette identité permettait d'articuler décolonisation et union de l'Afrique. Dans le cadre du panafricanisme, nationalité rimait ainsi avec africanité. La politique du président Houphouët Boigny en rendait clairement compte³⁰. L'indépendance a d'ailleurs été assez vite suivie de tentatives d'union ayant tourné court ou étant restées sans lendemain³¹.

Sans être un pis aller face aux difficultés d'union, la construction nationale sera perçue comme une tâche urgente face au spectre des micro-nationalismes centrés sur l'ethnie et la région et éventuellement actionnés par des franges de l'élite politique dans leur positionnement pour pouvoir accéder au nouveau pouvoir d'État.

28. Pour Bayart, 1989 : on serait plutôt en face de « mandataires autochtones de l'indépendance soucieux de transfigurer leurs projets domestiques de domination en « intégration nationale », quelle que fût par ailleurs la légitimité qu'ils tiraient des luttes de libération » ; p.66.

29. Il est en effet souvent question d'identité négro-africaine (Senghor) ou d'identité africaine, (Nkrumah, Sékou Touré, et Nyerere, Mobutu. voir aussi Yves Bénot ; 1972.

30. Houphouët Boigny, un des principaux leaders du RDA (Rassemblement Démocratique africain), resta conséquent avec son option panafricaniste malgré son option politique ultérieure pour une voie libérale de développement le différenciant des autres. Il eut une politique d'ouverture africaine de la Côte d'Ivoire aux populations des autres pays de la région. Son panafricanisme renforça le tropisme économique de son pays. La Côte d'Ivoire joua ainsi, jusqu'à la crise de 2002, un rôle de réceptacle de la migration régionale et un statut de fait de pays-région. Le contrecoup de cette situation sera le développement d'un nationalisme d'exclusion dont l'ivoirité (partagée comme idéologie par les principaux protagonistes politiques) sera l'expression.

31. Il s'agit notamment de la Fédération du Mali (janvier 1959 - août 1960) qui a regroupé le Sénégal, le Mali (ancien Soudan français), le Dahomey et la Haute Volta. Ces deux pays se sont retirés très vite de l'initiative. Il y a eu aussi l'Union Ghana-Guinée proclamée en 1959 et rejointe par le Mali en décembre 1960. Cette Union est restée lettre morte même si elle a servi de cadre d'organisation de l'appui financier, technique et politique de Nkrumah au régime de Sékou Touré isolé après sa rupture avec la France.

Ce nouvel enjeu pouvait en effet faire bouger les lignes d'équilibre au niveau de pays où la coexistence et la vie commune de groupes culturellement différents avaient été historiquement acquises. Si on prend l'exemple d'un pays de diversité à la fois ethnique et raciale comme la Mauritanie, les liens entre arabo-berbères et négro-africains (en l'occurrence les Halpularen, les Wolofs et les Soninké) sont structurés dans une vie commune depuis au moins le X^e siècle avec l'empire du Ghana.

Toutefois, les nouveaux projets d'État-nation, sans postuler une assimilation des uns et des autres ou des uns par les autres, vont chercher à faire émerger une nouvelle identité dont le socle véritable sera la citoyenneté. Celle-ci va devoir s'affirmer par l'égalité et la responsabilité politique reconnues aux individus sans préjudice pour la diversité culturelle et confessionnelle. Une double abolition se joue et s'affirme ainsi dans l'émergence de la problématique d'État-nation : les hiérarchisations sociales fondées sur une verticalité de l'ordre socioculturel s'estompent dans l'énonciation des nouvelles constitutions qui postulent l'égalité et la laïcité et qui définissent aussi des devoirs et des droits identiques pour tous. De même, l'affirmation d'un nouvel ordre républicain et national abolit la longue discrimination coloniale entre les citoyens (dont faisaient partie les natifs des quatre communes du Sénégal) et les sujets (qui ont mis du temps pour voir leurs députés siéger dans les mêmes collèges électoraux que les citoyens).

Le projet d'État-nation ne porte pas une révolution, même s'il présuppose et implique des ruptures en privilégiant des références communes nouvelles, plutôt d'ordre politique même si elles restent compatibles avec une diversité des cultures. Dans les faits, l'identité mise en avant se déclinera plus en termes d'africanité que de citoyenneté. Et l'africanité est, dans certains contextes nationaux, investie des valeurs, langues et cultures du groupe ethnique dominant dans la société et/ou dans l'appareil d'État. Le fait peut résulter d'un processus historique de brassage réel ou d'adoption fonctionnelle d'une langue nationale donnée par plusieurs groupes dans leur vie commune. Mais cette dominance manifeste d'une culture dans l'identité nationale donnera prétexte au niveau de certaines élites à des réactions identitaires au nom de l'égalité. De nombreux cas ont fait jour par le biais des langues nationales tout en exprimant une mise en question plus profonde.

De nos jours, le concept d'État-nation suscite encore critique et scepticisme en ce qu'il ne correspondrait pas à la réalité, à l'histoire et au mode « africain » d'organisation des populations.

C'est vrai d'une certaine manière, dans la mesure où l'État-nation est une composante dans un projet de promotion d'une nouvelle Afrique moderne ; celle-ci romprait, sous certains aspects, avec son passé³², tout en construisant son unité sur la base de ses cultures, valeurs et intérêts et se développant grâce à une industrialisation³³ poussée. Elle s'appuierait sur ses immenses ressources jusque-là extraverties et serait mise au service d'un système social solidaire assumant les vertus des anciennes sociétés communautaires.

Chez beaucoup de *leaders* (qui sont en même temps auteurs), il est question à la fois de nations, de socialisme « africain » ou africanisé, de modernisation et de développement. Un des ouvrages phares de Senghor prendra le titre significatif de *Nations et Voie africaine du socialisme*³⁴.

La problématique d'État-nation est largement partagée dans la diversité des contextes d'indépendance et de construction nationale. Il en est ainsi du Nigeria malgré sa forme fédérative, ses 153 millions d'habitants, ses 36 États et ses 250 ethnies. Partout, l'État postcolonial en Afrique de l'Ouest semble être resté attaché à la problématique de construction d'une nation moderne. L'État fédéral nigérian reste ainsi le lieu où la diversité des régions, provinces et communautés ethno-confessionnelles se subsume dans l'unité d'une nation. Quitte à ce qu'elle continue à se construire dans la tension des confessions, la violence des groupes organisés mais aussi la puissance de liens qui résistent aux contradictions et chocs épisodiques.

La prédominance d'un modèle jacobin

Lié à l'influence française dans la construction de l'État postcolonial, le modèle jacobin, fondé sur l'assimilation et la centralisation,

32. Un courant africaniste et moderniste s'est développé dans la pensée africaine au cours des années 70. Il a prôné avec le philosophe camerounais Marcien Towa la nécessité pour l'Afrique de se dégager de la dimension de son passé qui la freinerait dans son évolution et de prendre à l'Occident ses « armes miraculeuses », notamment ses capacités scientifiques et technologiques, pour se libérer de lui.

33. Le thème de l'industrialisation sera fortement présent chez Mamadou Dia, Cheikh Anta Diop, Nkrumah, entre autres. Paris, Seuil, 1971.

34. Paris, Seuil, 1971.

comportait un risque sérieux : celui d'un modernisme progressiste faisant fi des différences ethnoculturelles perçues comme des avatars d'une tradition susceptible de freiner l'unité et le développement. Ce faisant, il peut stimuler le réveil de réflexes micro-nationalistes et identitaires susceptibles de freiner, voire de remettre en cause le processus d'émergence d'une nouvelle communauté nationale fondée sur la citoyenneté.

En réalité, le jacobinisme des élites gouvernantes était très relatif ; malgré les préventions et la prudence intellectuelle vis-à-vis de l'ethnicité, la problématique de construction nationale et le projet de concrétisation d'un État-nation vont sacrifier à une sorte de culturalisme laissant largement ouverte la question de l'ethnicité.

L'émergence d'une nouvelle identité nigériane ne devait pas et ne pouvait pas éclipser l'expression des cultures ijaw, ibo, haussa, ou yorouba entre autres.

Ailleurs, des analystes ont beau indexer la dominance d'un modèle islamo-wolof dans l'identité sénégalaise, celle-ci n'en renvoie pas moins à une diversité et une vivacité des nombreuses cultures et confessions portées par les populations, exprimées et valorisées dans leur quotidien et reconnues dans leur égale dignité avec le wolof par l'État.

Deux éléments importants vont structurer la stratégie de construction nationale : il s'agit d'une part de l'adoption d'une approche fondée sur la laïcité, prônant et/ou pratiquant une équidistance de l'État vis-à-vis des diverses confessions, et d'autre part de la promotion des langues nationales sans préjudice pour le maintien des langues coloniales (français, portugais, anglais) comme langues officielles et d'administration.

La promotion et la valorisation égales des cultures et langues nationales va être entreprise par de nombreux gouvernements sans préjudice pour l'existence parmi elles d'une ou de plusieurs pratiquement adoptées par les populations comme principal moyen de communication et de commerce. Le retour au pluralisme politique va révéler et stimuler le rôle majeur des langues nationales dans le développement de la démocratie et le rapprochement des élites avec

les populations dont elles vont briguer les suffrages. Passées pour la plupart à l'écriture, ces langues deviendront par ailleurs les principaux canaux de la communication politique. Elles contribueront à l'émergence des populations comme sujet politique et à leur prise de conscience du nouveau rôle de souverain que la démocratie va leur donner après l'époque du monopartisme et l'ouverture d'une période de changements politiques où les élections indiquaient l'utilité de leur implication. L'interpellation des populations comme des citoyens pouvait difficilement fonctionner dans une époque marquée par le monopartisme. Le processus de construction nationale se déploie alors dans le cadre d'une stratégie restée partisane même si le parti qui a l'initiative se définit et agit comme parti-État, qui va interpellier les populations non pas en citoyens mais en militants. Sans être obligatoires, les adhésions sont encouragées par diverses stratégies clientélistes : l'appartenance au parti devient un pré-requis pour accéder à des bourses d'études, des responsabilités dans l'administration, des semences au niveau de la coopérative paysanne, la mansuétude d'un patron, un emploi public quelconque...

Le parti-État se déploie comme une structure civile d'embrigadement global qui s'avèrera, dans certains contextes comme celui de la Guinée sous Sékou Touré notamment, prééminent même sur l'armée qu'il double d'ailleurs par des milices et contrôle par des comités politiques. C'est le parti qui assure l'omniprésence de l'État. S'il est question de démocratie, c'est en son sein. Il a la prétention, à l'instar de l'État, d'être le parti du « *peuple tout entier* ».

L'expression des populations et leur conscience nationale sont en-châssées dans celles du parti. Dans ces conditions, dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, la construction nationale sera piégée dans une conception et un mode d'exercice autoritaire de la politique de l'État. L'embrigadement n'emporte pas toute l'expression politique nationale³⁵ mais il le masque pendant plus de deux décennies, dans un étouffement des contradictions politiques favorisé par la guerre froide. Une fraction significative du nationalisme africain et des panafricanistes n'est pas partie prenante de la dynamique de construction nationale décrétée, gérée et monopolisée par le parti-État.

35. Même dans un pays comme le Sénégal, sous Senghor Cheikh Anta Diop panafricaniste et nationaliste très connu, après la mise en place du monopartisme, ne sera toléré sur la scène politique qu'à partir de 1976.

Les gouvernants réussissent à développer un système de cooptation et de dosage ethnique permettant de refléter au mieux la diversité nationale dans la gestion de l'État. Cela devait prévenir ou limiter les frustrations d'une partie des élites régionales susceptibles d'alimenter les tendances centrifuges à contrecourant de la construction ou la consolidation de l'unité nationale.

Mais les indépendances nationales n'ont pas unifié toutes les élites. Dans de nombreux pays, elles ont au contraire entraîné une double balkanisation d'une part par une nationalisation des enjeux politiques qui fragmente un mouvement régional et continental, et d'autre part par l'émergence d'une nouvelle classe politique divisée dont une partie ne prend pas part à la gestion directe ou indirecte de l'État.

Nationalisation des enjeux politiques à contrecourant de la dynamique panafricaniste

Désormais en effet les syndicats, les associations de jeunes et les partis politiques vont s'inscrire dans des espaces publics nationaux. Les dynamiques sociopolitiques³⁶ qui ont porté le mouvement des indépendances avec une vision et des perspectives panafricaines ne vont pas survivre longtemps aux indépendances nationales et au processus d'édification d'État-nations. Désormais et pour très longtemps, les enjeux politiques, à commencer par celui du pouvoir d'État, deviennent exclusivement nationaux. Les indépendances entraînent une fragmentation du mouvement panafricaniste dont les acteurs sont partout interpellés par la question du pouvoir au niveau national.

Scission nationale des élites politiques

À l'échelle de chaque pays, les élites sont à leur tour divisées par leur rapport au pouvoir et l'expression d'un choc de projets de société divergents. Les acteurs politiques n'ayant pas rallié le parti de l'État deviennent des opposants dans un système politique qui n'en prévoit plus. Au Sénégal, l'opposition nationaliste et marxiste³⁷ est exclue du

36. On peut citer dans ce cadre diverses organisations syndicales et politiques : l'UGTAN (Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire) dont Sékou Touré était un des *leaders*, L'Union des Jeunes d'Afrique de l'Ouest (UJAO), Le RDA (Rassemblement Démocratique Africain) dont Houphouët Boigny était un des *leaders*, le Parti Africain de l'Indépendance (PAI), le PRA (Parti du Rassemblement Africain).

37. Dirigée respectivement par Majhemout DIOP du Parti Africain de l'Indépendance et Cheikh Anta Diop du Front National sénégalais sont mis hors jeu ; leurs organisations sont interdites et réprimées.

jeu politique jusqu'en 1974. Au Dahomey, au Togo³⁸ et au Nigeria, les divisions entre régions (en particulier entre le Nord et le Sud) et/ou groupes ethno-confessionnels se répercutent au niveau des élites et déterminent des positionnements régionalistes par rapport au pouvoir politique.

Dans certains contextes où tous les acteurs ont vécu et subi les effets dévastateurs de la division pour la cohésion nationale, la classe politique finit par trouver des systèmes de régulation et d'équilibre géopolitique pour sauvegarder la stabilité de l'État. C'est le cas du Nigeria où les élites politiques civiles et militaires du Nigeria ont fini par donner une réponse satisfaisante et durable au défi de cohésion et de continuité nationales : elles ont adopté, après une tumultueuse période de coups d'État, un mécanisme concrétisé par voie électorale de gestion alternée et inclusive du pouvoir d'État fédéral par un ressortissant du Sud à dominance chrétienne et du Nord à dominance musulmane. Le tout est assorti d'une combinaison impérative associant toujours à un président issu d'une des deux régions un vice-président issu de l'autre.

Une construction plus étatique que nationale

La construction nationale va se dérouler dans un contexte imposant le parti unique comme seul lieu autorisé d'expression et éventuellement de différences et de contradictions entre les individus ou les groupes.

Cette situation sera aggravée par le fait que dans plusieurs pays la construction du parti-État comme lieu de réalisation de l'unité prendra le pas ou se substituera même à la construction d'une véritable cohésion sociale et nationale. Le parti-État était ainsi investi de la vertu ontologique d'être l'État et d'être le peuple. Ce raccourci laissera à l'État postcolonial le soin de réduire la construction nationale à sa propre consolidation. Celle-ci sera à son tour centrée sur

38. Le Togo a été particulièrement marquée au moment des indépendances par une prédominance de l'élite originaire du Sud et influencée culturellement par la colonisation allemande. Le coup d'État qui a renversé et assassiné Sylvanus Olympio en 1963 et débouché sur la prise du pouvoir par Eyadema en 1967 fut le point de départ d'une longue période de marginalisation des élites politiques du Sud même si le Parti unique essaya de s'y développer. L'entrée d'une partie de l'opposition (dont le Sud constitue le bastion historique) dans le gouvernement et une présence à l'Assemblée nationale annoncent une nouvelle dynamique d'unification des élites de ce pays dans la gestion de l'État et corrélativement l'amorce d'une résorption de la fracture sociopolitique et ethno-régionale Nord/Sud qui fragilise l'unité et la stabilité du pays.

la construction et l'entretien d'un système de défense et de sécurité essentiellement centré sur sa propre protection au détriment de la sécurité humaine.

En définitive, l'État porteur d'un projet de construction nationale va plutôt procéder à sa propre construction autocentrée, déconnectant de fait les problématiques étatique et nationale.

Comme l'illustre l'exemple togolais, l'appareil d'État s'est progressivement construit autour de son chef et de ses services de sécurité. Le Parti unique (resté plus tard parti dominant monopolisant le pouvoir politique) et l'armée vont tous les deux s'enraciner particulièrement dans l'ethnie du chef de l'État et sa région au Nord du pays. Cette implantation stratégiquement sélective va avoir pour impact une perception de l'État comme une réalité ethnocentrée même si le parti au pouvoir est présent partout sur le territoire national.

Au final, on assiste à un processus de construction de l'État à contrecourant d'un processus équilibré de construction nationale. Le Togo s'éloigne-t-il à présent de cette situation ?

Les évolutions entamées avec le décès du président Eyadema restent à confirmer. Cela dépendra d'une véritable réforme.

Le Togo n'est pas le seul dans le cas de construction de l'État contre le processus d'édification nationale. Tous les pays qui ont connu un développement autoritaire de l'État sont dans la même situation.

À partir des années 80, la problématique de construction nationale déjà contrariée voire contredite par la structuration autoritaire de l'État va être supplantée par un nouvel impératif exogène : la libéralisation.

Une double épreuve pour l'État : les conflits et la libéralisation

En Afrique de l'Ouest il y a eu, dans la décennie 1980/1990, une quasi concomitance entre la libéralisation économique, l'avènement de la démocratisation de la vie politique et l'émergence d'une nouvelle génération de conflits intra-étatiques. Cela ne signifie pas qu'il y a eu une corrélation quelconque entre démocratisation et développement de la conflictualité.

CONFLITS ET CRISE DE L'ÉTAT-NATION

Une crise de l'État-nation s'est révélée à travers trois indicateurs majeurs : une désynchronisation et une contradiction État/nation, un désenchantement des populations et l'émergence d'autorités alternatives, et enfin un développement de conflits internes armés.

- Désynchronisation de la construction étatique et nationale :

La construction nationale s'est réduite progressivement dans bon nombre de pays au bénéfice d'un renforcement déséquilibré d'une institution étatique s'accommodant d'une forte tendance au rétrécissement de sa base sociale. Les déficits de démocratie et de développement ont induit des fractures sociales et régionales auxquelles l'État n'a pas toujours accordé l'attention et les réponses requises. Le couple stratégique État-nation s'est politiquement scindé.

En effet, l'État va progressivement se préoccuper essentiellement de son propre réajustement face à la montée du pluralisme qui mit en péril le parti-État et aux injonctions d'ajustement structurel qui menaçaient ses stratégies courantes de financement. L'austérité prescrite par ses bailleurs de fonds sera répercutée moins sur le train de vie de ses animateurs que sur les services de base qu'il délivrait déjà avec difficulté aux populations.

- Désenchantement des populations et rétrécissement de base sociale :

Certaines populations en milieu rural en arrivaient, semble-t-il, à se demander par désespoir « *À quand la fin de l'indépendance ?* ».

L'État semble pratiquement, à bien des égards, avoir substitué le parti-État aux populations. C'est pourquoi entre 1960 et 1980, le processus de reproduction du système de parti-État sera aussi un processus de corrosion sérieuse de la base sociale et de la légitimité de l'État postcolonial en Afrique de l'Ouest. Le peuple (politiquement mobilisé pour les indépendances) restera, 20 ans après, sur sa faim. Malgré d'indéniables avancées en matière d'éducation, de santé et d'habitat, de larges secteurs de population resteront largement frustrés des retombées sociales, économiques et culturelles de la prise de souveraineté opérée sur l'État par les élites nationales.

Sans qu'il s'agisse systématiquement d'un recroquevillement communautaire face à une désaffection ou un déficit d'État, une tendance à l'auto-organisation s'est développée en ville comme à la campagne ; elle est parfois accompagnée par des initiatives d'appui d'une société civile elle-même émergente, organisée en ONG et quelquefois soutenue par les bailleurs de fonds de l'État à la recherche de circuits susceptibles de faire parvenir plus efficacement leur aide au développement aux populations. Ce scénario sera identique dans de nombreux pays. Le processus peut être interprété selon les termes de Badie comme l'émergence d' « espaces sociaux vides³⁹ » occupés par des acteurs en posture d'autorités alternatives à l'État.

Le phénomène rend compte d'un rétrécissement progressif de la base et de l'emprise d'un État qui s'était peut-être facilement satisfait de son quadrillage administratif et de l'enrôlement des populations dans un parti unique pouvant donner l'illusion d'une hégémonie sociale permanente.

L'avènement d'une période de conflits armés intra-ethniques, sans incriminer *a priori* l'État lui-même, achèvera de rendre compte de l'effectivité d'une crise qu'il sera difficile de concevoir si tant est que l'État bénéficiait d'une forte adhésion nationale et d'une base sociale suffisamment large.

- **Développement de conflits armés** pouvant annoncer des processus mettant en péril la cohésion sociale, l'unité nationale et/ou l'intégrité territoriale.

Les États de la région ont connu en cinquante ans peu de conflits interétatiques liés à des problèmes de frontière ayant trouvé une solution : Bénin/Burkina Faso ; Burkina Faso/Mali ; Sénégal/Mauritanie ; Nigeria/Cameroun.

Après la tentative de sécession du Biafra (1967), la tendance aux conflits intra-étatiques se fait jour à partir de 1982 avec l'éclatement du conflit casamançais et affectera 12 des 15 États membres de la Cedeao. Elle atteindra le Liberia en 1989 et la Sierra Leone en 1991. En 1990, le Mali et le Niger connaissent des conflits identitaires armés

39. Voir Badie 1999 p. 257.

touaregs. En 2002 éclate une rébellion en Côte d'Ivoire qui coupe le pays en deux et suscite de graves tensions avec le Burkina Faso. En 2003, le Nigeria connaît le déclenchement du mouvement armé dirigé par le Mend dans le Delta du Niger.

Rebellions armées d'origine civile ou militaire, les conflits qui viennent aggraver la crise de l'État-nation ont pour enjeu soit la conquête réelle du pouvoir d'État et un accès aux ressources qu'il contrôle (Côte d'Ivoire, Liberia Sierra Leone), soit une autonomie politique, des motifs identitaires et/ou un autre partage des ressources naturelles (Mend au Nigeria, mouvements touaregs au Mali et au Niger), soit une tentative de sécession (Biafra) ou l'obtention d'une autonomie territoriale de type indépendantiste (Casamance au Sénégal).

Si tous les conflits constituent un défi et une menace, certains ont particulièrement posé à l'État un problème de survie, d'intégrité institutionnelle et territoriale. Ce fut le cas en Côte d'Ivoire à partir de 2002. L'État perdit tout contrôle sur plus de la moitié Nord du territoire et de ses populations. Il y eut une substitution politique et militaire des forces nouvelles à l'État avant que les Accords politiques de Ouagadougou en 2007 ouvrent à nouveau la voie à une restauration de l'unité étatique. Cette restauration, loin d'être un simple rétablissement de l'ordre national et républicain, se conçoit comme une étape dans une sorte de processus de re-contractualisation. Celle-ci se traduit par la réconciliation électorale d'un peuple déchiré par la crise et appelé à nouveau à s'assumer comme souverain politique dans le cadre d'une démocratie relancée où chaque citoyen expérimente en toute liberté l'égalité des droits et l'identité des devoirs. Le citoyen re-crédibilisé est appelé à aider à surmonter la tension des liens communautaires issus de la crise qui a secrété ou amplifié l'identité ethno-régionale et confessionnelle.

L'émergence de zones grises investies par des forces en rébellion, des terroristes et/ou diverses criminalités constitue aussi un indicateur important du développement d'une fragilité étatique aggravée par les conflits et reflétant de sérieuses difficultés de l'État à assumer sa souveraineté et à assurer la sécurité des populations et du territoire national.

Le Nigeria, la Guinée Bissau, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la Côte d'Ivoire fournissent divers cas d'illustration de ces défis.

Il n'est pas dit que tout conflit est une mise en question de l'État-nation ; et même quand c'est le cas, on ne peut pas conclure d'emblée à la faillite de la construction nationale ou à la non viabilité de l'État-nation dans le contexte africain. Ici comme ailleurs, la conflictualité renvoie à la fois à des causes profondes, structurelles et à des facteurs conjoncturels qui peuvent prendre un poids important dans le déclenchement mais aussi dans la réversibilité de la posture des acteurs et singulièrement des protagonistes.

Les racines du conflit ivoirien sont nombreuses, mais il s'est déclenché à la suite d'un coup d'État qui visait donc la prise de contrôle du pouvoir d'État. Son échec l'a transmué en rébellion avec une quasi partition territoriale, une scission de l'État et une administration de guerre captant directement les ressources régulières ou non accessibles dans la zone occupée. Cette situation est à nouveau en train de se transformer dans le cadre d'un processus de paix qui restaure l'unicité de l'État ivoirien. Le chef des forces nouvelles est ainsi devenu le Premier ministre du gouvernement ivoirien. Les accords de 2007 ont ouvert la voie à une solution par réintégration des acteurs dissidents au sein de l'appareil d'État (gouvernement et armée) et dans un jeu politique national réunifié. Le conflit ivoirien ne signifiait pas la faillite de l'État-nation mais des péripéties et menaces dans son processus historique de réalisation, réalisation qui ne peut être soumise à une échéance donnée.

Cela ne veut pas dire que l'État-nation soit une formule inévitable ; cela signifie en revanche que les crises et péripéties de son processus ainsi que les capacités ou incapacités des acteurs étatiques ne doivent pas servir d'emblée à « jeter le bébé avec l'eau du bain ».

Les conflits signifient-ils une impossibilité ou un échec de la construction nationale ?

La réponse est double. La première est qu'un échec est toujours possible comme constat du fait que les objectifs assignés ne sont pas atteints. Des bilans plus exhaustifs sur ce plan permettront de savoir ce qu'il en est de la réalité de nations africaines *nouvelles*, cinquante ans après les indépendances.

La deuxième réponse complémentaire précise qu'il est difficile de conclure à l'échec d'un processus qui se poursuit consciemment et

inconsciemment selon des dynamiques qui ne ressortissent pas simplement de volontés et de performances de l'État. Ces dynamiques de construction sont portées par des peuples aujourd'hui très jeunes, puisque 60 % des populations ont moins de 30 ans. Elles sont déterminées par des interactions complexes où les médias de plus en plus nombreux et libres, les technologies de l'information, la mondialisation et les acteurs externes ont tous leur impact.

Sortie de la période des idéologies de construction nationale, l'Afrique n'arrête pas pour autant de se construire en nations et de chercher à s'unir par intégration. Il n'est donc pas possible de décréter l'impossibilité des constructions nationales là où le phénomène n'est ni soumis à une seule catégorie d'acteurs, ni déterminé par la seule volonté consciente qui elle-même est loin de faire défaut.

La redynamisation consciente de la construction nationale passe en grande partie par un renforcement de l'inclusion (sociale, culturelle et politique), un développement de la participation directe et indirecte des populations à la vie publique (aux niveaux local, national et régional) et la promotion d'une démocratie citoyenne soutenue par l'éducation dans des pays très jeunes, démocratie qui libère les élections d'une instrumentalisation comme simple outil de légitimation du contrôle personnel ou partisan de l'appareil d'État.

La crise ivoirienne a pour enjeu une lutte pour le pouvoir mais elle révèle et exprime des problèmes d'intégration nationale de l'après-Houphouët, période marquée par l'éveil d'un nationalisme ivoirien (*versus* panafricanisme) et des logiques corollaires d'exclusion. En Côte d'Ivoire se manifestent les difficultés typiques d'un pays aux populations tiraillées entre nationalité et régionalité. Le conflit est un révélateur des défis qui émergent à la construction des nouvelles nations africaines soumises aux doubles exigences d'une histoire souvent transnationale et d'une actualité investie par les valeurs, intérêts et modes nouveaux de gestion du pouvoir et de l'espace foncier et économique.

Au Mali et au Niger, la rébellion touarègue (qui est de nature nettement identitaire malgré certaines évolutions du MNJ). Par exemple, au Niger, cherchant à se définir par rapport à l'enjeu du pouvoir cen-

tral) exprime à la fois un autonomisme ancré dans l'histoire et une revendication d'intégration qui dépasse l'inclusion des élites dans l'appareil d'État.

Les conflits doivent être traités à la fois comme cause et comme symptômes des difficultés de la construction nationale

Leur prise en compte doit amener entre autres à questionner la place éventuelle de l'héritage des États, notamment pour y identifier des causes possibles mais aussi d'éventuelles bases de solutions. Sous ce rapport, les pouvoirs politiques et leurs élites incriminent quelquefois la colonisation et le « tribalisme » lui-même, dont elle serait tout aussi responsable. Cela peut être vrai du reste dans certains contextes où l'ethnicité a été soit fabriquée, soit amplifiée et instrumentalisée par les autorités coloniales pour les besoins de leur stratégie de gouvernance, comme ce fut le cas pour la Belgique⁴⁰. Mais la question prise autrement, il devient concevable que l'entreprise de construction nationale puisse rencontrer des obstacles, enregistrer des échecs ou des contreperformances, tout en s'inscrivant stratégiquement dans la durée, comme le développement.

L'espace géopolitique précolonial a été marqué par diverses formes d'intégration des populations dans des ensembles dépassant nettement la sphère ethnique. Généralement, ce sont des modes d'intégration horizontale qui ont prévalu ; cela entraînait une large autonomie dans l'administration des territoires et la circulation des personnes et des groupes. C'était le cas au niveau des empires du Ghana, du Mali et du Songhaï souvent cités en exemple concernant l'insertion étatique des communautés ethniques⁴¹.

L'État à l'épreuve de la libéralisation : un double choc

L'indépendance considérée comme un acte majeur de libération nationale ne va paradoxalement pas être suivie, pendant près de trois décennies, d'une promotion des libertés et, dans ce cadre, de la démocratie politique. Celle-ci restera longtemps, dans le meilleur des cas, une référence au niveau des principes.

40. Voir Chrétien et Prunier 1989 ; Les ethnies ont une histoire ; karthala-ACCT ; voir aussi Chrétien, 1989, *Au cœur de l'ethnie* ; concernant l'ethnisation des Hutus et des Tutsis entre autres.

41. « Chacun de ces États, souligne Diakit, est apparu, particulièrement à son apogée, comme polyethnique, c'est-à-dire comme faisant cohabiter dans le même espace géopolitique des groupements d'hommes culturellement et linguistiquement divers. S'engagent alors d'autres types de processus ethniques, allant de la simple relation interethnique au brassage et à l'assimilation ethniques » in Chrétien et Prunier ; 1989 ; p .139.

À partir des années 1990, l'État et les gouvernants sont confrontés à l'irruption de la libéralisation à travers de nouvelles politiques édictées par la Banque mondiale et le FMI. En effet, non seulement l'État postcolonial est resté longtemps allocataire de financements sans impact sur ses performances et ses services de base aux populations, mais encore ses animateurs et gestionnaires politiques semblent avoir été les principaux bénéficiaires d'un secteur largement public au niveau de l'économie.

Le contexte des années 1990 correspond à la fin de la guerre froide avec l'effondrement du bloc soviétique. Les anciennes puissances coloniales restées politiquement très proches des États indépendants sont libérées du réflexe protecteur de régimes soumis à des risques de déstabilisation adverse pouvant affecter leurs propres intérêts. La démocratie se profile brusquement comme un bon régulateur susceptible de sauvegarder de manière systémique la stabilité des États postcoloniaux, jusque-là garantie dans bon nombre de cas par voie autoritaire.

Ce tournant va se traduire par un véritable choc pour l'État brusquement acculé à mettre de la rigueur dans la gestion budgétaire et de l'équidistance vis-à-vis des acteurs politiques tous en droit désormais d'être éligibles à une existence légale.

Une double libéralisation économique et politique sonne le glas des secteurs d'État de l'économie et du parti-État monopolisant jusqu'ici la gestion de l'État.

Édictée par le FMI et la Banque mondiale en réponse au marasme économique et un mauvais développement la libéralisation concernera d'abord la sphère économique. Les politiques d'austérité sociale liées à l'ajustement structurel sont initiées avec le Sénégal en 1984 avant de s'étendre ailleurs dans les années 90. L'État postcolonial est impérativement invité à pratiquer le « moins d'État » par un désengagement des secteurs économiques pour lever son emprise contreproductive et parasitaire et assurer l'ouverture à l'initiative.

Longtemps habitués à vivre d'appuis financiers extérieurs, la plupart des États sont brusquement confrontés à trouver des stratégies internes de pourvoi de ressources pour leur fonctionnement souvent coûteux et sans impact sur l'amélioration des conditions des populations.

L'austérité va toucher des secteurs publics à caractère social qui maintenaient un minimum de lien avec les populations. Les rigueurs de l'ajustement seront aggravées par la dévaluation du franc CFA en 1993 qui plongera de larges couches et organisations sociales dans une contestation déjà installée sur le terrain politique, notamment avec de nombreuses luttes de la société civile et des partis ou mouvements pour la démocratisation.

Cette nouvelle période d'épreuves pour l'État est aussi marquée par l'apparition de rébellions armées (au Sénégal déjà en 1982, au Liberia à partir de 1989, de 1991 en Sierra Leone, au Mali et au Niger).

L'État s'adaptera aux restrictions des mannes financières en engageant dans plusieurs pays une réduction des effectifs de la fonction publique, une suppression de subventions de la santé hospitalière et de divers services stratégiques qui passeront au privé (distribution de l'eau et de l'électricité, téléphone, travaux publics, transports entre autres).

L'impact de ces transformations de l'espace politique et économique a été déstabilisateur pour un type d'État dirigiste et autoritaire, mais il a été salutaire en induisant des transformations régulatrices et adaptatives.

Là aussi le cas togolais est très illustratif. Le régime du Président Gnassingbé Eyadema en place depuis 1967 réussira à passer avec succès à partir de 1993 l'épreuve du multipartisme. L'ancien parti-État, le RPT (Rassemblement du Peuple togolais), a réussi à rester maître de la scène politique, et hégémonique à l'Assemblée nationale après un bref épisode de montée éphémère de l'opposition. Ce Parti, comme avant, domine toujours l'État en 2010.

L'expérience électorale plébiscitaire et notamment la capacité de faire voter, l'implication partisane des forces de défense et de sécurité, le relais puissant des chefferies traditionnelles sont autant de facteurs caractéristiques de l'État postcolonial que ses acteurs vont capitaliser au niveau des élections pour préserver son *statu quo ante* en dépit du développement de dynamiques de changement. Surtout que le multipartisme a éclos dans de nouvelles conditions démographiques où environ 50 % de la population ne franchit pas encore l'âge de voter.

L'éveil démocratique et la promotion du multipartisme généralisé à la faveur des conférences nationales souveraines ont stimulé la vie politique ; mais ils ont entraîné en même temps une extraordinaire prolifération de partis politiques. Les anciens partis uniques ont pu, face à un émiettement des forces partisans adverses, rester ou revenir au pouvoir⁴² dans divers pays. Ils ont pu continuer de fonctionner comme un des leviers d'un État pourtant soumis à des transformations manifestes.

Celles-ci peuvent-elles aboutir à un nouvel enracinement dans la société, au renouvellement de sa légitimité et à des capacités le mettant à la hauteur de la demande publique ? Quelles sont les perspectives de l'État postcolonial 50 ans après son accession à l'indépendance ?

IV-REFONDATION ET INTÉGRATION

Après deux décennies de forte montée des conflits internes aux États en Afrique de l'Ouest, l'amélioration de la gouvernance politique, des avancées en matière de démocratie et de résolution des crises avec l'appui de la communauté internationale et la CECDEAO ont abouti à une relative stabilisation et à un nouveau cours.

La régression des conflits est une tendance nette qui reste à devoir être consolidée ; mais la conflictualité persiste, notamment à travers des conflits de faible intensité à caractère identitaire (conflits touareg du Mali et du Niger) ou de type autonomiste (Casamance au Sénégal). Cette conflictualité se signale aussi à travers deux autres indicateurs importants : la persistance des crises politiques d'origine électorale ou non (Guinée Bissau, Côte d'Ivoire) et la résurgence des coups d'État civils (comme au Niger avec le « Tazarché ») et militaires (Guinée, Mauritanie, Niger).

Ces différentes occurrences de la conflictualité ne font pas qu'indiquer la persistance de défis sur le terrain de l'intégration nationale, de la démocratie et de l'État de droit. En effet elles constituent aussi des facteurs entrant en ligne de compte dans la fragilité étatique⁴³.

42. Dans certains pays comme le Bénin le pouvoir a été perdu et retrouvé ; il en est de même pour la Guinée Bissau.

43. La notion d'État fragile renvoie aux difficultés chroniques rencontrées par un État dans sa volonté et/ou ses capacités à assumer ses fonctions essentielles notamment en matière de services sociaux de base vis-à-vis

Cela concerne à un titre ou un autre neuf des 15 États membres de la Cedeao dont les deux piliers économiques de la région que sont la Côte d'Ivoire et le Nigeria. Cette fragilité met en évidence outre une instabilité et des tensions récurrentes, les difficultés de certains États à garantir effectivement leur sécurité, celle de leurs populations et/ou leur souveraineté sur le territoire national. Elle rend aussi compte des difficultés à assurer certains services de base à l'ensemble des populations et à mettre effectivement les opportunités de la coopération internationale au service d'une lutte effective contre la pauvreté.

Ainsi tout en évitant une conception substantialiste et stigmatisante du concept d'État fragile, il convient d'en faire un outil d'identification du rapport réel de l'État à ses populations et à ses missions.

La fragilité n'est pas consubstantielle à l'État postcolonial ; elle peut reculer et se résorber au prix d'une stratégie de refondation mise en œuvre d'une manière qui implique les populations et réconcilie l'État avec des fondements démocratiques et des missions républicaines et sociales.

Fragilité et résilience

Sur un demi-siècle l'État a finalement résisté à des chocs politiques, sociaux et structurels importants. Il a manifesté une extraordinaire résilience dont rend compte entre autre l'expérience togolaise. À partir de 1993, suite à une répression sanglante de manifestations liées aux droits démocratique, l'État a subi une suspension de la coopération et de l'appui financier de l'Union européenne pendant plus d'une décennie. Il en fut de même concernant la Banque mondiale qui réduisit à des aspects sociaux de base son intervention d'appui au Togo. L'État a pu échapper à des crises sérieuses de non paiement des salaires. La domination du RPT et de l'armée a pu s'adapter à diverses conjonctures de libéralisation politiques et de crise et réussi à faire survivre un type d'État qui a fonctionné pendant longtemps sur un mode autoritaire avant d'imposer plus récemment une nouvelle stratégie inclusive en direction de l'opposition. La fracture Nord/Sud

des population (dont la sécurité), à exercer sa souveraineté sur le territoire en garantissant son intégrité, et à développer des partenariats en coopération pour le développement du pays. Voir Chataigner et Magros, 2007 et les travaux du C A D de l'OCDE.

et les divisions historiques qui traversent la classe politique restent des défis ; mais l'État a manifesté une capacité de survie renforcée par une dynamique progressive de réforme qui n'a toutefois pas encore touché le système de sécurité.

La Guinée-Bissau, véritable casse-tête pour la communauté internationale sous ce rapport, n'en manifeste pas moins elle aussi une certaine résilience. L'État miné par une grave fragilité accentuée par des rivalités politiques au sommet et de fortes pressions corruptives et déstabilisatrices du narcotrafic international résiste et renouvelle périodiquement sa légitimité à travers des élections régulières et démocratiques.

L'instabilité et l'insécurité entretenues par des formes d'anarchie d'origine militaire et instrumentalisée par des criminalités exogènes n'aboutissent pas à une paralysie ou une implosion de l'État. Celui-ci a la double particularité d'être issu d'un mouvement armé de libération et d'être structuré selon les règles d'un régime parlementaire. L'État est dominé par un pouvoir militaire non constitutionalisé tirant sa légitimité d'une histoire (la libération anticoloniale) et d'une conception initiale de l'armée comme « peuple en armes » qui se renouvelle à la faveur de diverses crises dont la guerre civile de 1998-99. L'État est doté d'un gouvernement dirigé par un Premier ministre issu du parlement ; mais il y a en même temps un chef d'État élu au suffrage universel. Cette pluralité des pôles de pouvoir crée un risque élevé de crise mais en même temps l'hétérogénéité des forces contrôlant l'État minore les possibilités de son instrumentalisation criminelle totale malgré sa grande vulnérabilité. Même quand le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif reviennent à une même force politique, comme c'est actuellement le cas avec le PAIGC, des contradictions politiques et générationnelles opposent le Président et le Premier ministre et laissent ouvertes les trajectoires possibles d'évolution de l'État en Guinée-Bissau. Les menaces du Narcotrafic international viennent s'engouffrer dans toutes les brèches au niveau des institutions civiles et militaires de l'État ; elles aggravent sa fragilité et constituent un défi urgent à relever. Mais sa gravité ne doit pas cacher le caractère structurel et intrinsèque de certaines contradictions au modèle d'État. La réforme du secteur de sécurité qui pourrait induire une neutralisation des facteurs « crisogènes » ne peut pas s'effectuer de manière déconnectée de profondes transformations de l'État et de la culture que s'en font

les populations restées, même très jeunes, marquées par le mythe de la libération nationale armée.

La Cedeao dont le pays est membre fait partie des acteurs ayant la légitimité pour contribuer, avec les acteurs étatiques, sociaux et politiques internes à une évolution stabilisatrice de la Guinée Bissau.

PAIX ET SÉCURITÉ : UNE RÉPONSE RÉGIONALE EN APPUI AUX ÉTATS

L'implication de la Cedeao pour faire face aux défis de paix et de sécurité constitue un facteur important qui renforce la résilience des États confrontés à une récurrence de crises.

En 1999 et 2001 les États membres de la Cedeao systématisent à travers deux protocoles un dispositif de réponse régionale aux conflits. En 1999 c'est l'intervention de la Cedeao avec l'ECOMOG qui permet de mettre fin à la guerre civile en Guinée Bissau où le Sénégal était intervenu aux côtés du pouvoir du Président Vieira face à l'armée insurgée.

Les protocoles sur la prévention et le règlement des conflits d'une part et sur la Démocratie et la bonne gouvernance d'autre part rendent compte d'une prise de conscience des États au plus haut niveau, des limites et faiblesses de leurs capacités nationales face à un défi transnational que constituent les conflits. En décembre 2001, ils franchissent un nouveau pas très important au sommet de la Cedeao à Dakar en proclamant leurs « convergences constitutionnelles » du nouvel instrument qu'ils élaborent pour s'attaquer radicalement aux conflits en traitant désormais leurs causes profondes. C'est l'avènement du Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance. Il exprime une conscience et une volonté étatiques nouvelles promettant d'assurer la paix et la stabilité par la promotion de la démocratie, de l'État de droit, et de la « bonne gouvernance ». Ce même Protocole est conçu comme un instrument important dans la prévention des coups d'État militaires. Il prescrit la subordination des militaires aux pouvoirs civils démocratiquement élus entre autres principes et règles⁴⁴.

44. Voir à ce propos Diallo (Massaër) 2005 ; les Forces de défense et de sécurité et le pouvoir politique, selon le Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance ; Paris ; CSAO/OCDE et WANSED.

Cet instrument régional né d'une réponse de quinze États à la conflictualité a une portée refondatrice. La démocratie, la gouvernance au service des populations et le respect de la Loi sont collectivement et volontairement invoqués sans aucune injonction extérieure pour servir de base aux pratiques de l'État, conformément aux constitutions qui sont présumées les prescrire. La Cedeao reçoit ainsi le mandat important de pouvoir appuyer les États pour respecter et protéger ces orientations et valeurs fondamentales. Le protocole de 2001 entre en vigueur et son application s'impose à tous les États membres après sa ratification effective par 9 d'entre eux en 2005⁴⁵.

C'est donc en toute légitimité qu'elle s'impliquera dans l'action (médiation, pressions et sanctions) pour trouver des sorties de crise au Niger, en Guinée, en Côte d'Ivoire et ailleurs. Elle prendra des sanctions politiques contre les coups d'État en accord avec l'Union Africaine⁴⁶ et s'impliquera en vertu du même mandat dans l'observation et la régulation électorale en Afrique de l'Ouest.

Plus de démocratie, plus de développement en même temps que la mise en œuvre d'une réforme du système de gouvernance permettra de recouvrer une stabilité et des capacités améliorées de réponse aux attentes et demandes des populations dont ils assument la souveraineté.

Comme le montre l'histoire de la région, les conflits aggravent le sous-développement et fragilisent l'État sans pour autant remettre en cause son existence. Dans certains cas ils débouchent sur l'affaiblissement des forces sociales et/ou politiques qui tirent profit le plus de l'État ; il en résulte une recomposition et une prise en compte des intérêts des groupes (périphériques ou non sur les plans national et social) à partir desquels les soulèvements ont lieu. Les réformes post-conflit en Guinée Bissau sont largement restées lettre morte en dépit des acquis conjoncturels obtenus en matière de désarmement. Les mêmes acteurs partagent ou se succèdent au sein de l'État dont la nature permet une coexistence conflictuelle mettant éventuellement en cause la stabilité sociopolitique ou la reflétant sans pour autant remettre en cause son existence.

45. À ce jour en 2010 le Nigeria et la Côte d'Ivoire figurent parmi les pays n'ayant pas ratifié l'instrument ; ce qui du reste n'empêche pas qu'il s'applique à eux ainsi qu'à la Gambie, au Liberia et à la Guinée Bissau qui sont dans la même situation.

46. Elle a été inspirée par le Protocole de 2001 pour élaborer un instrument du même type pour toute l'Afrique.

Au Libéria, pays qui a connu 89 conflits depuis son indépendance en 1847, la dernière réforme post-conflit a mené l'État, notamment en matière de sécurité et de défense, dans une direction porteuse de crise. Les autorités avaient opté pour un *leadership* militaire exogène dans la conduite de la réforme du secteur de sécurité. Cela a été mal accueilli et a rendu plus difficile une appropriation interne. La recomposition démocratique des forces en charge du fonctionnement de l'État a entraîné des transformations notables. Mais les fractures historiques qui traversent les populations selon leur origine semblent continuer à peser sur l'enracinement, et les orientations d'un État qui reste confronté effectivement à un impératif de construction nationale⁴⁷.

Les conflits peuvent paradoxalement renforcer conjoncturellement la légitimité d'un État fut-il autoritaire. C'est le cas de la Guinée dont le pouvoir sous le général Conte a fait preuve pendant la crise au Libéria et en Sierra Leone d'un activisme géopolitique lié entre autres à des intérêts et des convoitises sur le diamant de Sierra Leone. Malgré son isolement international depuis la rupture avec la France en 1958, l'État guinéen a pu gagner des appuis techniques et militaires occidentaux dans sa lutte contre le NPLF de Charles Taylor. L'intrusion des forces de celles-ci en Guinée forestière a donné à l'État une occasion de forte mobilisation instrumentalisant les contradictions ethniques et renforçant ses bases au niveau des populations locales. À l'intérieur du pays comme dans la communauté internationale l'État guinéen a cultivé l'image de garant de la paix et la stabilité sous-régionale ainsi que la souveraineté nationale. Les retombées en matière de coopération lui ont permis de renforcer une armée qui est en réalité restée une véritable menace pour les populations sous les régimes autoritaires jusqu'en 2010.

Des capacités et possibilités de transformation

Le rapport de l'État au territoire et à ses populations en Afrique de l'Ouest fait apparaître des problèmes de capacité en matière de sécurité (en particulier de sécurité humaine) et de développement. Il existe toutefois des compétences avérées et des performances

47. Byron Tarr ancien ministre libérien met en évidence cette situation dans son texte : Orientations et défis de la reconstruction post-conflit au Libéria et en Sierra Leone ; in Rapport de l'atelier CSAO/Cedeao sur le DDR et le post-conflit en Afrique de l'Ouest ; Paris 2007.

concernant la gestion et l'administration. Mais de sérieux problèmes de gouvernance et de démocratie hypothèquent l'atteinte de résultats durablement satisfaisants pour les pays et leurs populations.

Dans la plupart des États il y a toujours une très faible autonomie du pouvoir judiciaire malgré son indépendance *de jure* du pouvoir exécutif ; le pouvoir parlementaire en charge d'un contrôle démocratique essentiel au fonctionnement régulier de l'État est en réalité, dans de nombreux pays, dans une situation de dépendance politique vis-à-vis de l'exécutif et notamment du chef de l'État, dans la mesure où il cumule avec ses fonctions celles de chef du parti majoritaire. Or le chef du Parti a un pouvoir certain dans la désignation des membres de son organisation à présenter comme candidats sur les listes nationales et proportionnelles (locales) de députés. Il y a certes pour tout député un double devoir de fidélité aux populations qui l'ont élu et au Parti qui l'a promu. Cela détermine un réflexe partisan normal pour les députés d'une majorité parlementaire qui ont le devoir de défendre le pouvoir. Mais la faiblesse de la citoyenneté et le fonctionnement de la démocratie par le haut font que l'élu a plus facilement à craindre son parti et son chef que de ses électeurs. Cela constitue la base d'une dépendance significative du clientélisme et qui « sape » en silence l'autonomie nécessaire du pouvoir législatif dans beaucoup de pays.

De telles situations qui ont caractérisé le système dit de parti-État perdurent encore et portent toujours le risque d'une sérieuse menace sur la séparation des pouvoirs.

Des avancées nouvelles sont possibles et se matérialisent à la conjonction d'actions de plus en plus déterminées des acteurs sociaux et politiques internes et de celles de la communauté régionale et internationale.

L'irruption de plus en plus forte de la société civile et de la jeunesse dans des pays où 60 % de la population a moins de 30 ans, va très probablement constituer un catalyseur des transformations sociopolitiques porteuses de valeurs et projets de refondation.

Une dynamique de refondation est en cours mais elle a besoin d'être consciemment et durablement soutenue et consolidée. La refondation peut certes nécessiter une transformation radicale renouvelant

les bases, les normes et les acteurs en charge de l'État. Mais elle peut aussi signifier un processus de réforme concrétisée progressivement. Elle peut se traduire par une dynamique de transformation par lentes accumulations de bonnes pratiques, de gouvernance démocratique sans cesse améliorée et de développement des formes participatives impliquant les citoyens et les populations au niveau local .

Ces transformations sont de plus en plus induites par l'action combinée et complémentaire de trois types d'acteurs : la société civile nationale et régionale, la Cedeao dépositaire d'un mandat de ses États membres et enfin les bailleurs de fonds soucieux d'avoir un interlocuteur fonctionnant selon les mêmes règles, de gouvernance et d'imputabilité.

Ces trois catégories d'acteurs influencent la dynamique d'évolution de l'État qui prend ainsi de plus en plus en compte des exigences ou recommandations fort importantes : bonne gouvernance, démocratie et État de droit, participation citoyenne, décentralisation, subordination de l'armée au pouvoir politique civil régulièrement élu, contrôle démocratique et réforme du secteur de sécurité . Sous ce rapport diverses études dont celles produites par la Fondation Mo Ibrahim permettent de mesurer les progrès réalisés en matière de gouvernance mais sur un chemin où le déficit démocratique reste important à combler ainsi que les capacités de l'État à répondre aux besoins sociaux, économiques et sécuritaires des populations.

Dans le bilan d'un demi-siècle d'indépendance, la question de l'intégration apparaît comme l'une des principales préoccupations et un des éléments moteurs dans la construction de nouvelles perspectives.

L'intégration a deux dimensions, l'une nationale et l'autre régionale.

L'intégration nationale par inclusion de toutes les catégories de citoyens et de population a besoin d'être renforcée et élargie. C'est une condition fondamentale pour concrétiser la démocratie citoyenne et l'État de droit. L'exclusion et la marginalisation politique ou sociale, économique ou culturelle, volontaires ou involontaires demeurent des défis à relever dans la construction de l'État-nation. L'enracinement de l'État dans les populations qu'il est censé représenter a

pour principale modalité la matérialisation de prestation à leur profit, notamment le développement de la sécurité humaine, le respect des droits sociaux, civils et démocratiques et l'implication multiforme dans la gestion de la cité.

L'intégration régionale donne à l'État l'opportunité de trouver des relais et appuis dans la prise en charge de tous enjeux sous-régionaux et régionaux ; elle peut permettre à l'État, tout en assumant la subsidiarité d'externaliser des fonctions coûteuses et partagées en matière de défense, sécurité collective, prévention et gestion de conflits, construction d'un cadre et d'un marché régional.

En Afrique de l'Ouest l'expérience de la Cedeao a mis en évidence le fait que la construction régionale fournit des opportunités et formes de rattrapage régional de pannes de la construction nationale. Comme l'a mis en évidence son rôle dans la recherche de solutions aux crises de Côte d'Ivoire de Guinée Bissau, du Niger, de Sierra Leone et du Liberia, la Cedeao compense en effet des faiblesses étatiques et renforce les capacités nationales (somme toute restées souvent faibles) à surmonter les crises.

Sa réussite durable dépendra des capacités de cette organisation à contribuer au recul notable de la fragilité étatique et à consolider de véritables dynamiques régionales nationales et locales pouvant favoriser une refondation démocratique des États.

La diffusion régionale et sous-régionale des conflits rappelle avec force la réalité transnationale et transfrontalière des dynamiques sociales, culturelles, mais aussi de défis économiques et politiques.

Tout en étant une communauté plutôt économique la Cedeao montrera principalement son utilité sur le terrain de la paix, de la sécurité et de la régulation des tensions et crises politiques susceptibles de dégénérer en conflits.

C'est finalement sur le terrain de la paix et la sécurité de la région que se fera sa rencontre avec la communauté internationale en tant que partenaire actif et efficace en dépit de ses difficultés financières.

La construction de l'État postcolonial en Afrique a souffert de la concomitance de son édification avec un verrouillage politique des pouvoirs de sorte que les références à la démocratie servent le plus souvent à la légitimation d'un contrôle déjà acquis des institutions.

Les fonctions de l'État centrées sur l'impulsion du développement resteront faibles dans bon nombre de pays ; en revanche, la fonction sécuritaire sera hypertrophiée et essentiellement centrée sur la sécurité du pouvoir ; la capacité à assurer la souveraineté et l'intégrité territoriale restera souvent dépendante de la coopération avec l'ancienne métropole.

L'intégration appuyée par la communauté internationale donne de nouvelles possibilités alternatives au plan régional sans préjudice du reste pour une coopération bilatérale et internationale. Celle-ci est par exemple impliquée dans le financement de l'opérationnalisation des « Forces Africaines en Attentes » qui pourraient constituer un levier important pour la sécurité régionale et alléger les États de certaines dépenses de sécurité transférables vers le service du développement au niveau des populations.

Sans constituer l'objectif final d'une perspective panafricaniste qui garde toute son actualité, la communauté économique régionale constitue donc une étape et un acquis significatifs. Elle permet de consolider les dynamiques nationales et transnationales de construction d'un espace de développement au service des populations dans la complémentarité, la paix et la sécurité.

Le rôle de l'État au niveau national reste fondamental. Son avenir dépendra de la capacité des acteurs sociaux et politiques (partis, sociétés civiles, *intelligentsia*) à garantir des postures consensuelles durables sur les formes et contenus d'une démocratie citoyenne avalisée par des populations effectivement impliquées et conscientes de leur rôle. Cela permettrait de réaliser des avancées importantes dans la concrétisation de l'exigence d'un double intégration, nationale et régionale.

En matière de paix et sécurité comme sur le plan économique il est viable et salubre d'avoir une approche du développement fondée sur une intégration régionale enracinée au plan local et bénéficiant d'une forte mobilisation de l'État lui-même revigoré par une légitimité renouvelée.

Pr. Massaër DIALLO⁴⁸

ÉTAT, TERRITOIRE ET POPULATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST
(L'État postcolonial à l'épreuve de la construction nationale)

48. Politologue, Président de l'Institut d'Etudes Politiques et Stratégiques (IEPS).
Co-coordonnateur du West African Network for Security and Democratic Governance (WANSED).
Membre du Groupe d'Etude et de Recherche sur l'Afrique Stratégique (GERAS) de l'Irsem.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Afrique contemporaine n° 180 Octobre-Décembre 1996 : L'Afrique face aux conflits. Paris ; *La Documentation Française*.

Badie (B) 1992 L'État importé ; l'occidentalisation de l'ordre politique .Paris ; Fayard.

E. Balibar et Immanuel Wallerstein 1988 ; *Race, nation, classe ; les identités ambiguës* ; Paris ; La découverte ; cahiers libres.

Bayart(J.F) 1989 ; L'État en Afrique ; la politique du ventre ; Paris. Fayard.

BENOT (Y) 1975 ; Indépendances africaines ; idéologies et réalités ; I ; Paris. Maspero.

Boni (N.) 1971 ; *Histoire synthétique de l'Afrique résistante*. Paris ; Présence Africaine.

Bryden (A) Ndiaye(B) et Olonisakin (F.) éd. 2008 ; Gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest ; Genève ; DCAF.

Bouquet (C) 2005 ; Géopolitique de la Côte d'ivoire ; Paris ; A ; Colin.

Chataigner (J-M) et Magro(H) dir 2007 ; États et sociétés fragiles ; Paris. Karthala

Chrétien (J.P.) et Prunier (G.)1989 ; Les ethnies ont une histoire ; Paris. Karthala-ACCT.

D'Almeida –Topor (Hellène) 1993: l'Afrique au XX^e siècle ; Paris. Armand colin.

De Benoist (Joseph R) 1982 ; L'Afrique occidentale française De la conférence de Brazzaville (1944) à l'indépendance. Dakar ; NEA.

DIA (M) 1980 ; Dialogue des nations ; Alger ; SNED.

DIOP (Cheikh. A) 1960 ; L'Afrique noire précoloniale ; Paris. Présence Africaine.

Diouf (M) 1998; Sénégal les ethnies et la nation ; Dakar ; NEAS.

Founou-tchuiga(B), Amin(S) Dembélé (D) et alii 2001 ; Et si l'Afrique refusait le marché ? Paris ; L'harmattan.

KI-ZERBO(J) 1972 ; Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain. Paris ; Hatier.

LY(A) ; 1997, « D'où sort l'État présidentieliste du Sénégal ? » ; Dakar ; XAMAL.

Ntumba (Luaba-Lumu). 9^e AG du Codesria ; 14-18 dec 1998.

« Ethnicité, citoyenneté et gouvernementalité dans le contexte du nouveau constitutionnaliste africain ; Dakar codesria.

Sanankoua (B) éd. 2007 ; les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, le cas du Mali ; Paris ; Karthala.

Senghor (LSS) 1971 ; Liberté 2 –Nation et Voie Africaine du Socialisme ; Paris ; Le Seuil.

LES COUPS D'ÉTAT MILITAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST

INTRODUCTION

La démocratisation semble avoir fait d'indéniables progrès en Afrique subsaharienne depuis la fin de la guerre froide. Entre 2000 et 2009, il y a eu des élections multipartites dans 45 des 48 pays du continent⁴⁹. Toutefois, ces avancées sont largement à nuancer. Le résultat des scrutins peut-être arrangé. Les problèmes de gouvernance semblent de plus demeurer. Marc-Antoine Pérouse-de-Montclos⁵⁰ reprend le terme d' « anocratie » pour qualifier les nombreux régimes africains qui ne sont pas dictatoriaux mais qui peinent à être de véritables démocraties. Leurs dirigeants n'hésitent pas à utiliser la corruption ou la fraude pour conserver le pouvoir.

De plus, bien que les coups d'État aient nettement diminué depuis les années 60, on assiste néanmoins depuis 2008 à leur résurgence en Afrique de l'Ouest, avec le cas de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Niger, et de la Mauritanie.

49. Foucher (Vincent), *Difficiles successions en Afrique subsaharienne : persistance et reconstruction du pouvoir personnel*, Pouvoirs 2009/2, N° 129, p. 127-137.

50. Pérouse de Montclos (Marc-Antoine), *Vers un nouveau régime politique en Afrique subsaharienne : Des transitions démocratiques dans l'impasse*, Institut français des relations internationales, Décembre 2009.

Il existe de multiples causes à ces prises de pouvoir. La persistance de mauvais résultats dans le domaine économique, la corruption, la possession de ressources naturelles⁵¹, ainsi que la mauvaise gouvernance jouent un rôle fondamental.

Il existe un autre facteur tout aussi important : l'armée. Détentrice du monopole de la force, son concours est une condition nécessaire à la réussite d'un coup d'État. Ces prises de pouvoir par les militaires apparaissent les plus nombreuses en Afrique de l'Ouest. De 1960 au mois d'août 2006, ils auraient effectué 38 coups d'État réussis, soit la moitié de ceux de l'ensemble de l'Afrique sur la même période⁵². L'objectif de cet article consistera donc à essayer d'expliquer pourquoi, depuis les indépendances, les militaires ouest-africains ont pris plus souvent le pouvoir, par rapport aux autres sous-régions. Il ne s'agira pas d'énumérer les causes des coups d'États militaires qui sont par ailleurs connues.

Plusieurs facteurs permettent d'apporter un élément de réponse. Parmi eux, deux apparaissent importants :

- Dans la sous-région, les armées sont essentiellement tournées vers des missions de maintien de l'ordre intérieur. L'Afrique de l'ouest a connu assez peu de conflits de grande ampleur entre États, comme ce fut le cas dans la Corne de l'Afrique. Aux yeux des militaires, la défense des frontières apparaît alors comme un impératif primant sur tous les autres, ce qui n'est pas le cas dans la sous-région.

- Toute intervention militaire en vue de prendre le pouvoir produit des effets négatifs durables sur la vie politique du pays. Ces *putschs* vont ouvrir la voie à d'autres interventions. La violence peut devenir un mode de protestation valable contre l'État. De plus, comme les régimes militaires ne font « *pas mieux que leurs homologues civils*⁵³ », leur légitimité finit par être remise en cause, créant ainsi des conditions favorables pour un nouveau coup d'État.

51. Selon Philippe Hugon, « un État détenteur de ressources en hydrocarbures a neuf fois plus de risques d'être le théâtre de conflits armés qu'un État non pourvu. » ; in *Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains*, Hérodote 2009/3, n° 134, p. 63-79.

52. Souaré (Issaka K), *Guerres civiles et Coups d'État en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, 2007.

53. Agbese (Pita Ogaba), Kieh Jr. (George Klay), *The Military Albatross and Politics in Africa*, page 7, Ashgate, 2002.

I. Des armées tournées vers des missions de maintien de l'ordre

A. Les armées au moment des indépendances

Dans la sous-région, les armées héritées de la colonisation semblent s'être d'avantage orientées vers des missions de maintien de l'ordre intérieur que vers la défense des frontières extérieures. Trois raisons permettent d'expliquer pourquoi. L'idée d'une guerre entre États dans la sous-région apparaît peu probable. Les principaux pays colonisateurs dans la sous-région sont le Royaume-Uni et la France qui sont des alliés traditionnels. Il n'y a plus eu de tensions entre eux en Afrique depuis l'affaire de Fachoda en 1898. Les colonies britanniques ont cohabité pacifiquement avec les colonies françaises. De plus, parmi les pays francophones, le risque d'un affrontement ouvert était faible. L'Afrique-Occidentale française avait permis de développer une certaine cohésion entre les habitants de la sous-région parlant la même langue. Le général de Gaulle et ses successeurs ont toujours cherché à maintenir l'influence de la France dans la sous-région, ce qui leur aurait permis de limiter les risques de guerre ouverte. Les militaires africains n'avaient donc pas à se préparer à un affrontement de grande ampleur entre pays.

B. Les accords de défense

Au moment des indépendances, la France a pu négocier des accords de défense avec ses anciennes colonies telles que la Côte d'Ivoire. Moyennant un accès privilégié aux matières premières telles que le pétrole, l'uranium, l'or... la France assurait en contrepartie la défense du pays, contre un agresseur extérieur et en cas de troubles intérieurs, notamment par le biais de ses bases militaires implantées dans la sous-région. Les jeunes États pouvaient ainsi réduire leurs dépenses militaires au profit d'autres domaines jugés plus importants, tels que la construction d'infrastructures, la réalisation de projets dans le domaine agricole... Mais en se déchargeant partiellement ou totalement de cette prérogative, ces armées africaines n'avaient pas le moyen de développer leur savoir-faire sur les questions de défense relatives à la protection des frontières.

C. Des armées finalement utilisées comme un outil de répression

Les États nouvellement indépendants ont cherché à développer une armée efficace basée sur le modèle occidental. Elle devait donc

être neutre par rapport à la vie politique dans le pays, se focaliser sur des questions de sécurité extérieure, être respectueuse des ordres et de la hiérarchie, et être soumise au pouvoir civil... Mais une telle armée implique un État démocratique capable de la contrôler. Après les indépendances, les régimes à parti unique se sont multipliés dans presque toute la sous-région. Ils ont dû faire face à d'importantes difficultés socio-économiques et au mécontentement de la population. Aussi pour se maintenir, les dirigeants ont été amenés à utiliser l'armée comme un outil de répression. Mais pour éviter tout risque de rébellion, ils ont corrompu ses cadres en leur offrant d'importants privilèges. Le pouvoir en place et l'armée vont donc se discréditer aux yeux de l'opinion publique qui sera de plus en plus revendicative. Le besoin de répression sera lui aussi plus grand. L'armée se voit donc être détournée de sa mission première qui est la défense des frontières, alors que son professionnalisme décline à mesure que s'y développe la corruption. Elle est ainsi utilisée comme une force de répression intérieure. Cette mesure ne constitue toutefois pas une garantie de stabilité. Les militaires se pensent comme les seuls garants de l'État. Aussi, l'idée de renverser le régime pour restaurer la démocratie tend à apparaître de plus en plus légitime, y compris aux yeux de certains militaires. D'après Sunday Abogonye Ochoche⁵⁴ une « *des pires tragédies de la militarisation en Afrique est [donc] la survie d'armée de type occidentale en l'absence de structures politiques d'équilibre des pouvoirs de type occidental* ».

Ne devant pas affronter de réelles menaces extérieures, les armées vont-être principalement utilisées par les régimes à parti unique de façon à faire taire toute opposition. Leur professionnalisme sera donc durablement entamé. La corruption va s'y développer et avec elle l'idée de faire un coup d'État pour établir un nouveau régime. Les accords de défense signés avec la France n'inciteront pas non plus les pays africains à moderniser leur armée.

Face à des régimes autoritaires usant de la répression, la seule alternative semble devoir être le coup d'État. Or seuls les militaires semblent avoir la capacité de pouvoir le faire.

54. Ochoche (Sunday Abogonye), *The military and National Security in Africa* page 117 ; in Eboe (Hutchful) et Bathily (Abdoulaye) *The military and militarism in Africa*, Codesria, 1998.

II. Les coups d'État incitent l'armée à d'autres prises de pouvoir

Toute prise de pouvoir par l'armée entame durablement le processus de démocratisation. Plus les militaires interviennent, plus ils seront amenés à le refaire. Ils installent ainsi une véritable culture autoritaire qui va imprégner la société. La population est alors exclue de la vie politique. De plus, la population intègre le fait que la violence physique peut-être un moyen parfaitement légitime de règlement des conflits.

Dans la sous-région, ce phénomène apparaît particulièrement fort. On peut citer deux cas emblématiques de pays qui ont subi une forte instabilité résultant des prises de pouvoir illégales par les militaires. Le Bénin a connu de 1963 à 1972 six coups d'État effectués par l'armée, dont deux le 29 novembre 1965 et le 22 décembre 1965. Le Nigéria a subi six *putschs* réalisés par des officiers supérieurs de 1966 à 1993.

A. Le développement d'une culture de violence au sein de la société

Les régimes instaurés par les militaires, en réprimant toute opposition, sont amenés à multiplier les mécontentements de tous les bords, ce qui les force à être encore plus répressifs, quitte à risquer de finir par se faire eux-mêmes renverser. De plus, ils tendent à généraliser leurs valeurs au sein de la société, ce qui aboutira à cette radicalisation. Ils promeuvent une culture d'intolérance et de défiance vis-à-vis du pouvoir politique en rejetant toute idée de consultation et de dialogue. La violence apparaît comme le seul moyen légitime de régler les conflits, face à un pouvoir qui ne sait manier que la répression face aux critiques. Seul détenteur de la violence, l'État est censé assurer la protection de tous. Or au lieu d'être dans ce rôle, il apparaît lui-même comme un facteur de troubles. Le développement d'une classe politique qui soutiendrait le régime démocratique se voit donc être empêché soit directement par la répression, soit indirectement par la contrainte. L'exemple nigérian est à ce titre éclairant. Avant le retour au pouvoir des civils en 1999, le pays avait connu 29 années de dictatures militaires sur 39 depuis son existence. Ces régimes ont eu d'importantes conséquences sur la mentalité des Nigériens. La violence est devenue une composante à part entière de la société. L'armée et la police étant largement corrompues et souvent inefficaces, des groupes d'auto-défense sont apparus tels que les « *Bakassi*

Boys ». Ils n'hésitent pas à faire la loi à la place de l'État nigérian. Cette violence se retrouve également au plus haut niveau de la société avec parfois l'élimination d'hommes politiques jugés trop gênants.

B. Des mauvais résultats dans la gestion des affaires publiques

L'armée est censée incarner l'intérêt supérieur de la nation, et semble *a priori* la plus à même de la défendre, surtout face à un gouvernement corrompu ou incapable de gérer le pays. L'armée peut apparaître comme la seule force modernisatrice en apportant une organisation rationnelle et profitable à tous. Garante de l'ordre public, elle peut de plus intervenir pour réguler des crises jugées imminentes ou déjà consommées.

Pourtant, l'expérience a montré que les régimes militaires n'obtenaient pas de meilleurs résultats que ceux civils. Un régime autoritaire se met d'abord en place, inspiré des principes militaires, et sans la participation des citoyens. Aux yeux des militaires, toute opposition ou contestation est vue comme une insubordination. Le principe de pluralité est donc mis en cause. Dès lors le nouveau régime, aussi peu dure-t-il, n'a plus besoin des citoyens pour exercer le pouvoir, et n'est responsable que devant lui-même. De plus, une fois que les putschistes ont pris le pouvoir, ces derniers tiennent en général à le conserver, et sont donc amenés à être encore plus répressifs de façon à étouffer toute rébellion. Au niveau économique, le pays ne connaît pas en général d'importants progrès en matière de développement. La corruption se développe au plus haut niveau de l'État, et finit par couper les dirigeants de la population qui souffre toujours de mauvaises conditions de vie. Il se développe donc un terreau favorable à un nouveau coup d'État.

C. Une déstructuration durable des forces armées

Les effets négatifs de ces coups d'État militaires concernent également l'armée elle-même. Une fois au pouvoir, elle perd logiquement sa neutralité et se comporte comme une simple faction qui use de la corruption et de la force pour se maintenir au pouvoir. On assiste également à une ethnicisation d'une armée censée être nationale. Des clans se forment. Parmi les militaires, la soif de pouvoir sera de plus en plus difficilement rassasiée. Chacun est donc amené à revendi-

quer d'avantage pour monnayer sa fidélité. Il peut se développer une insubordination qui pouvant mener à des coups d'État. Depuis son indépendance, la Guinée n'a connu que deux régimes militaires autoritaires. Les conséquences sur l'armée en terme de professionnalisme ont posé problème. Lorsque le président Lansana Conté meurt en décembre 2008, le capitaine Moussa Daddis Camara prend le pouvoir en tant que chef de la junte dénommée « *Conseil national pour la démocratie et le développement* ». Rapidement, il se transforme en dictateur. Il n'hésite pas à réprimer dans le sang toute manifestation, notamment celle du 28 septembre 2009. Face au tollé international suscité, et la crainte d'être jugé par la Cour Pénale Internationale, son adjoint, et numéro 3 de la junte tente de l'abattre au mois de décembre 2009.

L'Afrique de l'ouest est la seule sous-région où des coups d'État menés par des militaires subalternes se produisent « avec une certaine régularité⁵⁵ » comme au Ghana en 1979 et en 1981, au Libéria en 1980, au Burkina-Faso en 1983, et en Gambie en 1994. De plus, les militaires en viennent à penser qu'eux seuls incarnent l'intérêt général et peuvent assurer la sécurité du pays. Ainsi loin d'être la solution, les régimes militaires finissent par devenir le même mal qu'ils cherchaient à combattre.

Il arrive toutefois que parfois l'armée après avoir pris le pouvoir finisse réellement par le rendre au civil. Sur tous les coups d'État militaires perpétrés en Afrique de l'ouest, on ne compte que le Ghana en 1969 et 1992, le Nigéria en 1976 en 1999, le Bénin en 1990, et le Mali en 1992. Ces six cas semblent toutefois faire figure d'exception par rapport aux 38 coups d'État militaires réussis jusqu'en août 2006. Toute intervention des militaires comporte bien trop de risques et est par nature anti-démocratique. Ce n'est pas à l'armée d'arbitrer la vie politique en se constituant comme un véritable contre-pouvoir sans contrôle. De plus, rien ne vient garantir que l'armée ne sera pas amenée à reprendre le pouvoir si elle est de nouveau insatisfaite du gouvernement en place.

CONCLUSION

Le nombre particulièrement élevé de coups d'État faits par des militaires en Afrique de l'Ouest s'explique notamment en raison de

55. Kandeh (Jimmy David), « *Coups from below: armed subalterns and state power in West Africa* », page 2, Palgrave Macmillan 2004

l'orientation des armées dans la sous-région. N'ayant pas d'ennemis susceptibles de menacer l'intégrité du pays, elles ont été largement utilisées pour des missions de police, leur rôle se réduisant à être un simple outil de répression. Chaque coup d'État a également un impact extrêmement fort sur la population. L'armée contribue ainsi à légitimer l'usage de la force auprès des citoyens.

Le nombre de coups d'État militaires a beaucoup baissé depuis les indépendances. Désormais, ils ne semblent plus être le principal mode d'alternance politique. Ces prises de pouvoir illégales perdurent toutefois en dépit de condamnations des autres pays africains et du reste de la communauté internationale. Face aux velléités interventionnistes de l'armée, on peut s'interroger sur trois pistes de réflexion afin de les limiter :

- La meilleure des garanties serait l'établissement d'une véritable culture démocratique suffisamment forte pour rendre inconcevable tant aux yeux des militaires que des civils toute velléité de prise de pouvoir par la force. Toutefois, cela est encore loin d'être le cas.

- Chuka Onwumechili⁵⁶ évoque l'idée de supprimer purement et simplement les armées. Celles-ci occupent une place non négligeable dans le budget des États africains alors qu'elles n'ont quasiment jamais servies à défendre le pays. Pour le maintien de l'ordre intérieur, on pourrait penser que les forces de police seraient suffisantes. Toutefois, cet auteur nuance son propos en reconnaissant le rôle dissuasif fondamental de l'armée tant sur le plan intérieur qu'extérieur.

- De façon plus réaliste et à une échéance plus brève, il existe des garanties extérieures qui devraient être développées. L'utilisation de sanctions internationales contre les putschistes doivent-être approfondies. Au niveau de la Cedeao, tous les chefs d'État sont d'accord pour condamner toute tentative de prise du pouvoir. Cela n'est certes pas suffisant, d'autant que beaucoup d'entre eux ont établi des régimes autoritaires, parfois issus de coups d'État. Toutefois la réprobation constitue indéniablement un progrès, et pousse à une normalisation de la situation.

56. Onwumechili (Chuka), *African democratization and military coups*, Edition Praeger, 1998.

La participation des soldats africains aux opérations de maintien de la paix menées sous l'égide de l'Organisation des Nations unies doit également être encouragée. Ils y apprennent ce qu'est l'État de droit et comment le rétablir et le faire respecter.

Etienne Liffran⁵⁷
Chercheur, Doctorant à l'Université Paris X

57. Doctorant à Paris VIII, il s'intéresse aux questions de sécurité africaine.

LE RÔLE DES ÉLECTIONS DANS LA RÉOLUTION DU CONFLIT IVOIRIEN

À l'occasion de l'élection présidentielle qui s'est tenue en Guinée le 27 juin 2010, on a entendu dire que ce pays connaissait les premières élections démocratiques de son histoire, après 52 années de dictature civile ou militaire. C'était reconnaître implicitement que la plupart des autres États d'Afrique avaient tout de même attendu au moins 30 ans après leur indépendance pour s'aligner sur les vertus du modèle politique occidental, réactivé à leur endroit par François Mitterrand dans son discours de La Baule en 1990.

Toutefois, on a souvent perdu de vue que les pays colonisés – et notamment les ex-colonies françaises – avaient vécu, juste avant la charnière des indépendances, une période de libre expression politique. En effet, la loi-cadre du 28 juin 1956 avait permis que des élections soient ouvertes au suffrage universel et indifféremment aux Blancs et aux Noirs. À cette époque, les grands partis français avaient fondé des sections locales dans la plupart des pays africains, et le

parti communiste n'était pas le moins actif puisqu'il contrôlait la fédération de partis africains créée en 1946 à Bamako sous le nom de RDA (Rassemblement démocratique africain⁵⁸) sous l'impulsion de Félix Houphouët-Boigny.

C'est ainsi que la Côte d'Ivoire a organisé, à la fin des années soixante, des consultations populaires parfaitement démocratiques avec la participation non seulement autorisée mais fort active des filiales de la SFIO ou du RPF, qui constituaient à l'époque l'opposition au PDCI/RDA (Parti démocratique de Côte d'Ivoire) conduit par l'ancien ministre du général de Gaulle et futur chef de l'État ivoirien.

Pour des raisons – et selon des modalités – que les historiens de la décolonisation n'ont pas suffisamment mises en lumière, tous les partis liés au RDA et majoritaires en 1960 ont basculé, en quelques mois, dans la logique du parti unique et entraîné la quasi-totalité du continent africain dans trois décennies⁵⁹ d'un obscurantisme politique dont les États paient lourdement le prix aujourd'hui.

1 - La période pré-démocratique

Si Félix Houphouët-Boigny s'est bien gardé de théoriser le modèle qu'il s'est employé à mettre en place et à préserver pratiquement jusqu'à sa mort, on peut tenter d'en souligner les grandes lignes. Probablement conscient de l'inadaptation du système importé aux réalités des cultures locales, et notamment de l'arithmétique majoritaire qui le fondait alors que les sociétés traditionnelles tentaient plutôt de régler leurs problèmes par consensus⁶⁰, il généralisa un principe de clientélisme qui eut l'avantage d'éviter les affrontements et, par voie de conséquence, l'inconvénient de museler toute forme d'opposition. Outre le fait que le principe même de la démocratie était progressivement oublié, puisque les élections qui se tenaient à

58. Le RDA s'est désaffilié du PC français en 1950.

59. Signalons que le Sénégal s'est engagé dans le multipartisme dès 1974.

60. C'est la romancière britannique Barbara Kingsolver, dont l'enfance s'était déroulée dans un village du Congo, qui rapporte le plus clairement l'ambiguïté du système politique imposé par les Blancs : « *Il semble étrange que de deux individus ayant obtenu l'un cinquante et une voix et l'autre quarante-neuf, ce soit le premier qui gagne tandis que l'autre perd. Cela équivaudra à ce que la moitié du village soit mécontente et, d'après Anatole, un village qui n'est qu'à demi satisfait risque de faire longtemps parler de lui. (...) Ici, pour que ça marche, il faut du cent pour cent. Cela demande un certain temps avant d'y arriver. Les gens palabrent, concluent des ententes et discutent jusqu'à ce qu'ils tombent à peu près tous d'accord sur ce qui doit être fait, et, ensuite, Tata Ndu veille au bon déroulement des affaires.* » (Les Yeux dans les arbres, Payot-Rivages, 1999, 602 p.

intervalles réguliers n'étaient que des parodies, une forme de flou fut rapidement introduit dans le statut de l'électeur dans la mesure où le leader ivoirien prit l'habitude de faire remplir les urnes avec les bulletins des étrangers, notamment Burkinabè, installés de longue date dans le pays. Ce « vivier », qui ne servait au début qu'à compenser les abstentions, devint au fil du temps un levier important face à la montée des oppositions lorsque le processus se démocratisa. La pratique devait avoir des conséquences graves.

Car, derrière l'image de visionnaire accolée au nom de Félix Houphouët-Boigny, il y eut tout de même quelques sérieux malentendus avec la démocratie. D'abord, le clientélisme avait un prix, car il fallait « fidéliser » les adversaires potentiels à coups de prébendes, d'avantages et de cadeaux divers dont la facture, sans cesse croissante, était essentiellement honorée par la Caisse de Stabilisation des Prix du café et du cacao ; on comprend qu'elle n'était pas inépuisable. Ensuite, le « Vieux » a fait semblant de ne pas bien comprendre ce que Mitterrand avait voulu dire par « *le vent de liberté doit souffler aussi au Sud* », et il se contenta d'introduire une pincée de multipartisme... au sein du parti unique (le PDCI). Enfin, il ne se résolut pas à convoquer cette fameuse « Conférence nationale » que la plupart des pays voisins avaient eu la bonne idée d'organiser pour que chacun s'explique, pluralisme oblige, sur les nouvelles règles du jeu. De telle sorte qu'à sa mort en décembre 1993 aucun des problèmes liés au fonctionnement des institutions démocratiques telles qu'elles devaient être mises en place n'avait été traité.

Dans ce contexte, compliqué par un héritage que s'étaient disputé Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara, les difficultés étaient inévitables. Plus ou moins occultées lors de l'élection présidentielle de 1995 à l'issue de laquelle le premier fut confirmé dans les fonctions qu'il avait occupées par intérim, elles allaient peu à peu empoisonner la vie politique, et n'ont rien perdu de leur nocivité en 2010.

À l'évidence, elles tournent essentiellement autour du processus électoral, mais placé sous l'éclairage d'une mauvaise interprétation du multipartisme. En effet, là où le modèle occidental suppose la confrontation entre plusieurs orientations idéologiques (des « modèles de société »), le transfert dans les pays africains aboutit – du moins dans un premier temps – plutôt à des confrontations sur des

bases régionales (osons dire « ethniques »). Ainsi le problème de l'identité d'origine des leaders politiques domine-t-il les débats dans les démocraties naissantes. Cette situation n'est évidemment pas propre à la Côte d'Ivoire, mais elle a connu ici les illustrations les plus spectaculaires.

Car ici, c'est l'« ivoirité » qui a marqué les quinze dernières années de la vie politique. Issu d'une obscure recherche menée par des universitaires pourtant brillants, ce concept entendait définir les « *Ivoiriens de souche multiséculaire*⁶¹ » et les distinguer de tous ceux qui n'étaient que des allochtones ou des allogènes. L'objectif était pluriel : il s'agissait d'abord de trouver des critères pour l'appropriation des terres cultivables, dont la Banque mondiale demandait la « sécurisation », et le droit du sang allait ainsi être privilégié ; il s'agissait ensuite de stigmatiser l'un des candidats potentiels à l'élection présidentielle (Alassane Ouattara), dont l'un ou l'autre des parents était peut-être né dans la partie voltaïque de la « Haute-Côte » et, à travers lui, tous les « dioulas »⁶² dont la nationalité était floue aux yeux des gens du Sud.

L'atmosphère délétère qui envahit le pays avec la montée de cette xénophobie, étonnante dans un pays qui s'était toujours signalé par son sens de l'hospitalité et l'intégration des étrangers (qui constituent un quart de sa population), conduisit au coup d'État militaire du général Gueï (décembre 1999). Cet événement marqua le début de la crise et confirma l'ampleur du malentendu sur le processus démocratique.

En effet, les différents protagonistes s'accordèrent sur la nécessité de rédiger une nouvelle Constitution, mieux adaptée au nouveau contexte politique, et de la soumettre au peuple par voie de référendum. Or ce texte, par ailleurs imparfait⁶³, ne passionna les foules que sur un point : l'article 35, qui définissait les critères d'éligibilité en fonction de l'origine des candidats. A l'issue de nombreuses tergi-

61. L'expression est de l'historien Pierre Kiprè, ex-ministre de l'Éducation nationale et devenu ensuite ambassadeur de Côte d'Ivoire à Paris.

62. Ce nom est globalement donné à toutes les populations qui peuplent le Nord de la Côte d'Ivoire, le Sud du Burkina-Faso et du Mali et l'Est de la Guinée, appartenant donc au groupe ethnolinguistique Mandé.

63. Ainsi rien n'était-il prévu concernant l'après-fin du mandat quinquennal du président de la République (ce qui permet à Laurent Gbagbo d'être encore en place près de cinq ans après la fin de son mandat, et dix ans après son élection), et l'hypothèse d'une dissolution de l'Assemblée nationale avait été oubliée.

versations, c'est la version la plus clairement défavorable à Alassane Ouattara (il fallait être né de père ET de mère ivoiriens) qui fut retenue et, ultime paradoxe, ce dernier appela ses électeurs du RDR à voter OUI !

2 - Des scrutins détournés de leur sens

On peut donc déjà remarquer à quel point l'appel aux urnes a pu être dénaturé, sachant en outre que ce **référendum**, destiné à faire adopter la nouvelle Constitution, était le premier scrutin de la période démocratisée du pays. Un peu plus de 2,8 millions d'électeurs (sur 5,1 millions d'inscrits, soit une participation de 65 %) se rendirent aux urnes le 23 juillet 2000 et approuvèrent à 86 % un texte qui fondait la 2^e République sur une base relativement malsaine.

Dans la foulée, le général Gueï organisa **l'élection présidentielle**, d'abord en intégrant les cohortes de jeunes dont l'âge compris entre 18 et 21 ans venait de leur donner le droit de vote, et ensuite en faisant écarter par la Cour Suprême 12 candidats sur 17, éliminant ainsi par avance deux des trois grands partis politiques du pays (le PDCI de Konan Bédié et le RDR d'Alassane Ouattara). Sur 5,4 millions d'inscrits, 37 % seulement se déplacèrent le 22 octobre 2000 et l'Histoire retiendra que Laurent Gbagbo l'emporta face au général Gueï avec un peu plus d'un million de suffrages, soit à peine 19 % des inscrits⁶⁴.

Ce triste épisode aurait pu être compensé par l'étape suivante, celle des **élections législatives**, si elles avaient été ouvertes à tous et comprises comme un exercice d'équilibrage des forces politiques en présence. Or, une interprétation contestée du code électoral conduisit à la mise à l'écart d'Alassane Ouattara dans son fief de Kong, ce qui entraîna le boycott du scrutin par le RDR. Par ailleurs, bon nombre de candidats du PDCI estimèrent qu' « *ils n'avaient pas la culture d'opposition* » et se rallièrent au président nouvellement élu pour faire cause commune avec son parti, le FPI, et lui donner ainsi une majorité à la Chambre des députés. Sur plus de 5,5 millions d'inscrits, à peine 30 % des électeurs se déplacèrent les 10 décembre 2000 et 14 janvier 2001.

64. Les conditions dans lesquelles se déroulèrent les opérations électorales, et notamment le fait que le FPI, parti du nouveau président, déclencha des émeutes urbaines pour imposer ce résultat, conduisirent Laurent Gbagbo lui-même à qualifier son élection de « calamiteuse ».

Boycott et « non-culture d'opposition » sont des constantes dans les élections africaines. S'ajoutant au tri draconien des candidats en amont, et à l'autre erreur politique commise par le leader du RDR (l'appel à voter OUI au référendum), ces comportements plus spécifiquement ivoiriens donnent au mécanisme électoral un caractère assez éloigné de la logique démocratique.

Dans le calendrier politique, un quatrième scrutin pouvait encore donner une chance d'infléchir la tendance vers des pratiques plus vertueuses : les **élections municipales**. Outre le fait qu'elles pouvaient faire descendre les passions d'un cran, à l'image de l'échelle des responsabilités visées, elles permettaient pour la première fois à chaque grand parti d'aller seul au verdict des urnes. Organisées dans le calme le 25 mars 2001, elles ne concernaient, certes, que les communes constituées, soit seulement 60 % de l'électorat, mais elles ont davantage mobilisé (près de 40 % de participation) et elles ont donné au pays une cartographie électorale assez proche des sensibilités réelles⁶⁵.

Hélas, la victoire que remporta – pour sa première participation – le RDR lors de ce scrutin réveilla les vieux démons de l'ivoirité, et le FPI au pouvoir dénonça immédiatement le « *vote étranger* », accusant le parti d'Alassane Ouattara d'avoir recouru à l'ancien vivier électoral d'Houphouët-Boigny, prétendument composé d'étrangers. Dès lors, tout le débat politique allait se focaliser sur les listes électorales, et on constate que, dix ans plus tard, on en est encore là...

Car le cinquième et dernier scrutin programmé pour achever la mise en place des institutions de la République ivoirienne – les **élections départementales** – a donné lieu à une vaste entreprise de révision des listes électorales, afin de les « nettoyer » de tous les noms indûment inscrits. Cette opération, marquée par des pratiques massives de discrimination au patronyme, voire au faciès, a été finalement bâclée par une distribution des cartes d'électeur au compte-goutte, notamment dans le Nord du pays, et le vote du 7 juillet 2002 n'a attiré que 28 % des 5,4 millions d'inscrits. Dans une ambiance de profond mécontentement, les résultats sortis des urnes sont passés au second

65. On pourra consulter toutes les cartes électorales sur le site de Géoconfluences (cf. bibliographie).

plan. Par contre, à peine deux mois plus tard (19 septembre 2002), une tentative de coup d'État aboutissait à une sécession du pays en deux territoires, et celui du Nord s'affichait en rébellion contre le pouvoir central. On se souvient de la déclaration formulée à l'époque par le leader des Forces Nouvelles, Guillaume Soro (devenu depuis Premier ministre) : « Donnez-nous des cartes d'identité et nous rendrons nos *kalachnikov* ».

À ce stade de l'Histoire, la réponse à la question-titre (« *quel est le rôle des élections dans la résolution du conflit ivoirien ?* ») prend une autre tonalité. En 2002, les élections n'avaient fait que cristalliser la crise de l'identité ivoirienne, et celle-ci avait atteint son paroxysme avec la fracture du pays. La Côte d'Ivoire n'en sortira donc pas simplement avec des élections, mais avec un traitement particulier de l'identification de sa population.

3 - Quelle sortie de crise ?

Depuis le séisme du 19 septembre 2002, pas moins de onze accords ont été signés par les protagonistes ivoiriens. Tous prévoyaient le retour à la normale dans les meilleurs délais... Deux seulement ont réellement permis des avancées : l'accord de Pretoria I (avril 2005), négocié par Thabo Mbeki, qui autorisait tous les signataires de l'accord de Marcoussis (janvier 2003) à se présenter à l'élection présidentielle, ce qui levait l'hypothèque Ouattara ; et l'accord de Ouagadougou (mars 2007), « parrainé » par Blaise Compaoré, qui aboutit à la réunification du pays moyennant la nomination de l'ex-rebelle Guillaume Soro au poste de Premier ministre.

En filigrane de toutes les négociations figurait naturellement le problème de l'identification. Celle-ci emprunta plusieurs chemins complémentaires : d'abord celui des audiences foraines, puis celui de la reconstitution des registres perdus ou détruits, et enfin celui de l'enrôlement, par lequel tous les habitants du pays étaient invités à se faire enregistrer selon des modalités relativement sophistiquées, avec recueil de données biométriques infalsifiables, devant déboucher sur un recensement très précis, fiable et valable sur le temps long. Coordonné par la CEI (Commission électorale indépendante) et mené sur le terrain par le groupe français SAGEM, cette opération

a été beaucoup plus longue que prévu, et fort coûteuse⁶⁶, mais elle a produit en octobre 2009 une première liste provisoire d'environ 6,3 millions de noms⁶⁷.

Hélas, la conjonction de maladroites de la CEI et d'une violente contre-offensive politique du camp présidentiel a pratiquement réduit à néant en quelques semaines le patient travail dont on pouvait espérer qu'il allait sortir le pays de ses tourments identitaires. Faute de pouvoir être croisée avec des fichiers existants, une « liste grise » d'environ un million de noms a été remise en cause, puis la « liste blanche » elle-même a été contestée. Dans un climat de nouveau délétère, Laurent Gbagbo a dissous la CEI et le gouvernement en février 2010, marquant ainsi un retour à la case-départ qui donne raison à ceux qui lui reprochent d'éviter à tout prix les élections. Il est vrai que, ne pouvant plus écarter les autres candidats depuis Pretoria I, il ne lui reste plus comme stratégie de maintien que celle d'écarter les électeurs de l'opposition.

Et c'est ainsi que la question de la date des élections en Côte d'Ivoire est devenue une sorte de gag politique qui, certes, ne fait sourire ni la population ivoirienne ni la communauté internationale, mais semble convenir à la classe politique dans son ensemble. Car qui a intérêt à ce qu'il soit mis fin à la situation actuelle, pendant laquelle les seigneurs de guerre issus de la rébellion s'enrichissent de leurs juteux trafics au Nord, pendant que les cadres du pouvoir en place au Sud font de même à l'écart de lois que plus personne n'applique ? Qui peut prendre le risque d'élections qui modifieraient les avantages acquis, par exemple les sièges de députés, dont l'opposition PDCI détient presque la moitié, et qui sont toujours rémunérés cinq ans après la fin du mandat ? Qui oserait s'exposer à un détricotage des multiples combines qui se sont cristallisées en institutions pendant toute cette période de non-droit ?

Conclusion

L'histoire des élections de la période dite démocratique en Côte d'Ivoire montre donc que les consultations populaires ont presque

66. Un électeur ivoirien « reviendra » à 35 \$, contre 0,7 \$ pour un électeur ghanéen...

67. Ce chiffre est particulièrement bas. Les projections démographiques issues du recensement de 1998 établissaient plutôt une fourchette située entre 7,5 et 7,8 millions d'électeurs potentiels. On rappelle qu'il y avait 5,4 millions d'inscrits en 2002.

toujours été détournées de leur sens. Entre juillet 2000 et juillet 2002, cinq scrutins ont été organisés dans des conditions douteuses et ont abouti non pas à asseoir le processus démocratique sur des bases vertueuses mais à focaliser les nouvelles pratiques sur une seule préoccupation : l'identité.

Aussi semble-t-il illusoire de penser que cette Arlésienne qu'est l'élection présidentielle va sortir d'un coup le pays de la crise. D'abord parce que la classe politique – aussi bien le parti au pouvoir que les partis d'opposition – se sera décrédibilisée en s'étant montrée incapable de sortir le débat de son malentendu originel. Ensuite parce que les marchandages sur la liste électorale aboutiront à un chiffre tellement bas qu'on sera fondé à imaginer que la Côte d'Ivoire s'est vidée de ses habitants en dix ans. Enfin parce qu'il faudra enfin régler les problèmes qu'il est commode de laisser en suspens : l'application de la Loi foncière (droit du sol ou droit du sang pour l'appropriation des terres ?) ; le redéploiement de l'administration et le respect de son autorité sur l'ensemble du territoire ; le désarmement des milices pro-Gbagbo au Sud et des ex-rebelles au Nord ; et, surtout, la mise en transparence du pilotage de l'économie...

Quand on sait que l'économie ivoirienne n'a été que modérément ébranlée par la crise, compte tenu du fait que le cacao et le pétrole n'ont pas cessé de produire, et que le Port autonome d'Abidjan est une excellente pompe à finances, rien n'empêche d'envisager un scénario sans élections pendant une période indéterminée...

Christian BOUQUET
Université Bordeaux 3

BIBLIOGRAPHIE

- AMONDI M., 2003, « Houphouët contre la nation », *Géopolitique Africaine*, n° 9, p. 59-69.

- BANEGAS R. et LOSCH B., 2002, « La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion », *Politique africaine*, n° 87, p. 139-161.

- BOUQUET C., 2002, Election des conseils généraux en Côte-d'Ivoire : une géographie politique encore brouillée, *Cah. d'Outre-Mer* n° 219, pp. 345-350.

- BOUQUET C., 2002, Côte-d'Ivoire : quatre consultations pour une transition, *L'Afrique Politique* 2002, pp. 313-342.

- BOUQUET C., 2003, « Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire », *Annales de Géographie*, n° 630, p. 115-145.

- BOUQUET C., 2004, « Du mauvais usage de la démocratie en Afrique », *Géopolitique Africaine/African Geopolitics*, p. 237-253.

- BOUQUET C., 2005, « Côte d'Ivoire : guerre coloniale ou guerre civile ? », *Géopolitique Africaine/African Geopolitics*, n° 17, pp. 9-22.

- BOUQUET C., 2007a, « La crise ivoirienne par les cartes », *Géoconfluences*, 4 juin 2007, <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/etpays/Afsubsah/AfsubsahDoc5.htm>

- BOUQUET C., 2007b, « Le mauvais usage de la démocratie en Côte d'Ivoire », *L'Espace Politique* n°3, http://www.espacepolitique.org/documents/pdf/EP03_2007_F_bouquet_civ.pdf

- BOUQUET C., 2008, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, A. Colin, réédition actualisée, 275 p.

- CHAUVEAU J.-P., 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire », *Politique africaine*, n° 78, p. 94-125.

- DOZON J.-P., 2000, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethno-nationalisme », *Politique africaine*, n° 78, p. 45-62.

- HOFNUNG T., 2005, *La crise en Côte d'Ivoire, dix clés pour comprendre*, La Découverte.

- Le PAPE M., 2003, « Les politiques d'affrontement en Côte d'Ivoire 1999-2003 », *Afrique contemporaine*, n° 206, p. 29-40.

- RUEFF J., 2004, *Côte d'Ivoire, le feu au pré carré*, Autrement, 124 p.

- ZORGBIBE C., 2003, « La naissance du pluralisme politique en Afrique francophone », *Géopolitique Africaine*, n° 10, p. 295-303.

L'EXTERNALISATION DES FRONTIÈRES DES « NORDS » AUX FRONTIÈRES DES « SUDS » UN NOUVEAU DÉFI POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST⁶⁸ ?

INTRODUCTION

Aujourd'hui, l'Afrique de l'Ouest⁶⁹ redevient un enjeu géopolitique majeur. Pour comprendre cette évolution et ses implications dans le domaine spécifique des migrations internationales, le Sahel

68. Ces analyses ont été menées dans le cadre du Programme « Observatoire des migrations internationales ouest-africaines au service d'une coopération renouvelée entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne » OMAE, coordonné par l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et financé par EuropAid (Commission européenne).

69. Ici, l'Afrique de l'Ouest est entendue au sens politique de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) qui réunit : le Sénégal, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée (Conakry), le Liberia, La Sierre Leone, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin, le Togo, le Nigeria, le Mali et le Burkina Faso, le Cap-Vert. Pour le moment, la Mauritanie s'est retirée mais les autres États lui ont signifié qu'elle peut réintégrer la Cedeao à tout moment. Nous l'avons donc maintenue dans notre champ ouest-africain.

constitue un lieu d'observation privilégié. Sa situation géographique lui confère un rôle essentiel dans les dynamiques migratoires contemporaines mettant en relation

- les régions africaines, de Kinshasa à Tanger en passant par Kano, Agadez, Gao ou Dakar,
- « des personnes originaires de pays géographiquement très éloignés de la sphère d'alimentation régionale habituelle » (SIMON, 2006) et des migrants locaux,
- des systèmes migratoires aux fondements traditionnels et d'autres, plus récents, animés par des groupes criminels liés à la traite des êtres humains.

Le Sahel est donc cet « entre-deux » qui focalise les circulations migratoires actuelles et structure la recomposition de la spatialité des migrations internationales dans l'espace de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao)⁷⁰. Il est le principal « bénéficiaire » d'un bouleversement radical : le renversement du champ migratoire régional, hier polarisé par les espaces économiques littoraux, et aujourd'hui recentré sur l'*hinterland* de la frontière saharienne (NDIAYE & ROBIN, 2010) et sur des « ensembles individualisés intégrés aux réseaux mondiaux » (SIMON, 2006).

Ces changements induisent une multiplicité de situations qui confère à la migration un caractère d'incertitude et vaut bien souvent au migrant le qualificatif d'aventurier. Pourtant, au-delà des formes très variées qu'elle peut prendre et de la diversité des lieux qu'elle peut parcourir et partager, la migration est une ; elle s'inscrit dans la continuité du mouvement. Ainsi, au-delà des figures multiples qu'il peut revêtir, le migrant vit une expérience unique, comme un artisan qui sculpte laborieusement, corrige et affine son « modèle » migratoire.

En ce sens, dans un premier temps, nous envisagerons la migration selon la thèse de H. Bergson, c'est-à-dire en considérant que « *le mouvement est la réalité même*⁷¹ ». Ensuite, nous observerons comment les États du Nord tentent de briser cette dynamique en externalisant la

70. Cette région constitue un espace de libre circulation depuis la signature par les États membres de la Cedeao du Protocole sur la libre circulation des personnes et le droit de résidence et d'établissement de la Cedeao, conclu à Dakar, le 29 mai 1979.

71. BERGSON Henri (2009), *La pensée et le mouvant*. PUF, Paris, p159.

gestion de la frontière de l'espace Schengen aux frontières des États d'Afrique de l'Ouest. Enfin, nous analyserons les incidences sur l'usage du droit par les autorités locales et les pratiques des migrants ; pour éclairer notre propos, nous prendrons l'exemple du Sénégal, élément essentiel du système migratoire ouest-africain.

1. L'unité de la migration, une relation fondamentale entre le projet et l'expérience migratoire

Dans la deuxième conférence de la « *Perception du changement*⁷² », H. Bergson pose successivement trois éléments : l'indivisibilité du changement, sa substantialité et la conception renouvelée du passé qui en ressort (BOUANICHE, 2009). Cette thèse, appliquée aux mobilités qui parcourent l'interface sahéenne, induit un changement d'approche : l'espace où se déploie le mouvement, et le mouvement lui-même, ne sont plus « *infiniment divisibles (...)* à chaque instant du trajet » (BERGSON, 2009⁷³) mais « *le mouvement est la réalité même* » (BERGSON, 2009⁷⁴) et, de fait, unique et indivisible.

Effectivement, selon une conception relativement commune, la migration serait une succession de *passages* (de déplacements entre deux lieux), et de *positions* (d'étapes, de transits), les uns connectant les uns aux autres. Le plus souvent, pour l'étudier, on se tourne vers les *positions* ; et, on se réfère à leurs dynamiques économiques, politiques et sociales pour caractériser le mouvement. Cette approche apporte une vision fragmentaire, morcelée de la réalité. Les *positions* sont traitées à la fois comme si elles étaient distinctes du mouvement en tant que lieux d'immobilité, relative et temporaire ; or, la migration constitue un tout ; elle allie dans un même processus *passages* et *positions* ; les uns et les autres n'ont de sens que par l'autre, ils ne peuvent exister indépendamment les uns des autres.

Être « *passer*⁷⁵ » à un instant donné de son expérience migratoire et, simultanément, migrant économique ou victime de la traite « en panne », demandeur d'asile ou réfugié, en quête de ressources financières, sociales ou juridiques nécessaires à la poursuite du voyage,

72. BERGSON, *Op.cit.*, pp 143-176.

73. BERGSON, *Op.cit.*, p 158.

74. BERGSON, *Op.cit.*, p 159.

75. Au sens de faciliter le passage de migrants d'un lieu vers un autre bien souvent contre rémunération.

ne peut être interprété simplement comme une juxtaposition d'*états* indépendants ; ces situations, ces statuts se complètent, se mêlent, s'unissent et participent d'un même vécu au service d'une expérience unique, le projet migratoire ; en cela, ils ne composent pas une série discontinue d'efforts et de temps mais constituent un tout qui met le mouvement au cœur d'une réalité migratoire indivisible.

Le même migrant en un même lieu peut associer/mêler/unir plusieurs *états*, comme un même lieu peut offrir à plusieurs migrants le ou les même(s) *états*(s), tout cela simultanément ou successivement. L'*état* du migrant à une *position* n'est pas indépendant des autres *états* à la même *position* et la même *position* n'exclut pas d'autres *états*. Ensemble, ils fondent une continuité, constituent la substance d'une expérience indivisible qui est au cœur d'un changement qualitatif, le projet migratoire.

Selon la même dynamique, les *passages* comme les *positions* s'inscrivent dans la continuité pour favoriser la fluidité du mouvement et dépasser la complexité des contraintes situationnelles, fluctuantes dans le temps et dans l'espace. Les *positions* ne connectent pas des *passages* consécutifs comme les *passages* ne relient pas des *positions* indépendantes mais les unes et les autres unissent des faits sociaux et politiques et façonnent ensemble des savoir-faire, « des savoir-migrer », au service d'un projet de transformation de l'existence humaine, un projet de promotion sociale, individuelle ou collective.

Les espaces sahéliens interfacés, au local ou au monde, sont parcourus, animés, par des mobilités qui entrent dans cette logique. Le réseau urbain y structure le réseau des transports, lui-même fluidifie les passages aériens, maritimes ou terrestres entre les *positions* urbaines, et le réseau des télécommunications régule l'usage des uns et des autres. Tous sont vécus par le migrant dans une continuité réticulaire, un mouvement indivisible, et ensemble, ils mobilisent des savoir-faire, un capital social, qui substantialisent l'expérience migratoire.

Le récit de Boubacar⁷⁶, originaire du sud du Sénégal, illustre cette capacité des migrants à mobiliser alternativement les lieux (les *positions*), les réseaux professionnels ou familiaux et, les routes (les *passages*) aériennes, terrestres ou maritimes les plus appropriées selon

76. Pour des raisons de confidentialité, tous les prénoms de nos interlocuteurs ont été modifiés.

les temps de leur expérience migratoire ; au cœur de ces mobilités, le village d'origine demeure un pôle de référence, un capital de ressources humaines et financières mobilisable à tout moment :

« Je connaissais avant la possibilité de prendre l'avion. Ensuite, j'ai essayé par deux fois de passer par la voie terrestre par le Maroc via la Mauritanie, sans succès. C'est alors que la voie maritime m'a été proposée. C'est en Mauritanie où j'étais reparti pour faire la pêche que des jeunes pêcheurs comme moi sont partis en Espagne et leurs échos nous parvenaient à chaque fois comme quoi ils sont rentrés dans ce pays. Je suis alors revenu chez moi au Sénégal pour me préparer, chercher un peu plus de moyen financier pour partir de la Mauritanie. J'ai essayé de passer par deux fois par là sans succès ; à chaque fois, c'est la marine marocaine qui nous faisait revenir. Je suis alors de nouveau revenu dans mon village. De là des parents et amis partis par D. (Casamance) m'ont souvent téléphoné depuis l'Espagne pour me demander de tenter cette voie. A D (Casamance), nous avons trouvé d'autres candidats (...) sénégalais, bissau-guinéens, gambiens, guinéens (Conakry) et maliens. C'est là que la vraie pirogue nous a amenés. A quelques kilomètres du rivage un hélicoptère de la marine espagnole nous a guidés jusqu'au quai des Canaries. (...) Après vingt-cinq jours de camp on nous a amenés à l'aéroport et là nous sommes rentrés à Saint-Louis du Sénégal ; chacun a reçu un billet de retour (pour son village). J'ai effectué mes voyages en économisant mes recettes de l'agriculture et de la photo et c'est sur cela que je compte encore pour repartir⁷⁷ ».

Les facilités, les contraintes, les échecs et les réussites qui ponctuent l'expérience de Boubacar s'inscrivent dans une continuité au service d'un projet migratoire, renégocié sans cesse mais immuable.

Paradoxalement, le système de la traite des êtres humains, constitue peut-être l'un des « modes de migration » qui illustre le plus explicitement cette indivisibilité du mouvement migratoire. L'expression « traite des personnes » désigne « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. » L'hébergement ou l'accueil des personnes correspond à des positions, le transport ou le transfert à des

77. Les paroles de migrants rappelées dans cet article ont été recueillies au Sénégal auprès de candidats à l'émigration qui ont tenté de rejoindre les Iles Canaries en pirogue depuis les côtes ouest-africaines ; certains ont connu des accidents au cours de leur voyage et sont revenus dans leur quartier ou leur village d'origine, d'autres ont été « réadmis » après un séjour dans les camps de rétention des Iles Canaries. Les entretiens se sont déroulés de juillet à août 2007 en Casamance, au sud du Sénégal).

passages, les unes et les autres associées à l'exploitation définissent la traite. Ainsi, les positions sont autant de lieux d'exploitation tout au long du transport et n'ont de sens que par l'accès qu'elles donnent au transfert, c'est-à-dire au *passage* doté d'un certain « savoir migrer ». L'exploitation des migrants est source de gains, confisqués par les groupes criminels, notamment pour financer leur transport ou leur transfert.

Ainsi, les Bangladeshi trompés par des groupes criminels pakistanais qui leur proposent leurs services pour émigrer vers le Royaume-Uni, sont contraints de travailler un certain temps en Iran pour financer leur transfert jusqu'en Zambie, puis dans ce pays pour financer leur transfert vers le Nigeria ou le Sénégal, et ainsi de suite jusqu'en Europe où ils seront de nouveau exploités afin de solder le coût global de la migration (NDIAYE & ROBIN, 2010a). *Positions* et transferts (*passages*) sont donc intimement liés, indissociables les uns des autres ; sans les *positions* et les gains induits, pas de transfert, et sans la perspective de transfert pas de *positions*, pas de lieu où peut s'exercer la contrainte sur autrui aux fins d'exploitation. Selon ce système, l'exploitation de la personne crée de la continuité en liant les espaces interfacés et fonde l'indivisibilité du mouvement, de la migration.

Toute migration constitue donc en soi une histoire humaine, « *vécue et expérimentée* » (BERGSON, 2009⁷⁸) dans la continuité ; ainsi, au-delà de son support, que sont les *positions* et les *passages*, la migration existe par elle-même ; elle puise son unité dans le projet migratoire, individuel ou collectif, qui lui donne sa substantialité, et par là même son identité et son indépendance.

Le projet migratoire fonde et maintient l'unicité de la migration au-delà de la multiplicité des supports mobilisés (*positions* et *passages*) pour sa mise en œuvre ; le projet migratoire est indivisible du commencement à la fin de l'expérience migratoire. Cette relation fondamentale entre le projet migratoire et l'expérience migratoire fonde la continuité indivisible du mouvement et crée l'unité de la migration.

En d'autres termes, les *passages* et les *positions* qui lient l'émigration à l'immigration, sont vécus et expérimentés comme un tout par le

78. BERGSON, *Op.cit.* p157.

migrant ; ce temps de la migration, aussi long et fragmenté soit-il, peut être considéré comme « *un présent qui dure* » (BERGSON, 2009⁷⁹), situé entre l'acte d'émigrer, relatif au passé, et la concrétisation de l'immigration, projetée dans le futur. Il s'agit là d'un « *présent épais* » constitutif de l'expérience migratoire elle-même qui devient réalité.

Toutefois, cette unité du mouvement est aujourd'hui profondément éprouvée par l'externalisation de la gestion des frontières de l'espace Schengen aux frontières des États du Sud. Les différents procédés de contrôle, élaborés depuis une vingtaine d'années par les pays européens, se durcissent et se sophistiquent : Visa de Transit Aéroportuaire (VTA), Pays de Origine Sûr (POS), Frontex, Accord de réadmission, Présentés aux pays d'origine ou de transit comme « *un système concerté des flux migratoires* », ces dispositifs visent surtout à hypothéquer toutes les opportunités d'émigration explorées par les migrants, en Afrique de l'Ouest comme ailleurs. Selon cette logique, l'hinterland sahélien, zone de transit privilégiée de l'émigration subsaharienne vers l'Europe via le Maghreb, est l'objet de toutes les « attentions » de la part des États européens, soucieux de limiter l'immigration sur leur territoire.

2. L'hinterland sahélien « sous contrôle » européen⁸⁰

Ainsi, dès le début des années 1990, les États européens affirment leur volonté d'une coopération accrue sur les questions migratoires. Dans cet esprit, en 1995, la convention d'application des accords de Schengen « *instaure un espace de libre circulation des personnes entre les États signataires et associés tout en garantissant une protection renforcée aux frontières extérieures de l'espace* ⁸¹ ». Dès lors, pour franchir les frontières de l'espace Schengen, les ressortissants des États tiers, dont les États ouest-africains, sont soumis à un visa dit Schengen. Visa unique délivré par l'un des États membres et valable pour l'ensemble de la zone Schengen. Face à cette volonté politique implicite de limiter l'entrée des étrangers extracommunautaires sur le « territoire Schengen », les candidats

79. BERGSON, *Op.cit.* p170.

80. Certains passages de la deuxième partie de cet article sont extraits d'un *Working Paper* (23), Les migrations internationales en Afrique de l'ouest, une dynamique de régionalisation articulée à la mondialisation, publiée en 2010 par l'IMI (Université d'Oxford) et dont les auteurs sont NDIAYE (M.) & ROBIN (N.).

81. Convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les Gouvernements des États de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes.

à l'émigration originaires d'Afrique de l'ouest, notamment, explorent de nouveaux modes de circuler et de nouvelles routes et élaborent de nouvelles stratégies. En retour, les pays européens adoptent de nouvelles dispositions, plus restrictives encore à l'égard des ressortissants des pays tiers (ROBIN, 2009), les « *dominés* », pour reprendre la terminologie d'A. SAYAD⁸².

La délocalisation du contrôle aérien, fondé sur un principe d'exception réservé aux ressortissants des États tiers (Figure 1), constitue la première étape du processus d'externalisation de la gestion des frontières de l'espace Schengen. « *Considérant que la voie aérienne, (...), lors d'un transit aéroportuaire, est un moyen important de pénétration en vue notamment d'un établissement illégal sur le territoire des États membres et qu'il convient de rechercher une amélioration de la maîtrise de cette voie*⁸³ », le Visa de Transit Aéroportuaire (VTA⁸⁴) est instauré. Ainsi, l'autorisation est donnée aux États membres de l'UE de déroger au principe de « *libre passage en transit par la zone internationale des aéroports* », établi par l'annexe 9 de la Convention de Chicago. Seuls les ressortissants des pays tiers sont soumis à ce principe d'exception. En 1995, une première liste de douze pays est publiée⁸⁵, parmi eux, on compte sept pays africains dont deux pays ouest-africains : le Ghana et le Nigeria, complétés entre 1996 et 1999, par le Burkina Faso, le Liberia et la Sierra Leone. Dès lors, au départ des aéroports internationaux de l'ensemble de ces pays, les exploitants, c'est-à-dire les transporteurs aériens, sont tenus « *de prendre des précautions au point d'embarquement pour faire en sorte que les passagers soient en possession des documents prescrits par les États de transit et de destination aux fins de contrôle*⁸⁶ ».

À partir de là, l'émigration ouest-africaine encore essentiellement aérienne explore d'autres voies et privilégie, dans un premier temps, la voie terrestre. De nouvelles routes migratoires sont empruntées ; l'une des plus actives conjugue en Afrique de l'Ouest des itinéraires

82. (1992) SAYAD (A), *L'immigration, ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck Université, 331 p.

83. 96/197/JAI : Action commune, du 4 mars 1996, adoptée par le Conseil sur la base de l'article K.3 du traité de l'Union européenne, relative au régime du transit aéroportuaire. Journal officiel n° L063 du 13/03/1996 p.008 – 009.

84. Le visa de transit aéroportuaire est délivré par les services consulaires des États membres.

85. Afghanistan, Ethiopie, Erythrée, Ghana, Irak, Iran, Nigeria, Somalie, Sri Lanka, Zaïre. 96/197/JAI : Action commune, du 4 mars 1996, adoptée par le Conseil sur la base de l'article K.3 du traité de l'Union européenne, relative au régime du transit aéroportuaire.

86. Paragraphe 3.53, chapitre 3, Annexe 9 de la Convention de Chicago.

sud-nord, partant du Golfe de Guinée, et des itinéraires ouest et est, depuis les côtes atlantiques, qui convergent vers le Niger, dernière étape avant un transit par la Libye pour rejoindre l'Italie. La Libye devient un carrefour pour l'émigration subsaharienne vers l'Europe. D'autres plus récentes, relayées par la voie maritime, s'orientent vers la Mauritanie ou le Sénégal pour rejoindre l'Espagne via le Maroc ou les Iles Canaries.

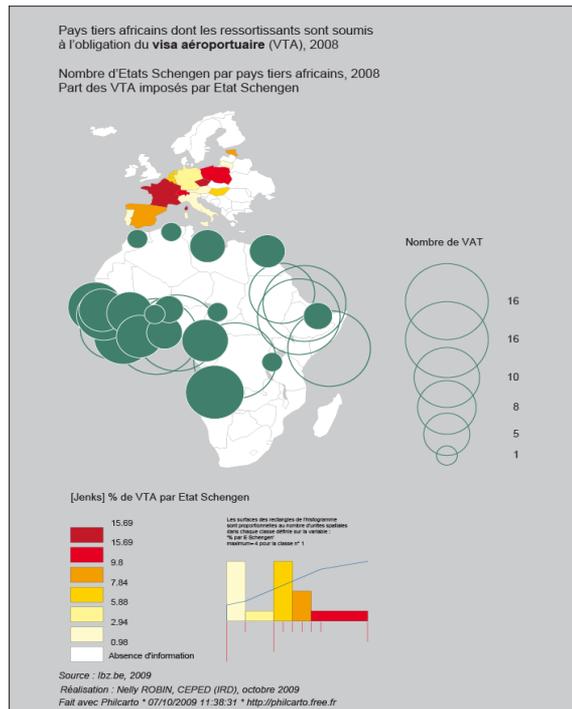


Figure 1 – Pays tiers africains dont les ressortissants sont soumis à l'obligation du VTA, 2008

Concomitamment, entre 2002 et 2008, les États européens éten- dent leur champ d'application du VTA à un nombre croissant de pays ouest-africains. L'article 5 de cette action commune prévoit que « *chaque État membre décide s'il y a lieu d'exiger un visa de transit aéroportuaire des ressortissants des pays non mentionnés sur la liste* ». La France présente la

plus longue liste pour l'Afrique de l'Ouest ; les ressortissants de onze États membres de la Cedeao sont soumis à l'obligation du VTA : le Burkina Faso⁸⁷, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

Ce dispositif est renforcé par la notion de pays d'origine sûrs (POS). Un pays est considéré comme sûr « *s'il veille au respect des principes de liberté, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que des droits de l'homme et des libertés fondamentales* »⁸⁸. L'intention déclarée est de « *lutter contre le détournement du droit d'asile en mettant en œuvre des notions nouvelles* ». Toutefois, l'objectif est bien de restreindre au maximum les possibilités de demande d'asile depuis les pays tiers. Pour la France, la liste actuellement en vigueur comprend quinze États⁸⁹ dont cinq membres de la Cedeao : le Bénin, le Cap-Vert, le Ghana, le Mali et le Sénégal. Le Royaume-Uni présente une liste de POS plus longue mais, initialement, aucun pays ouest-africain n'était concerné. Toutefois, en 2007, la Gambie, le Liberia, le Mali, la Mauritanie et la Sierra Leone ont été introduits⁹⁰. En Allemagne, le Ghana et le Sénégal sont considérés comme des POS. La Belgique, l'Espagne, l'Italie et la Suède n'appliquent pas ce concept. D'autres pays comme la Pologne, la République Tchèque, la Hongrie ou les Pays Bas l'ont adopté sans publier une liste officielle des pays concernés.

Depuis le déploiement le long des côtes Atlantique de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex), l'externalisation du contrôle des frontières de Schengen est confortée par un traitement *offshore* de la migration. Les accords passés, de 2006 à 2008, entre l'Espagne et le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Nigeria et le Sénégal pour une « *gestion concertée des flux* » sont emblématiques

87. Au sens de l'article L.741-4,2° du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

88. Décision du 30 juin 2005 fixant la liste des pays d'origine sûrs complétée par la décision du 16 mai 2008 du conseil d'administration de l'OFPPA : Albanie, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Croatie, Géorgie, Ghana, Inde, Macédoine, Madagascar, Mali, Maurice, Mongolie, Sénégal, Tanzanie, Ukraine.

89. Liste des POS établie en 2003 : le Bangladesh, la Bolivie, le Brésil, la Bulgarie, Chypre, la République tchèque, l'Équateur, l'Estonie, la Hongrie, la Jamaïque, la Lettonie, la Lituanie, la Macédoine, Malte, la Moldavie, la Pologne, la Serbie-Monténégro, la Roumanie, la Slovaquie, le Sri Lanka, l'Afrique du Sud et l'Ukraine. En 2007, ont été ajoutés la Bosnie-Herzégovine, la Gambie, le Kenya, le Liberia, le Malawi, le Mali, l'Île Maurice, la Mauritanie, le Pérou, la Sierra Leone, la Serbie et le Monténégro.

90. Liste des POS en Allemagne : la Bulgarie, le Ghana, la Pologne, la Roumanie, le Sénégal, la Slovaquie, la République tchèque et la Hongrie.

de cette politique sécuritaire promue par les pays européens. L'essentiel des efforts déployés portent sur une militarisation des dispositifs de contrôle aux frontières des pays ouest-africains via Frontex. L'objectif est « *d'intercepter les pirogues d'émigrés clandestins* », suspectées de faire route vers l'Isle de Lampedusa ou vers l'archipel espagnol des Canaries. L'identification des candidats à l'émigration vers le territoire européen et la responsabilité du résultat de ces opérations sont déléguées aux autorités des pays d'embarquement.

Enfin, l'externalisation du contrôle des frontières de Schengen a été consolidée par la négociation d'accords de réadmission (AA) ; pour pouvoir expulser un étranger en situation irrégulière sur le sol européen, son pays d'origine ou le pays qu'il a traversé en dernier doit le reconnaître. Pour permettre l'application effective de ce dispositif, les accords bilatéraux liés à la réadmission se multiplient ; ils concernent aujourd'hui dix pays ouest-africains sur dix-huit pays africains⁹¹ contre un seul dans les années 1980 (Guinée Bissau) et deux dans les années 1990 (Guinée Bissau et Togo) ; cette évolution traduit l'importance croissante accordée par les États Schengen à la coopération bilatérale en matière de réadmission ou du retour forcé avec les États du Sahel (Figure 2).

91. Source : European University Institut, Programme M.I.R.E.M, cofinancé par l'Union européenne et l'Institut universitaire européen, mise à jour 2010.

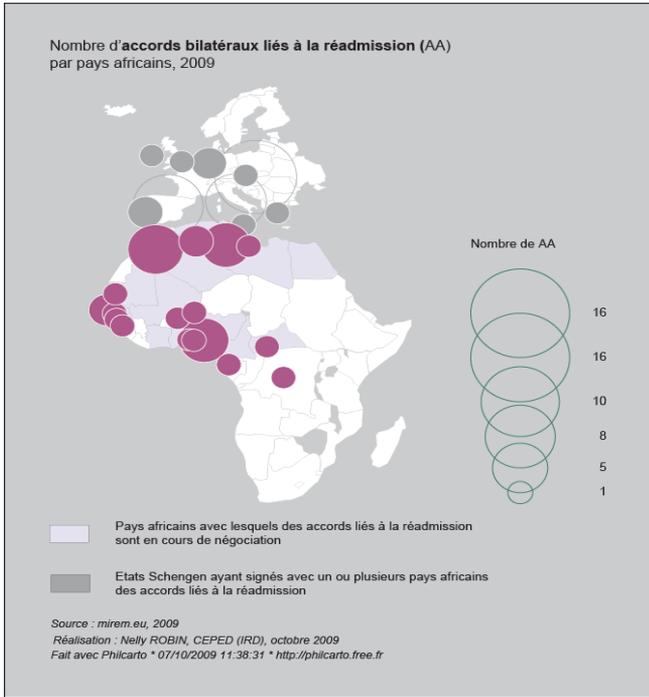


Figure 2 – Nombre d'accords bilatéraux liés à la réadmission par pays africains, 2009

L'Afrique de l'Ouest, et l'hinterland sahélien en particulier, devient ainsi un « opérateur de contrôle » de l'émigration vers l'Europe. La figure 3 souligne les grands axes selon lesquels sont déployés les dispositifs élaborés par les États Schengen et appliqués aux États africains :

- l'arc qui relie la Somalie au Tchad est essentiellement soumis au VTA ;
- la diagonale qui connecte la République Démocratique du Congo à l'Algérie en passant par le Nigeria et le Niger notamment, associe VTA et Accords bilatéraux liés à la réadmission ;
- l'arc qui longe les côtes atlantiques et méditerranéennes, de la Guinée (Conakry) à la Libye, intègre tous les dispositifs de contrôle (VTA, PO, Frontex et AA).

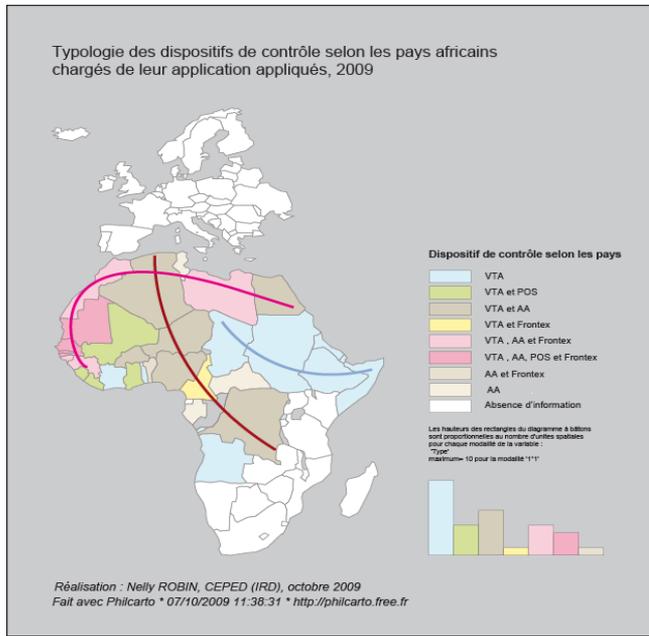


Figure 3 – Typologie des dispositifs de contrôle selon les pays africains chargés de leur application, 2009

En réponse à ces nouvelles contraintes, destinées à limiter l'immigration ouest-africaine en Europe, les États du Sud, appuyés par les institutions régionales (Cedeao, UA), élaborent des stratégies pour limiter leurs effets et les migrants tentent de contourner leur mise en œuvre. Ainsi, au lendemain de la présentation du *Pacte Européen sur l'immigration et l'asile*⁹² au Conseil européen⁹³, les 7 et 8 juillet 2008, le ministre des Affaires étrangères du Sénégal a fait part de sa « surprise devant l'initiative européenne d'un Pacte alors que le Processus de Rabat⁹⁴ (nous

92. Le pacte européen sur l'immigration et l'asile prévoit : « d'organiser l'immigration légale en tenant compte des priorités, des besoins et des capacités d'accueil déterminés par chaque État membre et favoriser l'intégration, de lutter contre l'immigration irrégulière, notamment en assurant le retour dans leur pays d'origine ou vers un pays de transit, des étrangers en situation irrégulière, de renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières, de bâtir une Europe de l'asile et de créer un partenariat global avec les pays d'origine et de transit favorisant les synergies entre les migrations et le développement ». Ce pacte a été adopté en octobre 2008 par les 27 États de l'espace Schengen.

93. Présenté les 7-8 juillet 2008 à Cannes, il a été adopté par les États de l'espace Schengen, lors d'un conseil européen, organisé à Paris, les 15 et 16 octobre 2008.

94. Ce Plan d'action a été défini lors de la Conférence euro-africaine « Migration et développement » (Rabat,

engageait dans une autre voie (...). Si tout cela est confirmé, il sera urgent pour la partie africaine de se concerter et de se démarquer nettement des partenaires européens et de promouvoir fermement notre vision d'une migration concertée et non choisie et d'une approche globale non ciblée », a-t-il précisé⁹⁵. À cette fin, il préconisait la mise en place par l'Afrique d'un projet de pacte en réponse au pacte européen sur la migration pour aller ensuite un jour vers un pacte concerté euro-africain. Dans cet esprit, au début de l'année 2008, les Chefs d'État et de Gouvernement de la Cedeao ont adopté une « approche commune sur la migration⁹⁶ » (ROBIN, 2009).

3. Des pratiques judiciaires et des stratégies migratoires subordonnées à un droit « unilatéral et non négocié »

Malgré cet acte symbolique fort, l'externalisation des frontières des « Nords » aux frontières des « Suds » (AUDEBERT & ROBIN, 2009) influe sur l'usage qui peut être fait du droit par les États ouest-africains et sur les stratégies des candidats à l'immigration dans l'espace Schengen.

Ainsi, depuis le début du XXI^e siècle en Afrique de l'Ouest, on assiste à une judiciarisation des rapports entre l'État et ses ressortissants candidats à l'émigration. Une telle évolution peut paraître paradoxale si l'on considère que l'État a pour fonction de protéger ses citoyens ; d'autant plus paradoxale qu'elle n'est pas le résultat de l'émergence de nouvelles catégories juridiques nationales mais l'expression du développement d'un droit à l'immigration dans l'espace Schengen, « unilatéral, non négocié et le plus souvent appliqué de façon discriminatoire » (SPIRE, 2010) aux « ressortissants des États tiers » aux frontières des États du Sud.

Ainsi, au Sénégal, traditionnellement, dans les domaines des migrations internationales, la justice pénale était saisie pour des « infractions à la loi sur les conditions d'entrée, de séjour et d'établissement des étrangers » sur le territoire national.

10-11 juillet 2006).

95. Propos tenus à la veille de la Réunion préparatoire à la Deuxième conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement pour la mise en place du Plan d'action de Rabat (9-10-11 juillet 2008).

96. 33^e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, Ouagadougou, 18 janvier 2008. Selon les autorités espagnoles, 30 000 candidats à l'immigration seraient arrivés aux Canaries au cours de l'année 2006 ; 75 à 90 % d'entre eux étaient de nationalité sénégalaise.

Depuis 2006, l'évolution de l'origine, de la nature et du libellé des saisines du parquet, relatives aux questions de migration, met en évidence deux faits nouveaux : l'usage du droit positif pour un contrôle externalisé des frontières de Schengen aux frontières du Sénégal et l'émergence et l'affirmation d'une demande de justice formulée par le citoyen sénégalais lui-même.

L'usage du droit positif pour un contrôle externalisé des frontières de Schengen aux frontières du Sénégal

En 2006, lors des grands départs vers les Iles Canaries⁹⁷, les saisines de la justice pénale pour « *émigration ou immigration clandestine* » impliquent des ressortissants sénégalais⁹⁸, interpellés dans le cadre de missions de surveillance du territoire national, liées au dispositif Frontex ; elles marquent le début d'un rapport de force entre l'État et ses citoyens. Ainsi, 97 % des personnes mises en cause (PMC) dans ce cadre ont été poursuivies⁹⁹. Pourtant, les actes incriminés ont été constatés dans les eaux territoriales ou sur le territoire du Sénégal. Les personnes de nationalité sénégalaise n'étaient donc pas sorties de leur pays, et *a fortiori* n'avaient pas franchi de frontière (comme les étrangers, d'ailleurs). Dès lors, les faits constatés ne peuvent être qualifiés ni d'émigration ni de tentative d'émigration. De plus, si le Sénégal est le pays de départ des personnes poursuivies devant les parquets régionaux du Sénégal, et l'Espagne, via les îles Canaries, le pays de destination prévu, leur intention n'est pas de « *pénétrer dans* » le territoire sénégalais mais d'en partir. En conséquence, le terme d'immigration est aussi inapproprié pour qualifier l'acte posé ou tenté. Par ailleurs, si illégalité il y a, elle ne peut pas concerner les ressortissants sénégalais (96 % des personnes poursuivies pour *immigration clandestine*) qui sont sur leur territoire de naissance et de résidence et n'ont franchi aucune frontière.

En d'autres termes, les ressortissants sénégalais inculpés et poursuivis pour « *émigration ou immigration clandestine* » l'ont été sur une qualification erronée des faits constatés (NDIAYE & ROBIN, 2009). Ces décisions de justice ont été prises dans un climat de fortes pressions

97. Selon les autorités espagnoles, 30 000 candidats à l'immigration seraient arrivés aux Canaries au cours de l'année 2006 ; 75 à 90 % d'entre eux étaient de nationalité sénégalaise.

98. Source : Registre des plaintes et des procès verbaux (RP) du Sénégal, Ministère de la Justice.

99. Parmi les 1 232 personnes présentées en 2006 devant les parquets régionaux de St Louis, Dakar, Thiès et Ziguinchor (source : ministère de la Justice du Sénégal).

politiques, nationales et internationales, incitant à une répression sévère et rapide. Dans ce contexte, l'impossibilité d'émigrer a suscité des mouvements de contestation dans les rues de Dakar¹⁰⁰ ; et, l'expression *Barça ou Barsakh* (*Barcelone ou la mort*), scandée dans l'enceinte même du tribunal régional de Dakar par des migrants lors de leur comparution, a rappelé aux autorités sénégalaises que *l'émigration récente par voie maritime* est avant tout *une question sociale*. La placer sous le signe de la criminalité constitue une grave erreur politique et humaine. Dans les semaines qui ont suivi, la pratique judiciaire est revenue à un droit objectif, respectueux du droit des migrants et des personnes.

Mais à partir de 2008, les saisines changent de nature ; elles concernent généralement l'« *usurpation d'identité* » ou le « *faux et usage de faux* » portant sur un passeport, sénégalais le plus souvent, et/ou une carte de résident », de nationalité européenne en général. Pour l'essentiel, ces saisines proviennent de l'aéroport L.S.Senghor¹⁰¹. Ce double constat révèle l'utilisation de plus en plus systématique de l'action pénale par les forces de polices locales, chargées du contrôle externalisé des frontières de l'espace Schengen. Cette évolution est lourde de conséquence car elle conduit le Sénégal à considérer implicitement ses citoyens, qui ont pour seule ambition d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille, comme des « *clandestins* » ou comme autant de « *menaces contre la paix publique* ». Ce risque légitime l'inquiétude de Migreurop¹⁰² face « *au réseau d'officiers de liaison immigration* », formellement mis en place en 2004 par les pays européens, avec pour « *tâche principale d'aider les autorités locales (des États Tiers) à vérifier dans les aéroports la validité des documents de voyage, ce qui, en pratique, peut les amener à bafouer la souveraineté des pays de départ* »¹⁰³.

L'émergence et l'affirmation d'une demande de justice formulée par le citoyen sénégalais lui-même

Parallèlement, on assiste à l'émergence et à l'affirmation d'une demande de justice formulée par le citoyen sénégalais lui-même ; il s'agit de plaintes en matière d'escroquerie au visa dont le parquet est

100. Novembre 2007.

101. Source : ministère de la Justice du Sénégal, 2004-2010.

102. Migreurop est un réseau européen et africain de militants et chercheurs.

103. MORICE (A.) & RODIER (C.), 2010, « Comment l'Union européenne enferme ses voisins », *Le Monde Diplomatique*, juin 2010, pp 16-17

saisi par les officiers de polices judiciaires (OPJ) ou directement par le justiciable. Le projet migratoire revêt un tel enjeu économique et social qu'aujourd'hui les candidats à l'émigration n'hésitent plus à solliciter les représentants de l'État, en l'occurrence les autorités policières ou le ministère public, pour régler leur litige avec les trafiquants de faux documents. Ils espèrent ainsi retrouver l'argent investi et se donner une nouvelle chance de concrétiser leur dessein. Jusqu'à une période récente, ces stratégies n'apparaissaient pas dans la sphère juridique ; leur introduction révèle l'impact de l'externalisation du contrôle des frontières de Schengen aux frontières des États du sud et, en réponse, la recherche par les candidats à l'émigration de toutes les voies et moyens pour réaliser leur projet migratoire, individuel, familial ou communautaire.

La justice qui traditionnellement se préoccupait des questions relatives au séjour des étrangers au Sénégal, doit aujourd'hui simultanément répondre à une demande sociale, exacerbée par la paupérisation des ménages, et à une sollicitation des autorités policières, engagées dans la lutte contre l'émigration selon les termes définis par les pays du nord et leur vision de la géopolitique des déplacements.

Pour la première fois, ce double constat est réalisé à partir de données collectées et produites, de manière autonome, par un État du sud¹⁰⁴. Il révèle qu'après avoir lancé les candidats à l'émigration sur des routes périlleuses, parfois mortelles, la fermeture des frontières des pays occidentaux les incitent à recourir aux réseaux de trafic de faux documents. Toutefois, selon l'objet de la saisine, la justice reconnaît au citoyen-candidat à l'émigration le statut de victime pour escroquerie au visa et prend en compte le préjudice économique subi ; par contre, lorsqu'il fait usage de faux documents de voyage, elle considère qu'il porte atteinte à la paix publique et le poursuit comme délinquant. Pourtant, bien souvent, il s'agit de la même population qui partage un même objectif : émigrer pour améliorer ses conditions de vie et celles de sa famille. Les uns constatent eux-mêmes, avant leur départ, l'escroquerie des trafiquants dont ils sont victimes ; pour les autres, cet abus de confiance est constaté lors du contrôle au passage d'une frontière. Les uns et les autres sont abusés par les réseaux

104. Source : Informatisation du système judiciaire du Sénégal, 2004-2010

de trafiquants, informels ou organisés, qui utilisent à leur avantage la difficulté à obtenir les documents de voyage requis pour émigrer, et ce, d'autant plus facilement dans un pays où les transferts des émigrés ont un rôle prépondérant dans la réduction de la pauvreté¹⁰⁵.

Ainsi, la lutte contre l'immigration clandestine impulsée par les États du nord subordonne l'action publique des États du sud. Cela conduit à une confusion dans les catégories et dans les pratiques ; on ne sait plus qui est responsable et qui est victime ; et, là où le magistrat avait une fonction de protection des droits du migrant, et plus largement des droits du citoyen, il lui est demandé d'être acteur direct ou indirect du contrôle de l'immigration des « *ressortissants des États tiers* » dans l'espace Schengen.

Cette réalité nouvelle introduit un questionnement plus spécifique sur le glissement du droit des migrants vers le droit pénal, lié à un processus de globalisation de la lutte contre l'immigration clandestine, initiée par les États du Nord.

CONCLUSION

Selon cette logique, les États du Sud sont « invités » à contrôler aux frontières de leur territoire toute personne, citoyenne ou étrangère, souhaitant émigrer vers l'espace Schengen. Cette évolution fonde en partie les nouveaux critères de convergence spatiale du système migratoire ouest-africain. Les « *avantages comparatifs internes entre les pays membres d'une intégration régionale et externe vis-à-vis du reste du monde* » (HUGON, 2003) évoluent et conduisent à une recomposition des effets de convergence, à la « *construction de nouveaux avantages comparatifs* », selon les termes propres aux économistes. Les effets de polarité ne sont plus principalement liés aux lieux de production de richesses économiques mais aux lieux dotés d'un « savoir faire » pour accéder aux routes de l'émigration, principalement terrestres ou maritimes, complétés par un « capital » de contournement des dispositifs de contrôle des frontières.

Au sein de l'Afrique de l'Ouest, les échanges migratoires sont donc de plus en plus structurés par l'accessibilité à des réseaux qui ren-

105. Étude sur l'impact des transferts des migrants sur la pauvreté, l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (Ansd), septembre 2010.

voient à des relations de confiance, basées sur une proximité sociale, professionnelle ou religieuse, ou à des « savoir-faire » tels que la navigation maritime ou saharienne. Ainsi, le capital social (nomades-pêcheurs) de certaines communautés soutenu par un capital politique (la libre circulation) permet de lier des acteurs locaux « nomadisés » avec d'autres mondialisés et encadrés (victimes de la traite, notamment).

Dans ce contexte, l'axe de « l'entre-deux » reliant Kano à Dakar, et inversement, structure les migrations régionales et internationales, dynamise l'espace de libre circulation de la Cedeao et le connecte aux autres régions du monde.

Toutefois, l'externalisation des frontières des « Nords » aux frontières des « Suds » peut conduire les pays ouest-africains à revoir les conditions d'entrées et de séjour sur leur propre territoire des étrangers, y compris des ressortissants des États de la Cedeao. Ce risque peut constituer, à terme, une menace pour la stabilité économique et politique de la région, étroitement liée à la libre circulation des personnes, elle-même fondée sur l'histoire des peuples d'Afrique de l'Ouest.

Nelly ROBIN

Géographe, CEPED

Mandiogou NDIAYE

Magistrat, Sénégal

BIBLIOGRAPHIE

1. (2009) AUDEBERT (C.) et ROBIN (N.), « L'externalisation des frontières des « Nord » dans les eaux des « Suds ». L'exemple des dispositifs frontaliers américains et européens visant au contrôle de l'émigration caribéenne et subsaharienne ». *Cultures et Conflits*, n°73, pp. 34-51.
2. (2009) BERGSON (H.), *La pensée et le mouvant*, PUF, Paris, 612p.
3. (2009) BOUANICHE (A.), « La perception du changement », *La pensée et le mouvant*. PUF, Paris, pp 408-409.
4. (2003) HUGON (P.) (ss la dir.), 2003, *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Ed. Khartala, Paris, 336p.
5. (2009) NDIAYE (M.) et ROBIN (N.), « Le migrant criminalisé, le temps d'une traversée. L'exemple de l'émigration récente par voie maritime depuis les côtes sénégalaises ». *Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines*, ss.dir.M.Trémolières, OCDE/CSAO, Paris, pp.170-185.
6. (2010 a) NDIAYE (M.) et ROBIN (N.), *Les migrations internationales en Afrique de l'ouest, une dynamique de régionalisation articulée à la mondialisation*, WP23, IMI, Université d'Oxford, 48p.
7. (2010 b, à paraître) NDIAYE (M.) & ROBIN (N.), « L'évolution des processus migratoires en Afrique de l'Ouest, de la période coloniale au xxiè siècle », *Hommes et Migrations*, 23p.
8. (2009) ROBIN (N.), « La Cedeao, un espace de libre circulation, poste avancé de l'espace Schengen ». *Les enjeux régionaux des migrations ouest-africaines*, ss.dir.M.Trémolières, OCDE/CSAO, Paris, pp.130-149.
9. (1992) SAYAD (A), *L'immigration, ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck Université, 331 p.

10. (2006) SIMON (G.), *La planète migratoire dans la mondialisation*, Armand Colin, Paris, 255p.

11. (2010) SPIRE (A), « Exister juridiquement sans être sujet de droit », *Actualité de la pensée d'Abdelmalek Sayad*, Association des amis d'Abdelmalek Sayad Ed. Le Fennec, Maroc, p 356.

LES SPÉCIFICITÉS DES APPAREILS DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Les particularités des environnements institutionnels francophones n'ont pas été suffisamment prises en compte dans la définition initiale du concept de Réforme des systèmes de sécurité (RSS) ainsi que dans la mise en œuvre des politiques sur le terrain. Les coups de force perpétrés par les militaires au cours de la décennie écoulée ne constituent que les symptômes les plus visibles des déficiences propres à nombre d'appareils de sécurité de l'espace africain francophone. Il convient pour mieux appréhender la complexité des défis auxquels est confrontée la gouvernance du secteur de sécurité dans cette zone de se pencher sur les spécificités propres aux appareils de sécurité de la zone, qui présentent un grand nombre de caractéristiques communes :

- tout d'abord, un grand nombre de Constitutions des pays africains francophones offrent des cadres peu favorables à une gestion collégiale des affaires de sécurité : la plupart des Constitutions re-

connaissent en effet la prééminence absolue de la sphère exécutive sur les affaires de sécurité. Un certain nombre de réformes d'ordre constitutionnel s'imposent donc afin de remédier notamment à la marginalisation des Parlements dans le domaine de la défense nationale et de la sécurité et d'accroître ainsi leurs prérogatives en matière d'information, d'autorisation, de vote et de contrôle de l'action de l'exécutif dans le domaine de la défense et de la sécurité ;

- En outre, dans de nombreux États africains francophones, il n'existe pas - ou bien très rarement - de distinction entre les fonctions civiles et militaires au sein des ministères de la Défense, qui sont dans leur quasi-totalité uniquement dirigés et administrés par des militaires. Par ailleurs, les forces armées d'un grand nombre de pays francophones jouent un rôle exorbitant dans la gestion de l'ordre public, brouillant ainsi les fonctions de gestion de la sécurité intérieure et de la sécurité extérieure. A cet égard, la normalisation du statut des gardes présidentielles, voire leur suppression pure et simple, apparaît comme l'une des réformes les plus urgentes dans un grand nombre de pays africains francophones.

- Réformer et augmenter les capacités opérationnelles des forces de police apparaît comme une priorité majeure dans la quasi-totalité des pays de la zone. Il est capital cependant d'aborder ces réformes en prenant en compte les cadres organisationnels qui structurent les forces de police dans ces États, particulièrement l'existence d'un système de police dual formé d'une part, d'une police nationale (dans certains pays complétée par des forces de police municipale) et d'autre part, de forces de gendarmerie. Toute réforme des forces de police menées dans des pays dotés d'un tel système se doit de mettre en place des structures et des mécanismes de coordination afin de favoriser les complémentarités entre ces deux forces (notamment au sein des ministères de l'Intérieur et au niveau des procureurs de la République) et de renforcer le contrôle exercé sur elles par les autorités judiciaires dans le cadre de la procédure pénale.

- Il est aussi fondamental de tenir compte des particularités propres au système judiciaire issu de la tradition romano-germanique et de l'organisation juridictionnelle dualiste qui prévaut dans la majorité des États francophones d'Afrique. Un certain nombre de réformes

mises en œuvre dans des pays ayant adopté le modèle de la *Common Law* ne sauraient en effet être pertinente dans des pays ayant adopté le système de la *Civil Law* ;

- Par ailleurs, l'unicité dans l'organisation institutionnelle des appareils de sécurité des pays africains francophones n'est pas pour autant synonyme d'uniformité. Dans un certain nombre de pays, les services de sécurité et de justice sont fournis par des organisations non-étatiques en complément des services de l'État. Pour être efficace, politiques de réformes des systèmes de sécurité se doivent de réfléchir à l'opportunité (ou non) d'intégrer le rôle de la justice coutumière ou de certaines formes de défense communautaires, à condition que celui-ci soit conforme aux principes fondamentaux de respect des droits de l'homme et de la dignité humaine.

- Enfin, il est encore trop rare aujourd'hui de trouver des publications en français traitant des questions relatives à la réforme des systèmes de sécurité, alors que les spécificités institutionnelles décrites ci-dessus sont précisément difficiles à traduire dans d'autres langues, comme par exemple les concepts de « *lien armée-nation* », d'« *armée- républicaine* », de « *gendarmerie* », de « *police judiciaire* » ou tout simplement de « *fonctions régaliennes de l'État* ». Il apparaît ainsi urgent de structurer les recherches sur les systèmes de sécurité dans le monde francophone et de connecter les chercheurs travaillant sur ces questions aux centres et réseaux internationaux spécialisés dans ces domaines.

L'ouvrage publié par l'Organisation internationale de la Francophonie sur « *la réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone* ¹⁰⁶ » vise précisément à initier une structuration de la réflexion sur ces questions fondamentales pour l'avenir de la démocratie sur le continent africain.

Niagalé BAGAYOKO-PENONE

Chargée du programme maintien et consolidation de la paix à la Délégation à la Paix, à la Démocratie et aux Droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie

106. Délégation à la paix, à la démocratie et aux Droits de l'Homme, « La réforme des systèmes de sécurité et de justice en Afrique francophone », Presses de l'Organisation internationale de la Francophonie, Paris, mars 2010.

SECONDE PARTIE :

**VULNÉRABILITÉS ET ACTEURS
EXTÉRIEURS EN AFRIQUE DE
L'OUEST ET AU SAHEL**

AFRIQUE DE L'OUEST : VULNÉRABILITÉS ET FACTEURS D'INSÉCURITÉ

Depuis le début du nouveau siècle, le continent africain est devenu progressivement un nouveau lieu de passage pour différents trafics et en particulier, celui de la cocaïne sud-américaine.

Les trafiquants semblent y trouver leur compte, même si les distances à parcourir pour leurs produits sont plus longues. Leur intérêt réside dans le fait que cette route est beaucoup plus sûre pour rejoindre le continent européen, les côtes atlantiques étant particulièrement bien surveillées. De plus, la traditionnelle route qui démarrait dans les Caraïbes est aussi devenue obsolète.

Cette activité criminelle porte en elle des ferments de déstabilisation qui peuvent être très préjudiciables aux États de droit et à leur développement économique et démocratique.

À cela vient s'ajouter la menace représentée par Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), mouvement islamique sunnite qui est l'héritier du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) algérien.

Si, jusqu'à présent, aucune preuve formelle n'est venue confirmer l'implication d'AQMI dans le trafic de drogue, il semble qu'une partie de la composante sahélienne du mouvement y est associée, au moins en terme de « protection » de ce commerce illicite.

En effet, cela constitue pour AQMI une nouvelle source de financement qui vient compléter fort à propos les bénéfices tirés des prises d'otages qui sont assez fréquentes au Sahel.

De plus, il a été prouvé à de nombreuses reprises que le trafic de drogue est toujours associé à celui des armes, ce qui ne peut qu'intéresser directement AQMI.

1- L'origine de la cocaïne

La saturation du marché nord-américain en cocaïne a poussé les narcotrafiquants sud-américains à se tourner vers l'Europe qui se révèle être un marché très rentable.

En effet, si la cocaïne pure ne coûte en Bolivie que 1 800 dollars le kilo et 2 400 dollars en Colombie, elle vaut déjà 8 000 dollars au Mexique, pays non producteur, et est vendue aux alentours de 30 000 dollars aux États-Unis et en Europe. En Afrique, les quelques 50 tonnes de cocaïne qui y entrent annuellement sont négociées aux environs de 18 000 dollars le kilo.

Sur le continent sud-américain, les cartels mexicains ont supplanté leurs homologues colombiens pour le transport et la distribution de la cocaïne vers les États-Unis.

En conséquence, les Colombiens, et dans une moindre mesure les Péruviens et les Boliviens, qui cumulent à eux trois la production d'environ 1 000 tonnes de cocaïne pure¹⁰⁷, se sont tournés vers l'Europe

107. Si la Colombie reste le premier producteur de cocaïne mondial, sa production serait en diminution avec « seulement » 410 tonnes en 2008 contre 600 tonnes en 2007 et 610 tonnes en 2006. Par contre elle est en augmentation au Pérou (2008 : 302 tonnes, 2007 : 290 tonnes et 2006 : 280 tonnes) et en Bolivie (2008 : 113

en passant principalement par le Venezuela, voire par le Brésil. En effet, les points de départ potentiels vers l'Europe pour ces deux pays sont très nombreux. La corruption des fonctionnaires des douanes, des personnels chargés du fret et des différents contrôles fait le reste.

En outre, des membres des mafias italiennes *Cosa Nostra* et 'Ndrangheta s'y seraient installés à demeure, ce qui faciliterait les contacts entre organisations criminelles.

Les plus importantes organisations criminelles colombiennes qui se livrent aujourd'hui au trafic de drogue sont le *Cartel del Norte del Valle* - dirigé par Carlos Alberto Rentero Mantilla -, les trois sous-groupes *Los Aguillas Negras* de Vicente Castaño¹⁰⁸, l' *Ejército Revolucionario Popular Antisubversivo de Colombia* (ERPAC) de Pedro Oliveiro Guerrero Castillo et de Daniel Barrera, *Los Rastrojos* de Luis Enrique Calle Serna - alias Comba - et le *Cartel de la Costa*. Les mouvements marxistes FARC¹⁰⁹ et ELN¹¹⁰ viennent s'ajouter à cette liste car le trafic de drogue est devenu leur principale source de financement. En effet, suite à l'effondrement de l'empire soviétique, ces mouvements insurrectionnels qui ne recevaient plus de subsides de Moscou ont trouvé cette alternative pour subvenir à leurs besoins. La problématique est la même au Pérou où le « *Sentier Rouge* » a pris la succession du « *Sentier Lumineux* ».

2- Les routes de la cocaïne

Depuis une petite dizaine d'années, une des routes que les trafiquants considèrent comme la plus « sûre » vers l'Europe passe par l'Afrique de l'Ouest. En effet, les Caraïbes et les côtes ouest de l'Europe sont de plus en plus surveillées. Les Colombiens préfèrent donc emprunter ce qu'ils appellent « l'autoroute 10 » (*Interstate 10*) qui suit approximativement le 10^e parallèle.

Ainsi, 40 %¹¹¹ de la cocaïne sud-américaine rejoindrait l'Europe de l'Ouest¹¹² par cette route tous les ans. Si le voyage coûte plus cher,

tonnes, 2007 : 104 tonnes et 2006 : 94 tonnes).

108. Son frère Carlos commandait les milices d'autodéfense d'extrême droite (AUC).

109. Forces armées révolutionnaires de Colombie, dirigées par Guillermo Leon Sanchez Vargas, alias Alfonso Cano.

110. Armée de libération nationale, commandée par Gustavo Adolfo Giraldo Quinchia.

111. Les chiffres varient selon les sources, le taux le plus bas étant de 27 % ; le chiffre de 50 tonnes est aussi avancé.

112. Ses besoins sont estimés entre 135 et 145 tonnes, bien que les chiffres plus alarmistes de 200 à 300 tonnes

les pertes dues aux saisies ont considérablement diminué, ce qui a largement amorti les surcoûts occasionnés par l’allongement du trajet et l’augmentation des délais de livraison.

Afin de monter les « réseaux africains », des Sud-Américains se sont installés à demeure sur le continent noir en montant des sociétés écrans, ayant pour couverture l’import-export, la pisciculture, la pêche, le tourisme, la construction, etc. Ils apparaissent vis-à-vis des autorités locales comme de réels entrepreneurs qui viennent investir, dans la mesure où celles-ci ne sont pas trop regardantes sur l’origine des fonds. Parfois, certains représentants des cartels ont épousé des autochtones, ce qui a encore facilité leur intégration. Toutefois, le plus souvent, le transport africain est sous-traité localement.

3- Les moyens de transport

Fin novembre 2009, les autorités maliennes annonçaient avoir retrouvé les restes d’un Boeing 727 démembré et calciné sur la piste de fortune de Sinkrebaka, un lieu désertique situé à 200 kilomètres au nord de Gao. L’enquête qui s’en est suivie a prouvé que cet avion venait de l’État de Zulia, au Venezuela, et avait vraisemblablement effectué une escale pour se ravitailler en carburant en Guinée-Bissau - où il s’était fait immatriculer préalablement - puis avait été détruit volontairement au sol. Différents témoignages ont fait état du transbordement de sa cargaison à bord de véhicules tout terrain immatriculés au Niger. Il semble que le Boeing transportait de la cocaïne et des armes en provenance de Colombie *via* le Venezuela et que la cargaison est répartie vers le Niger.

Un tel cas n’est pas isolé :

- Le 25 janvier 2010, un avion-cargo avec un équipage sud-américain atterrit à Méma au Mali. Six véhicules 4X4 effectuent quatre rotations pour transborder 250 fûts vraisemblablement remplis de cocaïne. L’avion repart le lendemain sans avoir été inquiété par les autorités...
- Le 6 février, un avion piloté par quatre Sud-Américains se pose dans le cercle de Kita, dans la région de Kayes, à 360

soient parfois avancés.

kilomètres à l'ouest de Tombouctou. Il aurait transporté 4 tonnes de cocaïne.

- Le 9 février, un appareil du même type se serait posé à Ain In Esséri, à 300 kilomètres au sud-est de Tinzaouaten à la frontière du Niger.

Comme ces exemples le démontrent, les trafiquants n'hésitent plus à utiliser des avions de grande capacité pour transporter de la drogue en quantité importante. Toutefois, ils continuent aussi à utiliser des avions d'affaires de taille plus modeste comme cela a souvent été le cas vers la Guinée-Bissau par le passé. Il est cependant important de souligner que la majorité de la marchandise utilise toujours la voie maritime.

Dans ce dernier cas, les moyens employés sont divers : cargos, voiliers, bateaux de pêche, etc. Cette drogue aborde alors le continent africain le plus souvent par les côtes de Guinée Bissau, de Guinée Conakry, du Sénégal, du Ghana, du Cap Vert, de Gambie et de Mauritanie. Une plus petite partie de marchandise utiliserait la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Togo, le Libéria et le Sierra Leone. La marchandise est généralement transbordée à bord de petites embarcations pour rejoindre des points de débarquement discrets sur la côte.

La cocaïne ayant pour destination finale l'Europe, le Sahel joue naturellement - géographie oblige - un rôle prépondérant dans l'acheminement de cette drogue vers l'Europe. En effet, c'est par cette région désertique et incontrôlée que transiterait la moitié de la cocaïne en provenance d'Amérique latine destinée à approvisionner le continent européen. Il semble que des cartels sud-américains ont pris contact avec des tribus touaregs et des mouvements islamiques afin d'assurer le transfert en sécurité de leur précieuse marchandise. Les principales routes traversent, à l'ouest, le Mali ou la Mauritanie pour rejoindre le Maghreb et, à l'est, la Libye et l'Égypte.

La marchandise est ensuite regroupée dans certaines localités peu contrôlées du Sahel comme celle de Tindouf, située au sud-est de l'Algérie, pour être ensuite acheminée vers l'Europe, soit par moyens aériens, soit par voie terrestre puis maritime. Ce marché nécessite

la coopération de nombreux fonctionnaires qui sont « achetés ». Les contrebandiers qui se chargent d'acheminer la marchandise à travers l'Afrique sont les héritiers des meneurs de caravanes qui faisaient de même dans un lointain passé. Une seule différence notable : certains ont habillé leurs activités d'un discours politique (cf. certaines tribus touaregs, le Front Polisario) ou religieux (une partie d'Al-Qaïda au Maghreb islamique).

Une partie de la drogue est acheminée en Europe par des passeurs (les « mules ») qui empruntent les lignes aériennes régulières. Également, nombre de migrants clandestins « payent » leur voyage en transportant de la drogue.

Afin de rentabiliser au mieux ce trafic, les contrebandiers y ont ajouté celui des êtres humains (migrants clandestins, prostitution) et la contrebande d'armes, d'ivoire (en provenance du Mozambique, du Cameroun et de Zambie), de cornes de rhinocéros, de cigarettes, de médicaments contrefaits, de pierres précieuses, de pétrole, de déchets toxiques, etc. Pour passer en Europe, ces marchandises empruntent les voies habituellement utilisées pour l'acheminement du cannabis.

4- Les responsables des trafics en Afrique

Les trafiquants qui se chargent du transfert de la drogue à travers le continent africain sont soit des petits groupes disparates, soit des bandes organisées dont les plus importantes sont issues des mafias nigérianes. Ces dernières étendent leur influence jusque sur le continent américain, dans les Caraïbes, en Extrême-orient et en Europe. À noter que de nombreux trafiquants nigériens ont acquis la nationalité ghanéenne et y ont délocalisé leurs activités.

Il existe également des contrebandiers purement sahéliens, les plus connus étant le Marocain Noureddine el-Youbi et l'Algérien Mokhtar Belmokhtar.

Un des chefs de la 9^e région d'AQMI, Abou Zeid, prélève un « droit de passage » sur les marchandises transitant par la zone où il sévit. Il semble que ces responsables soient aidés par des notables locaux comme ceux des tribus arabes barabiches.

Les trafiquants bénéficient de l'appui d'un certain nombre de fonctionnaires corrompus. À titre d'exemple, début mars 2010, onze responsables de haut niveau de la police, de l'armée et de l'agence de lutte contre la drogue gambiens ont été arrêtés pour leur participation à ce trafic. L'ancien ministre de la Pêche, le chef de la marine, le chef d'état-major adjoint, le chef de la police et son adjoint et le responsable de la lutte contre la drogue ont été ainsi appréhendés ! Parfois, les plus hauts responsables d'un État sont impliqués comme cela a été le cas de la famille du défunt président Lansana Conte de Guinée Conakry, dont des fils ont été accusés de trafic de drogue.

Les marchandises sont ensuite récupérées sur les côtes méditerranéennes de l'Europe puis distribuées par les mafias nigériennes, italiennes, albanaises ou originaires des anciens pays de l'Est. Les principaux pays visés sont l'Espagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas.

Une nouveauté toutefois : une petite partie de la cocaïne acheminée de cette manière est achetée par une riche clientèle résidant dans les pays du Maghreb pour y être consommée sur place.

Enfin, en dehors des structures décrites ci-dessus, un commerce se fait maintenant directement *via* les bandes des banlieues des grandes métropoles européennes, qui n'hésitent plus à se lancer à l'international de manière à éviter les intermédiaires jugés trop coûteux.

Le « commerce » de la cocaïne représente un risque important pour les économies fragiles d'Afrique. En dehors du pétrole, la cocaïne rapporte plus que tout le reste (deux milliards de dollars en 2008 dont 450 millions de bénéfices pour les trafiquants). Or, les réserves en devises de certains États ont connu un accroissement spectaculaire ces dernières années (Guinée Bissau, Guinée Conakry, Gambie, etc.), cet afflux de capitaux ne pouvant provenir que du trafic de drogue. Une inflation record en a été la conséquence directe. Il en est de même pour les fonds renvoyés au pays par les « expatriés » qui ont fortement augmenté, particulièrement en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigeria et au Sénégal. Des soupçons pèsent sur l'origine réelle de ces ressources.

De nouveaux intervenants pourraient également changer la donne : les Triades chinoises qui sont présentes au nord et au sud de la Mé-

diterranée. Elles ont déjà en charge la majorité du trafic d'héroïne qui rejoint le continent africain par les côtes orientales avant d'emprunter la « route sahélienne ». Les trafiquants chinois semblent avoir une prédilection pour les compagnies aériennes *Ethiopian Airways* et *Kenya Airways*. Ainsi, ce sont 30 à 35 tonnes d'héroïne afghane qui entre en Afrique, principalement via la Somalie, l'Éthiopie et le Kenya. Si la Chine est en train d'« envahir » économiquement l'Afrique, les organisations criminelles chinoises font également partie du voyage.

Des membres de gangs brésiliens auraient également fait leur apparition sur le continent africain.

Le volume de cocaïne saisi depuis trois ans est en diminution. Il n'est pas sûr qu'il faille s'en réjouir. La raison est peut-être que les trafiquants sont devenus plus malins. Ainsi, sept laboratoires de fabrication de cocaïne et d'amphétamines ont été découverts en Guinée, ce qui tendrait à démontrer que l'Afrique est maintenant aussi un lieu de production de drogue (le Maroc est depuis des lustres un des plus gros producteurs de cannabis). Les Colombiens peuvent ainsi importer de la coca non raffinée ce qui diminue d'autant les pertes en cas de saisie.

5- Le cas de la Guinée Bissau

La Guinée Bissau est classée dans la catégorie des narco-États par l'Office contre la drogue et le crime des Nations unies car ses dirigeants, y compris au plus haut niveau, sont impliqués dans le trafic de drogue. Lorsque des responsables politiques fraîchement mis en place ont tenté de donner un coup d'arrêt à cette activité, ils ont été écartés comme lors du coup d'État qui est intervenu le 1er avril 2010. Il a provoqué le départ du Premier ministre Carlos Gomez Junior et du chef d'état-major des forces armées, le général Jose Zamora Induta. Le président Malam Bacal Sanha a accepté le retour de l'ancien chef d'état-major de la marine - le contre-amiral José Americo Bubu Na Tchuto - et la nomination au poste de chef d'état-major du général Antonio Indjal (l'ancien numéro deux). Les deux hommes sont connus pour leur implication dans le trafic de drogue. L'amiral José Americo Bubu Na Tchuto se comporte comme un parrain de la pègre, n'hésitant pas à menacer les personnes qui pourraient le gêner comme certains journalistes.

S'il n'est pas personnellement partie prenante dans cette activité, le président ne souhaite vraisemblablement pas connaître le sort de son prédécesseur, Jose Bernado Vieira, qui a été purement et simplement assassiné le 2 mars 2009¹¹³. Le Premier ministre a repris son poste au grand déplaisir du président qui est à *couteaux tirés* avec lui. Le général Ibrahim Papa Camara, le chef d'état-major de l'armée de l'air n'a pas été touché. Il faut dire qu'il partage le privilège avec l'amiral Bubo Na Tchuto d'avoir ses biens bloqués par les États-Unis pour le détournement de 600 kilos de cocaïne en provenance du Venezuela en 2008 !

Les fonctionnaires de Guinée Bissau sont mal payés, la seule prison de haute sécurité a été détruite en 1998 et n'a jamais été remplacée, la surveillance des frontières terrestres et maritimes est inexistante. Aucune condamnation pour trafic de drogue n'a été prononcée durant ces dernières années. Une partie des élus sont des trafiquants notoires.

La drogue arrive par avion et bateau *via* l'archipel des Bijagos. Ces îles, dont une partie a été achetée par des narcos, sont équipées de pistes d'atterrissage de fortune datant de la Seconde Guerre mondiale. Même la partie militaire de l'aéroport de Bissau a été le lieu de débarquement de drogue. Des complicités sont achetées à tous les niveaux par les cartels colombiens qui ont également investi dans le secteur immobilier. Une centaine d'entre eux se serait ainsi installée à demeure dans le pays. Depuis 2007, ils y auraient fait construire quelques hôtels de luxe et autres lieux de loisirs.

6- Exemple d'un cartel colombien implanté en Afrique de l'Ouest

Un cartel colombien agissant en Afrique de l'Ouest a été démantelé par la *Drug Enforcement Administration* (DEA) américaine en 2009. Il portait le nom de l'« organisation » et était dirigé par Jesus Eduardo Valencia-Arbelaez, alias « Padre » et « Pat ». Ce dernier avait monté un réseau qui couvrait la Colombie, le Venezuela, la Bolivie, les États-Unis, l'Espagne, Chypre, la Hollande, la Guinée Conakry, la Mauritanie et le Mali. Il tentait d'ouvrir un nouveau « bureau » en Roumanie lorsqu'il a été appréhendé et extradé vers les États-Unis.

113. Il se serait montré trop « gourmand » dans les pourcentages qu'il touchait et surtout, il aurait joué un rôle dans l'assassinat quelques heures auparavant du chef d'état-major des forces armées, le général Tagmé Na Waïé.

Son représentant pour l'Afrique de l'Ouest était Javier Caro - alias William Zabieh « El Ingenio » - qui a été arrêté au Togo en juin 2009 et également extradé vers les États-Unis. Deux de ses hommes, Geraldo Quintana-Perez (alias « El Viejo », « German Qintero ») et Harvey Steven Perez (alias « Miguel ») ont été appréhendés en Sierra Leone en avril 2009. Enfin, Jorge Solano Cortez, un ancien du cartel de Cali a été arrêté en janvier au Togo où il organisait avec six autres Colombiens, un Sud-Africain, un Ghanéen, deux Togolais, un Costaricien et un Mexicain un transport par avion de 500 kilos de cocaïne.

Le cas de Juan Pablo Rubio Camacho est aussi édifiant. Ce membre avéré des FARC a été impliqué dans des affaires de drogue en 2005 et 2007 en Guinée Bissau.

7- Al Qaida au Maghreb islamique

AQMI a succédé au Groupe Salafiste pour la prédication et le combat le 25 janvier 2007 en faisant officiellement allégeance à Oussama Ben Laden. Ce groupe insurrectionnel algérien est ainsi devenu un mouvement franchisé d'Al-Qaida. Son objectif déclaré est d'étendre le *djihad* à l'ensemble du Maghreb en intégrant d'autres groupes islamiques locaux¹¹⁴. En fait, sa zone d'action s'est étendue surtout à l'ensemble du Sahel de la Mauritanie en passant par le Mali, le Niger, le Nigeria et le Tchad.

Dirigé par Abdel Malek Droukdel¹¹⁵, ce mouvement serait fort d'un petit millier d'activistes dont une petite partie serait des étrangers (Libyens, Mauritaniens, Nigériens et Maliens). Des anciens combattants internationalistes, ayant servi en Irak et en Afghanistan, serviraient également dans les rangs d'AQMI.

L'organisation est bâtie autour de cinq « régions militaires » dont la « neuvième » couvre le sud de l'Algérie et le Sahel. Cette dernière est placée sous le commandement de Yahia Djouadi, alias Yahia Abou Amar Etiarti dit l'« Emir du Sahara ». Un de ses hommes les plus fidèles est Abid Hammadou - alias Abdelhamid Abou Zeid - responsable

114. AQMI a monté, fin 2009, son site internet de propagande : « l'Institut al Andalous ».

115. Début 2010, des rumeurs laissaient entendre qu'il avait été remplacé par Yazid M'barek - alias Abou Youcef el-Annabi - l'ancien responsable du « conseil des notables » du mouvement.

de nombreux enlèvements et de la mort d'un otage britannique¹¹⁶. Il est à la tête de la katiba *Tareq Ibn Ziyad* ou *El Fatihine*. Parallèlement, il existerait au moins trois autres katibas dépendantes de la 9^e région : *El Nasr Aflou*, *Talaia es-Salafia* et la *Mouhadjiroune*. Pour des raisons de sécurité, ces katibas auraient été fractionnées en petites unités appelées *Seriyas*.

Jusqu'à maintenant, aucun lien formel n'a relié les Organisation criminelles transnationales (OCT) sud-américaines avec AQMI. Il semble que le mouvement djihadiste se contente d'apporter sa « protection » aux différents trafics qui se déroulent au Sahel. En fait, il rackette les contrebandiers. Par contre, Belmoktar semble avoir quitté AQMI pour se livrer à son activité première : la contrebande.

Alain RODIER
Directeur de recherche chargé du terrorisme
et de la criminalité organisée au CF2R

¹¹⁶. Deux autres responsables d'AQMI ont participé à des enlèvements : Abou Yaya Hamane et Taleb Abdoukrim, l'ancien imam de la mosquée nigérienne d'In Hallil.

LA GESTION DES CRISES EN AFRIQUE DE L'OUEST PAR LES NATIONS UNIES DE 1999 À 2010 (LIBÉRIA, SIERRA LEONE ET CÔTE D'IVOIRE)

1- Le contexte

En 1989, le monde entame une longue mutation à la suite de la chute du mur de Berlin et le début de l'éclatement du bloc soviétique. Au même moment, les pays d'Afrique sont agités par une série de révoltes populaires qui aboutissent à un processus de démocratisation inégal selon les pays. Sur le plan économique, la mondialisation et le néo-libéralisme commencent à transformer en profondeur des sociétés africaines qui accumulent d'importants problèmes démographiques, économiques et sociaux.

En Afrique de l'Ouest, en dépit de leur petite taille, le Liberia et la Sierra Leone ont une grande importance géopolitique. Ils sont riches en diamants et en plantations d'hévéas. Depuis sa création par des

anciens esclaves afro-américains en 1823, le Liberia est la tête de pont de l'implantation américaine dans cette région de l'Afrique. La Sierra Leone est une ancienne colonie britannique, construite par d'anciens esclaves libérés par la flotte britannique après l'interdiction de la traite (1807). Depuis, le Royaume-Uni et les États-Unis ont toujours accordé une importance particulière à ces pays. Ceux-ci forment une enclave anglophone dans un environnement essentiellement francophone, et se trouvent intégrés dans une problématique plus générale dont l'enjeu est l'accès aux matières premières de l'Afrique. La Côte d'Ivoire quant à elle, est un des principaux piliers africains de la France et de la Communauté Financière Africaine. Son rôle est particulièrement important dans la région, car c'est une terre de migration pour les populations sahéliennes, facteur de stabilité pour les pays concernés. En outre, les trois pays sont situés sur une route maritime essentielle à la jonction du Golfe de Guinée et de l'Océan Atlantique.

Les Nations Unies ne pouvaient donc pas rester indifférentes face à des conflits dans ces pays, en effet non seulement leur situation stratégique est importante mais en plus ils renferment un potentiel économique certain. De plus, trois membres permanents du Conseil de sécurité sont liés historiquement à ces pays et deux d'entre eux, en l'occurrence le Royaume-Uni et la France, seront directement impliqués par la présence de leurs troupes sur le terrain.

Mais la grande nouveauté est constituée par l'intervention active de pays africains avec lesquels désormais les pays occidentaux doivent compter. En Sierra Leone et au Liberia, l'Afrique du sud est solidement représentée par la multinationale minière *De Beers*. Avec la chute de l'apartheid (1990) et l'élection de Nelson Mandela à la présidence de la république (1994), l'Afrique du Sud, première puissance économique du continent, bénéficie d'une autorité morale et compte s'en servir pour défendre ses intérêts propres dans toute l'Afrique. Elle devient très vite un acteur incontournable. Le Nigeria, puissance pétrolière et pays le plus peuplé d'Afrique, s'ingère également à travers son leadership sur la Cedeao (Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest) et sa force de paix, l'Ecomog. Enfin, deux puissances régionales moyennes interviennent directement, la Guinée Conakry en Sierra Leone et le Burkina Faso en Côte d'Ivoire. Ce dernier, malgré son soutien indirect aux rebelles ivoiriens en 2002, réussit le tour de force diplomatique de s'imposer comme un des principaux médiateurs un an plus tard.

2- Les racines des crises

Si ces guerres sont différentes des précédentes d'un point de vue international, c'est aussi le cas du point de vue des réalités locales. Longtemps dominés exclusivement par les descendants d'Afro-américains, le Liberia et la Sierra Leone ont connu l'émergence d'une élite « autochtone » qui est parvenue à imposer un nouveau partage du pouvoir politique et économique. L'opposition traditionnelle entre les « Afro-américains » et les « Natives » reste une réalité mais elle ne suffit plus à comprendre un conflit caractérisé par des oppositions et des alliances plus complexes. La Côte d'Ivoire depuis son indépendance était un exemple de stabilité, les révoltes et la démocratisation à partir de 1990, la mort du président Félix Houphouët-Boigny en 1993 et la dévaluation brutale du Franc CFA en 1994 avaient à peine ébranlé sa stabilité. Aussi l'éclatement de la guerre civile en 2002 prend par surprise la communauté internationale et représente un choc psychologique dans toute la région.

La combinaison de la poussée démographique et de la crise économique qui frappent ces pays à la fin des années 80 sont sans doute les raisons premières de la guerre, parfois aggravées par les ingérences étrangères. Mais dans les trois conflits, la question ethnique a joué un rôle important, exacerbée par la mauvaise répartition des richesses et des investissements étatiques entre les régions. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, il faut noter l'apparition d'un nouveau type de nationalisme, l'« ivoirité ». Celui-ci s'est développé en réaction contre les immigrés d'origine sahélienne, lesquels représentent 20 % de la population totale. Il tire aussi son origine d'une opposition régionale entre un nord pauvre et sec et un sud relativement riche, mieux arrosé et où se concentre l'essentiel des plantations de cacao et d'hévéa. L'« ivoirité », théorisée au début des années 90 par des hommes politiques conservateurs a été repris par le principal parti de gauche (le Front Patriotique Ivoirien, dirigé par Laurent Gbagbo), arrivé au pouvoir en 2000. Le cacao et le café étant les principales ressources de la Côte d'Ivoire, le conflit s'est focalisé sur la question foncière, en particulier sur les droits de succession pour les enfants d'immigrés nordistes dans le sud.

L'importance des liens ethniques, communautaires voire religieux ou tribaux est d'autant plus forte que les protections sociales les plus élémentaires sont inaccessibles à la majorité des populations

et que souvent l'allégeance à un réseau de clientèle est indispensable à la survie quotidienne. C'est pourquoi, les affrontements entre les différents groupes peuvent facilement dégénérer en conflits plus généralisés. Cette dimension du conflit, ainsi que la mauvaise répartition des richesses entre les régions sont des dimensions essentielles des trois conflits.

3- L'intervention de l'Onu

Dans ces trois pays, l'intervention de l'Onu peut se caractériser par trois constantes : intervention à la suite de la Cedeao, interférence directe de trois membres permanents du Conseil de sécurité et mise en place dans la durée d'une mission pluridisciplinaire aux multiples facettes.

Dans ces trois crises, la Cedeao a constitué le précurseur des forces de l'Onu. Au Liberia, dès 1990, l'Ecomog est constituée pour y intervenir. Cette force qui comptera jusqu'à 20 000 hommes se retire en 1999 après avoir contribué à la restauration de la paix dans ce pays, mais elle doit intervenir une deuxième fois en 2003. 3500 hommes de l'Ecomil précèdent les soldats de la Minul (Mission Intérimaire des Nations Unies au Libéria) qui les remplacent en octobre de la même année. En 1997, le mandat de l'Ecomog est élargi au Sierra Leone. A partir de l'accord de 1999, la force compte jusqu'à 15 000 hommes. En 2000 cette force est remplacée par une force de l'Onu (Minusil). En Côte d'Ivoire, décidé dès le début de la crise, le déploiement de la mission de la CDEAO en Côte d'Ivoire (Miceci) sera lent. Il comptera 1300 soldats jusqu'en avril 2004 date à laquelle ceux-ci sont intégrés dans l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (Onuci). La Cedeao a donc bien constitué le précurseur des forces de l'Onu. Elle a permis une réaction rapide (à défaut d'être immédiate) et une implication de la sous région dès le début de la crise. Il convient tout de même de noter que la rapidité de déploiement de la force était proportionnelle à la participation nigériane. Si celle-ci a permis une présence rapide au Libéria et en Sierra Leone, son absence de la Miceci a contribué à la lenteur du déploiement de cette mission. Par ailleurs, dès le début des opérations, le problème du financement s'est posé et a amplifié le besoin de déployer une mission de l'Onu. L'intervention à la suite de la Cedeao est intervenue, pour relever des forces qui n'étaient plus en mesure de contrôler la situation, en particulier par manque de fi-

nancement. Ainsi la référence au chapitre 8 de la Charte trouvait ses limites et la capacité africaine à prendre en compte les crises régionales démontrait son manque de maturité. L'organisation régionale africaine manquait tout à la fois de l'impartialité nécessaire et des moyens lui permettant d'agir dans la durée.

L'interférence directe de trois membres permanents du Conseil de sécurité de l'Onu est plus singulière. En effet, les liens particuliers du Royaume Uni avec le Sierra Leone, des États Unis avec le Liberia et de la France avec la Côte d'Ivoire ont conduit ces trois pays à intervenir directement dans ces crises en se répartissant les tâches au Conseil. Si le Royaume Uni et la France sont intervenus directement militairement, pour le premier grâce à l'opération Palliser puis en fournissant une force d'extraction de la Minusil (en 2000) et pour le deuxième après une action directe empêchant la prise d'Abidjan par les rebelles puis en fournissant une force de réaction pour l'Onuci, les États Unis se sont contentés de superviser la planification du déploiement de la Minul mais surtout d'assurer son soutien financier pour cette force de 15000 hommes ! Dans la durée, chacun des trois membres permanents a organisé le suivi des dossiers aux Nations Unies en étant assuré du soutien respectif des deux autres. Sur une période de dix ans, le suivi par un membre permanent du Conseil assure la continuité du dossier à l'Onu.

Enfin, le département de maintien de la paix (DOMP) de l'Onu fort du soutien de ces trois puissants parrains au Conseil a pu mettre en place des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles avec des budgets conséquents (500 millions de dollars annuels) et une intervention directe dans la réorganisation interne des États. Il faut tout de même reconnaître que pour ce qui concerne la Côte d'Ivoire, ce dernier aspect est resté plus limité compte tenu de la présence tout au long de la crise d'un gouvernement « légitime » comme interlocuteur, et de l'aspect moins dramatique de la crise (absence de massacres). Pour les trois crises, si la stratégie est classique pour commencer : mise en place d'un *embargo* sur les armes et envoi des casques bleus, rapidement ces situations nouvelles appellent une stratégie plus approfondie. Les déséquilibres sociaux, économiques et régionaux fondamentaux sont toujours là. Les processus de réconciliation sont le produit de compromis instables basés sur un partage du pouvoir (Côte d'Ivoire) et des élections. Mais c'est surtout la pré-

sence de forces Onusiennes importantes (17 000 au Sierra Leone, 15 000 au Liberia, 8 000 plus les forces françaises en Côte d'Ivoire) et la pression permanente de la communauté internationale entretenue par les trois puissants parrains qui rend possible l'évolution que l'on connaît.

4- L'évolution de la situation

La stabilité est bien là et l'heure n'est plus au règlement des conflits par les armes. La Sierra Leone n'a déjà plus d'opération de maintien de la paix sur son territoire alors qu'elle est l'objet du suivi de la Commission de consolidation de la paix. Le Liberia voit la réduction progressive des forces de l'Onu grâce à une stabilité bien établie. Quant à la Côte d'Ivoire toujours en attente d'élections, la pression internationale se poursuit pour aboutir à cette étape clef de la reconstruction.

Les missions multidisciplinaires se sont attaquées à tous les aspects de la crise (militaire, politique, économique, sociologique...). Au Sierra Leone, la mission de maintien de la paix a fait place à une mission politique de soutien au gouvernement, correspondant à une phase de reconstruction où l'Onu par le biais de la commission de consolidation de la paix aide ce nouvel État à gérer tous les éléments devant permettre son développement dans la durée. Au Liberia, la mission de maintien de la paix se poursuit malgré les élections et l'existence d'un gouvernement légitime élu. Ceci correspond à une phase de stabilisation où les forces de sécurité nationale ne sont pas encore en mesure de remplir complètement leur rôle. La Minusil remplit des missions régaliennes à la place de l'État libérien pour lui permettre de se consacrer à une reconstruction complète sous le « parapluie » de l'opération de maintien de la paix de l'Onu. Cette dernière diminue progressivement les effectifs de sa mission aux vues des progrès accomplis par l'État. Enfin en Côte d'Ivoire, l'Onuci continue à se concentrer sur la séparation des forces, le désarmement et la préparation des élections. L'État ivoirien n'étant pas à reconstruire, il s'agit plutôt d'établir sa légitimité en passant par le cadre légal des élections.

Conclusion

En Afrique de l'Ouest, ces trois conflits ont éclaté lors d'une période de grands changements marquée par la mondialisation économique et des mutations majeures à l'intérieur même des sociétés africaines. Les anciennes puissances coloniales ont joué un rôle très singulier en continuant à être les tuteurs des pays en crise grâce à leur action continue au Conseil de sécurité. Celui-ci a alors décidé d'intervenir rapidement dans ces crises et d'y consacrer des moyens importants, contraignant l'Onu à s'adapter et à transformer son action sur place afin de faire face à de nouvelles réalités. Grâce aux moyens conséquents dédiés à ces crises, elle a pu mettre en place des opérations d'un type nouveau, où tous les aspects de la reconstruction d'un État sont pris en compte. À partir de 2004, la situation est stabilisée dans les trois pays, mais six ans plus tard la communauté internationale « décide de rester activement saisi de la question ».

Ainsi, un engagement dans la durée du Conseil de sécurité a permis le règlement progressif de ces crises. Là où les moyens de la Cedeao restaient limités, l'appui déterminé de trois membres permanents du Conseil a donné les moyens nécessaires à l'Onu pour investir dans le règlement de fond des conflits.

Il semble donc bien que le cas du règlement des crises par l'Onu en Afrique de l'Ouest a bénéficié de circonstances particulières, permettant de combler les lacunes des organisations africaines et s'appuyant sur la solidité du soutien des membres permanents du Conseil. C'est pourquoi ces cas ne peuvent constituer un exemple devant se généraliser, mais par contre des leçons doivent en être tirées pour améliorer plus globalement la gestion des crises en Afrique.

Général Trinquand
Consultant et professeur au Centre d'Études Diplomatiques
et Stratégiques

LA FRANCE ET L'AFRIQUE : VERS UNE NOUVELLE ÉQUA- TION STRATÉGIQUE?

L'année 2010 est celle du cinquantième anniversaire des indépendances de 17 pays francophones et des bilans des relations complexes et complexées entre la France et l'Afrique. Ce continent a longtemps joué un rôle important pour la puissance française. Elle a contribué notamment à la victoire de la seconde guerre mondiale. Selon le mot de François Mitterrand (1957) « *Sans l'Afrique, il n'y aura pas d'histoire de France au XXI^e siècle* ». L'Afrique a longtemps donné à la diplomatie française et aux armées françaises l'espace sans lequel il n'y avait ni stratégie ni puissance. Ce temps paraît aujourd'hui largement révolu. La France a perdu sa position dominante vis à vis de ses anciennes colonies. Elle s'est européanisée et multilatéralisée alors que les États africains nouaient de nouvelles relations bilatérales avec les puissances notamment émergentes tout en renforçant son intégration régionale. Aux relations de domination ou d'hégémonie tendent à se substituer des relations d'influence asymétrique qui passent non seulement par les États mais également par les firmes, les

réseaux migratoires ou diasporiques, les organisations de solidarité internationale. Dans un monde d'interdépendance asymétrique, les ressources mobilisées pour exercer une influence sont multiples et ne se limitent plus au *hard power*. Les « puissances subalternes » savent jouer des conflits d'intérêts entre les puissances, mobiliser des ressources économiques, idéologiques, militaires et diplomatiques pour accroître leurs marges de manœuvre. Leurs stratégies s'appuient sur des jeux d'alliance, de ruse, de menaces, de nuisance.

1- Des relations évolutives

La politique africaine actuelle de la France s'inscrit en partie dans la continuité. La France occupe, de par son histoire, un rôle de puissance régionale en Afrique. Durant la guerre froide, la politique économique de la France vis-à-vis de l'Afrique subsaharienne reflétait, dans la tradition gaulliste, l'importance géopolitique que Paris attachait à cette région (francophonie, votes aux Nations unies, enjeux pétroliers, crainte du communisme, etc.). Progressivement, cette politique a évolué. La politique française au cas par cas, défensive face à la hantise d'une anglophonie dominante, ambiguë dans son discours sur des pays non mûrs pour la démocratie, fait l'objet de critiques des opinions et des pouvoirs africains. La France ancienne puissance coloniale a perdu de son influence tout en demeurant présente et en exerçant parfois des fonctions régaliennes pour la monnaie et l'armée. Il y a dilution de son influence au sein de l'UE. Les États-Unis et les puissances émergentes d'Asie sont devenus des acteurs stratégiques. Toutefois, comme l'écrit Yves Gounin (2009), la relation franco-africaine reste, au-delà des évolutions, d'une exceptionnelle densité. La France continue de diversifier son champ de relations hors du pré carré francophone.

2- Des relations demeurant complexes et complexées

La France demeure présente en Afrique par son *hard power* et son *soft power*. Elle continue d'exercer dans la suite du système colonial, de la communauté franco africaine de 1958 et des accords militaires et monétaires signés lors des indépendances des fonctions régaliennes par son dispositif militaire, par la zone franc et l'appui politique aux pays du champ ou du précarré. Le poids politique de la France dans les pays africains s'explique par une multitude de facteurs (y compris la crainte du chaos et la volonté de prévenir des conflits) : par la défense

de la francophonie, par des relations de clientélisme et la constitution de réseaux conduisant à des financements de partis politiques ou par les voix apportées par les pays francophones aux Nations unies. À la cacophonie institutionnelle des centres de décision s'ajoute une imbrication d'objectifs interdisant une stratégie claire. La défense de la francophonie continue de fonder une partie de la politique française mais avec un poids décroissant. La France continue de soutenir des présidents à vie ou se positionne vis-à-vis d'élections dans le « pré-carré ». Le Gabon demeure au cœur du dispositif de la Francafrique. Le complexe de Fachoda reste présent notamment dans le soutien à Rajoelina à Madagascar. Mais, en même temps la France, qui a réintégré l'Otan, a une politique qui s'aligne davantage sur les États-Unis notamment au Rwanda ou en RDC.

La politique française est déchirée entre différents mobiles : de solidarité (lutte contre la pauvreté et aide d'urgence), utilitaristes (accès aux ressources naturelles, présence sur des marchés protégés), géostratégiques (sécurité, prévention des conflits, lutte contre le terrorisme, gestion des risques migratoires ou épidémiologiques, recherche de voix dans les décisions internationales), de rayonnement culturel (défense de la langue et de la culture), de mauvaise conscience (culpabilité postcoloniale, fardeau de l'homme blanc), redistributives ou encore développementalistes (réduire les asymétries internationales et les divergences de trajectoires). Mettre en avant le jeu de ces intérêts économiques ne permet pas de comprendre la complexité du contexte colonial et post-colonial, pré- ou post-guerre froide, fait de liens affectifs, de mauvaise conscience, de dette non éteinte, d'assistance et de frustration. Les relations complexes et complexées France-Afrique renvoient, dans un jeu de miroir, à deux discours inversés. À celui des Français hésitant entre ingérence et indifférence correspond celui des Africains oscillant entre le sentiment d'abandon et la critique de l'intervention néocoloniale. La défense de la francophonie continue de fonder une partie de la politique française mais avec un poids décroissant.

3- Y a-t-il constitution d'une nouvelle équation stratégique ?

Les relations entre la France et l'Afrique sont ainsi évolutives et non réductibles à des expressions du type « Francafrique ». Y a-t-il en revanche construction d'une nouvelle équation stratégique? La

réponse n'est pas évidente. Il existe des ruptures dans l'ordre du symbolique et du dispositif militaire. La France continue de se retirer de l'Afrique notamment du « précarré » mais il s'agit d'une distanciation lente faite de voltes faces et d'hésitations oscillant entre la *realpolitik* des diplomates, les jeux de lobbies des réseaux et les positions humanitaires et de défense des droits de l'homme. La création de l'Union pour la Méditerranée a été perçue comme un risque de marginalisation de l'Afrique d'où la mission d'Olivier Stirn pour penser des projets entre le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest. La base militaire d'Abou Dhabi a été installée avec réduction du dispositif militaire en Afrique. La position française est plus que jamais celle de deux fers aux feux entre la volonté de rompre avec la FrancAfrique et l'appui sur les « amis » francophones de la France. D'un côté, les accords de coopération à volet militaire ou de défense sont en cours de renégociation. La France diversifie son champ de relations hors du précarré francophone. Elle européenise son dispositif. De l'autre, certains réseaux de la « FrancAfrique » ont été réactivés. Ceux-ci court-circuitent souvent les filières institutionnelles et la diplomatie officielle. Les dossiers les plus sensibles ceux du Rwanda, de la RDC, du Soudan ou des otages sont traités à l'Élysée.

4- Un effet négatif de la politique intérieure française

La politique intérieure française et les affaires judiciaires rétroagissent sur les relations entre la France et l'Afrique. Ainsi, les discours et pratiques vis-à-vis de l'immigration et de l'amalgame entre le co-développement, la question migratoire et celle de l'intégration nationale (qui concerne largement les descendants des anciens immigrants) sont perçus négativement en Afrique et participent de tensions. La migration choisie est perçue comme l'attractivité des compétences africaines. Les charters sont le symbole de la frilosité d'un pays qui certes ne peut accueillir toute la misère du monde mais doit y prendre sa part (Michel Rocard). Dans un autre registre, l'indépendance relative de la justice va à l'encontre des intérêts économiques et géopolitiques et est mal comprise des pouvoirs politiques africains qui ne font pas cette distinction.

5- Des relations économiques continuant de se relâcher

Selon Sarkozy, « *la France n'a plus besoin économiquement de l'Afrique* ». Discours de Bamako mai 2006. La part de l'Afrique dans les exporta-

tions françaises de 8,7 % en 1970 est passée à 5 % en 2010. L'Afrique fournissait alors 4 % de ses importations. Trois pays représentent plus de 50 % des importations françaises d'ASS et 45 % des exportations françaises vers l'ASS (Afrique du Sud, Côte-d'Ivoire et Nigeria).

On constate toutefois le maintien de certains intérêts des firmes françaises dans les secteurs pétroliers ou dans des niches. Les firmes bénéficient des avantages liés à la monnaie unique dans les pays de la zone franc, des mécanismes de coopération monétaire et d'appuis directs de l'État français, des mécanismes de la Coface (société publique garantissant les risques des exportateurs français), et des réseaux liés aux États et aux firmes implantées en Afrique. Un nouveau capitalisme a su tirer profit de la privatisation et de la restructuration des économies. Le stock d'investissements directs français dans la zone est estimé à 1,5 milliard d'euros, soit 1,5 % du total des IDE français dans le monde. Le redéploiement du capitalisme français résulte principalement des enjeux pétroliers (Angola, Nigeria) et de la volonté d'être présent sur des marchés plus importants – notamment en Afrique du Sud – que ceux des pays francophones de l'Afrique.

6- Un dispositif militaire français en voie de restructuration

Les accords et les dispositifs militaires visaient trois principaux objectifs : la stabilité politique des régimes et la garantie des frontières, contrer l'arrivée de nouveaux *hegemons* et défendre les intérêts géopolitiques et géoéconomiques. Aujourd'hui depuis la chute du mur de Berlin, les guerres sont devenues asymétriques face à des forces utilisant l'insurrection, la *guerilla*, le djihadisme. Les conflits renvoient à des emboîtements d'échelle (du local au mondial en passant par le transfrontalier) et à une pluralité de facteurs et d'acteurs. La puissance militaire n'est plus à même d'assurer seule la sécurité. La délégation de la fonction régaliennne à l'ancienne puissance coloniale n'est plus en phase avec la volonté de construction d'armées nationales et d'une « *pax africana* ». Suite au *Livre blanc*, le dispositif militaire français est en voie de profonde restructuration. Les accords militaires bilatéraux ont été renégociés entre la France et différents pays francophones tels la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Centrafrique, le Tchad, le Togo ou le Sénégal et Djibouti. La base militaire de Dakar a été fermée. Les effectifs de la plateforme de Dakar sont passés de 1200 à 400 hommes. Seules les bases de Djibouti (2800 hommes) et de Libreville (900 militaires)

ont été maintenues. De nouveaux accords de partenariat de défense ont été signés avec le Togo (12 mars 2009), le Cameroun (21 mai 2009), le Sénégal et le Gabon (24 février 2010). D'autres sont en cours avec les Comores, la République centrafricaine, Djibouti et la Côte d'Ivoire. Ces accords sans clause secrète devraient être présentés au Parlement. Le principe énoncé est celui du partenariat et non plus le maintien de l'ordre.

Les soutiens français, sous la forme du renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (Recamp), et américain avec l'*Africa contingency Operation training assistance* (Acota) jouent un rôle de renforcement des forces armées avec dans le cas de Recamp une tendance à l'eupéanisation du dispositif. La transformation du Bima de Côte d'Ivoire en Opex (opérations extérieures), l'appui français à la force Eufor (2/3 des effectifs), la position au Tchad constituent autant de signes d'un redéploiement du dispositif militaire français en Afrique. La France demeure toutefois prise dans un dilemme : intervenir en étant taxée d'ingérence ou laisser faire, signe d'indifférence voire d'acceptation ou de participation au pire (génocide rwandais).

7- Le maintien de la zone franc avec d'importantes réformes

Dans le domaine monétaire, la Zone franc demeure mais a profondément évolué notamment depuis la dévaluation de 1994, la mise en œuvre de l'euro en 1999 et l'approfondissement des règles d'intégration régionale au sein de l'UEMOA et de la Cemac. La zone franc continue d'avoir une dimension verticale avec un rôle tutélaire du Trésor français et un accord budgétaire entre les banques centrales régionales et le Trésor garantissant la convertibilité des FCFA. Mais sa dimension horizontale s'est renforcée avec un rôle croissant des banques centrales et une intégration par les règles au sein de la CEMAC et de l'UEMOA. En dehors de nombreux avantages, à commencer par celui d'une monnaie commune régionale, la zone franc est perçue comme une atteinte à la souveraineté monétaire. Son évolution peut aller dans un renforcement de sa dimension horizontale et un rôle accru du droit de regard de la banque centrale européenne. L'Afrique de l'Ouest a poursuivi son processus d'intégration régionale notamment en élargissant l'union douanière de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA) à l'ensemble de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et à la Mauritanie.

8- Une redéfinition des principes et des pratiques de l'aide

La France a vu son APD passer à moins de 0,40 % de son PIB. L'aide après avoir baissé entre 1997 et 2001 a depuis relativement stagné, malgré les déclarations et l'affirmation de l'objectif de 0,7 % du PIB en 2012. Le volume de l'aide reçue en Afrique est inférieur au montant des transferts versés par les migrants. Les fondations privées et les prêts des pays émergents (Asie, pays pétroliers : fonds souverains, banques islamiques..) jouent un rôle croissant ce qui conduit à réduire le rôle des institutions de *Bretton Woods* ainsi que l'impact des conditionnalités des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. L'augmentation de l'aide française résulte de calculs en trompe l'œil (annulation de la dette, intégration des Territoires d'outre-mer, insertion des aides aux accueils de réfugiés et d'étudiants). Le chiffre de 8,1 milliards d'euros peut être réduit de près de la moitié. Au sein de l'Union européenne (UE), le débat sur la budgétisation du Fonds européen de développement, dans le contexte de l'élargissement, devrait contribuer à redéfinir les priorités et à stabiliser le financement européen.

En conclusion, quel avenir pour la politique française vis-à-vis de l'Afrique ?

La France a perdu ses positions de monopole dans les pays du champ. L'Afrique fait l'objet de rivalités entre de nouvelles puissances. Il existe de nouveaux enjeux stratégiques pour la France : l'accès aux ressources naturelles, la présence de nouvelles puissances (États-Unis Chine et Inde), la gestion des interdépendances environnementales ou épidémiologiques ; la contagion des réseaux terroristes dans la région soudano-sahélienne (avec le groupe salafiste pour la prédication et le combat, GSPC), ou dans la Corne de l'Afrique, donne un intérêt stratégique aux bases militaires de Djibouti ou de Libreville. La France doit-elle alors se désengager de l'Afrique ou du moins normaliser ses relations avec un continent marqué par des crises lointaines, complexes voire inextricables, ou doit-elle, au contraire, affirmer sa présence et maintenir ses positions, vu ces nouveaux enjeux ou encore nouer de nouvelles relations de partenariat ? L'Afrique a diversifié ses partenaires, elle vise à sortir de relations post coloniales tout en devant répondre à de nombreux défis. Elle fait l'objet de convoitises pour ses ressources du sol et du sous sol. Il est évident que l'Europe ne peut constituer un espace de paix et de prospérité si à ses côtés les

défis démographiques, environnementaux, sécuritaires, migratoires de l'Afrique ne trouvent pas de réponses. La phrase de Lénine selon laquelle « *qui contrôle l'Afrique contrôle l'Europe* » demeure d'actualité. Les États africains apportent ¼ des voix aux Nations Unies et constituent des alliés dans les négociations internationales.

Les questions posées par Kouchner (Le Monde 27 décembre 2006) demeure d'actualité. La France doit-elle maintenir une politique africaine « réaliste » avec ses bases militaires, une diplomatie faite d'un jeu d'alliances durables, et de guerre contre le fanatisme ? Doit-elle poursuivre sa définition d'une ligne de conduite à la fois autonome et responsable à l'égard de ses alliés américains et européens et sa « *lutte contre l'entreprise chinoise d'achat de l'Afrique au mépris de toute considération morale et politique* » ? Doit-elle transférer pour l'essentiel des prérogatives à l'Europe (dans le domaine monétaire, militaire et diplomatique) ? Doit-elle, au contraire, avoir une « diplomatie transformationnelle » au nom d'un devoir d'ingérence pour secourir les populations victimes, et faire pression pour les changements démocratiques et la défense des droits de l'homme ?

Philippe Hugon
Directeur de recherche à l'Iris

Bibliographie :

Yves Gounin, *La France et l'Afrique Le combat des Anciens et les modernes*, Bruxelles, De Boeck 2009.

Philippe Hugon, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, SEDES, 2009 (2^e ed).

Philippe Hugon Chapitres Afrique in *l'Annuaire stratégique* 2008, 2009, 2010, Paris Dalloz, A Colin (sous la direction de Pascal Boniface).

Philippe Hugon, P Salama (eds), *Les Suds dans la crise*, Paris, A Colin, 2009.

François Mitterrand, *Présence française et abandon*, Paris, Plon, 1957.

Jean Michel Severino, Olivier Ray, *Le temps de l'Afrique*, Paris O. Jacob, 2010.

CARTOGRAPHIE DU RÔLE DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU SAHEL

Suite à une relative marginalisation de l'Afrique consécutive à la chute du mur de Berlin, nous assistons, depuis le début du XXI^e siècle, à **un reclassement stratégique du continent, tendance pouvant s'inscrire dans le long terme. L'Afrique entend désormais ne plus subir mais agir ou du moins faire entendre sa voix.** Acteur sur un échiquier planétaire en profonde reconfiguration, le continent africain se cherche et aspire à construire sa modernité et son identité selon des cheminements pluriels.

Dans ce contexte, **l'Afrique, riche en ressources énergétiques et minérales, est au cœur des grandes manœuvres politiques, économiques et militaires des grandes puissances** : le jeu de « Go » est ouvert. En plus des anciennes métropoles coloniales et des États-Unis, de nouveaux acteurs (Chine, Inde, Japon, Russie, Brésil, UE,

Iran, pays du Golfe, etc.) déploient des stratégies de positionnement et de prise de contrôle des richesses et des services aboutissant à **une exacerbation des rivalités**. Parallèlement, **certaines puissances africaines moyennes et des liens sud-sud émergent à travers une relative structuration du continent**. Ainsi, en 2009, plusieurs zones de libre-échange sud-sud ont émergé, « *l'Afrique esquisant des marchés communs avec l'Amérique Latine et l'Asie afin de compenser la paralysie des négociations menées à l'OMC dans le cadre du cycle de Doha et l'atonie économique des pays du nord* »¹¹⁷.

L'Afrique, continent riche en ressources énergétiques et du sous-sol, fait l'objet de toutes les convoitises. Les acteurs traditionnels, les anciennes puissances coloniales, se redéployent dans leurs zones d'influence, concurremment avec les puissances émergentes (Chine, Inde, Brésil, etc.) désireuses de sécuriser leurs approvisionnements en matières premières sensibles, suite à la raréfaction à l'échelle mondiale de ces ressources. Cette orientation se traduit également par un renforcement du rôle des pays pétroliers en Afrique de l'Ouest, notamment de l'Iran et de l'Arabie Saoudite et par **la possibilité offerte aux pays africains de surmonter le face à face contraignant avec les anciennes métropoles coloniales en diversifiant leurs partenaires (jouer des rivalités par des surenchères offrant de nouvelles marges de manœuvre)** et en **déployant de fortes politiques d'attraction des investissements**.

1- Les enjeux majeurs de présence des puissances extérieures

Ces enjeux sont divers et varient selon les besoins des acteurs extérieurs. Néanmoins, ils se résument principalement aux :

- Richesses du sous-sol, notamment pétrole (environ 10 % de la production mondiale) ;
- Uranium compte tenu de ses applications civiles et potentiellement militaires ;
- Produits miniers divers : diamant, bauxite en Guinée, etc.

117. Alain FAUJAS, « Relations internationales : et si l'union faisait la force ? », *Jeune Afrique*, Hors-Série N°24, L'État de l'Afrique en 2010, pp.31-32.

L'attrait des terres est peu présent en Afrique de l'Ouest mis à part au Mali à travers les rizières de l'Office du Niger. Ce service public est chargé de l'administration de la zone rizicole du delta intérieur du fleuve Niger (environ 2 millions d'hectares de terres arables) à travers l'encadrement de l'activité de plus de 56 000 paysans. Sénégal, Arabie-Saoudite mais surtout Libye convoitent ces terres. À titre illustratif, les Libyens ont engagé des fonds significatifs suite à la signature d'un bail de 50 ans leur permettant l'aménagement de 100 000 hectares de terres irrigables en mesure de produire 200 000 tonnes de riz hybride par an.

2- Vers une classification des puissances extérieures

En 1990, **Joseph Nye** (Secrétaire adjoint à la défense dans l'administration Clinton en 1994-1995) propose **une lecture renouvelée des expressions de la puissance américaine, en distinguant *hard power* et *soft power***. Selon cette analyse, le *hard power*, combinaison de moyens politiques, institutionnels, stratégiques, économiques et militaires, consiste à imposer, par la coercition, par la force, par le conflit si nécessaire, sa volonté aux autres acteurs. Le *soft power* renvoie au contraire à la capacité d'atteindre des objectifs internationaux par l'adhésion plutôt que par la contrainte, en usant de moyens pacifiques. Le *soft power* implique la capacité des autorités politiques et diplomatiques à susciter par la séduction l'adhésion de la communauté internationale à son propre agenda.

Les puissances extérieures se positionnent en Afrique de l'Ouest et au Sahel selon une gamme combinant une multitude d'instruments de la puissance

a- La France et les États-Unis, puissances « *hard* »

En Afrique de l'Ouest et au Sahel, la France, en tant qu'ancienne puissance coloniale et compte tenu de ses liens historiques avec cette partie du continent, **dispose de tous les instruments de la puissance en développant une stratégie d'influence** politique, économique (circuits économiques rôdés depuis des décennies), militaire, religieuse, culturelle et linguistique à travers l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). En ce sens, **elle apparaît en tant que *hard power* disposant de tous les attributs de la puissance, notamment militaire**, en dépit du redéploiement de son dispositif mi-

litaire dans la région conformément aux orientations dégagées par le *Livre blanc* sur la défense et la sécurité intérieure de 2008 (récent choix de la base de Libreville en tant que point d'appui central en Afrique de l'Ouest avec un allègement de sa présence militaire au Sénégal : plateforme régionale de coopération avec réduction d'effectifs). Ainsi, **la France se repositionne en Afrique de l'Ouest en adoptant une posture que nous pourrions qualifier comme « en retrait » privilégiant ostensiblement une européanisation et une africanisation de sa stratégie.** La finalité est de privilégier une formation des forces en attente de l'UA destinée au maintien de la paix et ainsi permettre aux Africains de monter progressivement en puissance et d'édifier leur futur système de sécurité collective. Néanmoins, **l'équation est plus complexe : le redéploiement de la présence militaire française en Afrique tout en découlant de choix et de contraintes budgétaires vise à maintenir l'influence française et à sécuriser les intérêts économiques et stratégiques de la France en Afrique.**

Cette position doit être relativisée dans une certaine mesure **compte-tenu de son assise historique.** En effet, tout en relevant de la puissance « *hard* » en Afrique de l'Ouest, **elle développe**, à la différence de tous les autres acteurs extérieurs, **un *soft power* singulier prévalant sur tous ses rivaux.** La France est solidement enracinée pour une longue durée et continue d'exercer une domination culturelle par la langue et la formation des élites. Dans ce cadre, Paris se positionne en tant que principal acteur extérieur en mesure de peser significativement sur l'avenir de la région.

L'Afrique, délaissée au lendemain de la guerre froide, est devenue en l'espace de quelques années un enjeu majeur de la politique étrangère américaine. Les États-Unis, compte-tenu de leur stratégie à l'égard de l'Afrique de l'Ouest, **apparaissent incontestablement en tant qu'autre puissance « *hard* » dans la région.** Cette stratégie s'appuie sur une vaste gamme de leviers économiques, politiques, culturels, religieux (influence des églises évangélistes, notamment en Côte d'Ivoire, etc.) et militaires visant à contrer la présence chinoise, à sécuriser leurs approvisionnements en pétrole en provenance du Golfe de Guinée et en matières premières sensibles (présence régulière de bâtiments de la Sixième flotte et volonté de construire une base maritime permanente à Sao Tomé et Príncipe) **et à lutter contre l'enracinement du terrorisme, du trafic**

de drogue et de la piraterie dans la région. En effet, une étude du FMI sur l'émergence du golfe de Guinée au sein de l'économie mondiale estime que les « *pays producteurs d'Afrique de l'Ouest engendreront entre 2002 et 2019, sur la base d'un baril à 25 dollars (projection basse), 350 milliards de dollars de revenus pétroliers, c'est-à-dire plus que le PIB actuel de la Russie* ». **Dans ce contexte, les États-Unis**, aspirant à importer 25 % de leur pétrole à l'horizon 2020 contre 15 % actuellement (supplantant ainsi en volume les importations pétrolières en provenance du Golfe Persique), **déploient des dispositifs diplomatiques et militaires visant à contrôler la manne pétrolière et à peser sur l'avenir de cette région.** La volonté d'installer l'**Africom** traduit cet état de fait. Le **PTLCT** (Partenariat Trans-saharien de Lutte Contre le Terrorisme) en est également une illustration.

Le TSCTP ou PTLCT constitue un *Mobile Training Team* (MTT) d'environ 350 militaires provenant du premier bataillon du 10^e *Special Force Group (Airborne)* de Stuttgart, du 352^e *Special Operations Group* basé à Mildenhall (GB), du 86^e *Contingency Response Group* de Ramstein (Allemagne) et de l'*US Marine Corps Europe* de Stuttgart. Les militaires des forces spéciales, basés à Bamako, Gao, Tombouctou et Atar, assurent la formation des personnels militaires et de police aux techniques de lutte contre le terrorisme. Les cours sont dispensés en français, en arabe, en touareg, en sonrai et en tamashek. Ce programme ne se limite pas à la formation militaire mais s'étend également à l'assistance humanitaire avec des antennes médicales au nord du Mali, du Niger et du Tchad avec pour objectif de fidéliser les populations et d'interdire ainsi aux terroristes d'y trouver refuge. Dans le cadre de cette initiative sont organisés périodiquement les exercices dits « *Flintlock* » visant à renforcer les capacités des forces armées locales.

Dans ce cadre, l'opération *Enduring Freedom Trans Sahara* dont relèvent les exercices *Flintlock* constitue le volet armé du *Trans Sahara Counter Terror Program* du Département d'État américain. Plus précisément, les exercices *Flintlock* sont organisés conjointement par l'*Africom* et le *Special Operations Command Africa* (Socofrica) afin de mobiliser les pays du TSCTP.

À titre illustratif, les exercices *Flintlock* 2007 ont mobilisé 350 militaires américains et d'autres venus de France mais aussi de 13 pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne. Ces exercices « *visent à renforcer les capacités d'action commune, unifier les systèmes de commandement et*

perfectionner la communication interarmées » (mise en place d'une cellule de coordination multinationale permettant l'échange de renseignements et la planification d'opérations ciblant une menace terroriste régionale). **Du 3 au 22 mai 2010 se sont déroulés en Afrique de l'Ouest et au Sahel les exercices Flintlock 2010** impliquant les armées de 16 pays africains (Burkina Faso, du Mali, du Niger, de la Mauritanie, du Sénégal, du Nigéria, du Tchad, de la Tunisie, etc.), européens et des USA et combinant simulations et coordination par la mise en place d'un Centre de Coordination Multinational (MCC) au Burkina Faso, opérations sur le terrain (notamment au Mali), stages de formation académique et actions civilo-militaires (ACM) afin de dynamiser le dialogue multilatéral et favoriser l'interopérabilité des armées africaines. En ce sens, selon la lettre TTU en date du 26 mai 2010, un manuel de planification commun a été élaboré afin de « *combler les lacunes des pays africains dans le domaine du renseignement, des communications, de la logistique et du commandement* ». Différentes manœuvres ont eu lieu : tenue de *checks points*, patrouilles longue distance, planification d'opérations, etc., l'objectif étant le renforcement des capacités des armées africaines dans la lutte contre le terrorisme et les trafics affectant significativement la stabilité de la bande sahélo-saharienne. Selon un colonel américain sur place : « *jamais nous n'avions atteint un tel degré d'intégration au niveau tactique* ¹¹⁸ ». Les exercices Flintlock 2010 ont mobilisé 1200 militaires dont 500 membres des forces spéciales américaines, 400 militaires africains et 150 européens. Les États-Unis ont déployé « *deux hélicoptères, deux unités de forces spéciales et différents types d'aéronefs dont un Dash 8, 2 C-130 et 4 voilures fixes dont deux à décollage court* ».

Le TSCTP se décline également à un niveau bilatéral à travers des exercices militaires bilatéraux et des aides ou livraisons d'armements ciblées. À titre illustratif, les États-Unis ont livré dans ce cadre le 20 octobre 2009, à titre de don à l'armée malienne, 43 *pick-up Land Cruiser* adaptés aux spécificités du territoire malien, des tenues militaires et du matériel technique et de communication sophistiqué de dernière génération pour un montant évalué à 4,5 millions de dollars¹¹⁹. Ce matériel est destiné à renforcer les capacités de l'armée malienne à lutter contre le terrorisme, le banditisme et les trafics illégaux au nord du pays.

118. TTU, 26 mai 2010, p.2.

119. Source L'Indépendant, 21 octobre 2009.

Par ailleurs, afin de limiter le *leadership* d'Alger jugé problématique dans la gestion des questions sécuritaires au Sahel (plan de Tamanrasset des 12 et 13 avril 2010, etc.) car relevant d'une logique hégémonique, les États-Unis ont mené au mois d'avril 2010 leurs propres opérations militaires avec le Maroc (*African Lion*), pays ayant le statut d'allié sûr, et fourni en 2009, au titre de la coopération (intelligence, surveillance et reconnaissance), une aide militaire à la Tunisie s'élevant à 8,8 millions de dollars. L'Algérie affectée d'un coefficient de méfiance, cette position vise probablement à relativiser son poids dans la région, à sauvegarder un droit de regard et de contrôle sur les opérations militaires menées et à protéger leurs intérêts stratégiques et économiques.

b- La Chine, à la croisée du *hard* et du *soft*

L'Afrique est devenue aujourd'hui une direction essentielle de la projection mondiale de la Chine. Pékin déploie une diplomatie, notamment commerciale, très active à l'égard du continent africain, bousculant et redessinant peu à peu la carte des influences traditionnelles « occidentales » sur fond de lutte pour le contrôle des gisements pétroliers avérés ou potentiels. En effet, la Chine réinvestit massivement le continent africain en s'appuyant sur la rhétorique tiers-mondiste de lutte contre « tous les impérialismes ». 130 000 Chinois seraient actuellement installés en Afrique, essentiellement au Zimbabwe, au Nigeria, en Angola, au Soudan et en République de Guinée. Les États-Unis fortement implantés au Moyen-Orient et contrôlant par voie de conséquence la dépendance énergétique de la puissance chinoise, incitent cette dernière à diversifier ses sources d'approvisionnement en pétrole. L'Afrique Occidentale, notamment le Golfe de Guinée, lui offre une telle opportunité.

Outre la volonté de marginaliser Taïwan, la stratégie africaine de la Chine s'inscrit dans le cadre plus large d'une stratégie de contournement et d'affaiblissement des puissances occidentales et principalement des USA, « dans une situation internationale décrite à Pékin comme complexe, c'est-à-dire, pour décoder la terminologie officielle, peu favorable aux intérêts chinois ». Dans ce contexte, en dynamisant le dialogue Sud-Sud et en l'instrumentalisant afin de bien souligner sa spécificité, la Chine joue de son double statut de pays en développement et de grande puissance.

La politique africaine de la Chine veut se distinguer par l'accent officiellement mis sur « le respect des intérêts des pays africains en opposition au modèle néocolonialiste traditionnel ». Le Livre Blanc sur la politique africaine de la Chine publié pour la première fois en janvier 2006 précise : « la Chine œuvre à établir et à développer un nouveau type de partenariat stratégique marqué par **l'égalité et la confiance mutuelle** sur le plan politique, la coopération dans un esprit gagnant-gagnant sur le plan économique ».

Conformément aux principes généraux de la coexistence pacifique réitérés lors du premier sommet Chine-Afrique en 2000, il s'agit pour Pékin « de développer les échanges en multipliant les visites de haut niveau qui soulignent l'importance de l'Afrique, d'accroître l'aide chinoise sans condition politique, de pousser la communauté internationale à augmenter son soutien et de défendre le rôle de l'Afrique sur la scène internationale ». Le stock des investissements chinois sur le continent, de l'ordre de 17,6 milliards de dollars en 2006, devraient atteindre les 72 milliards en 2011¹²⁰.

Cette stratégie concerne tout particulièrement des États marginalisés à qui la Chine offre un partenariat stratégique fondé sur le respect sourcilieux de la non-ingérence, le rejet de toute légitimité morale de l'Occident par la mise en avant du concept de spécificité des valeurs opposé à l'universalisme des principes occidentaux, une assistance militaire et financière, etc.

Cette stratégie rencontre un écho auprès de nombreux pays africains, dont certains recèlent un potentiel pétrolier significatif : le Soudan, l'Angola, le Nigeria, le Gabon, le Cameroun, le Tchad (nouvelle cible de Pékin) etc. En 2005, Robert Mugabe, président du Zimbabwe s'exprimait en ces termes : « *il nous faut nous tourner vers l'Est, là où le soleil se lève* ».

Ces principes ont à nouveau été affirmés par le Premier ministre chinois le 8 novembre 2009 lors de la tenue en Égypte du quatrième Forum Chine-Afrique. Selon la feuille de route dégagée pour la période 2009-2012, **10 milliards de dollars de prêts seront accordés à l'Afrique démontrant ainsi l'importance stratégique et économique du continent.**

120. Pascal AIRAULT, « Sud-sud, la ruée vers l'Afrique », Jeune Afrique, Hors-Série N°24, *L'État de l'Afrique en 2010*, p.60.

Dans ce cadre global, **la politique chinoise s'appuie à des degrés divers, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, sur le *soft power* (économique et politique) sans négliger la dimension *hard***, notamment par la livraison de matériel militaire. En ce sens, la Chine fournit des hélicoptères au Mali, à l'Angola et au Ghana, de l'artillerie légère et des véhicules blindés à la quasi-totalité des pays de la région, ainsi que des camions militaires, des uniformes, du matériel de communication, etc. L'offre chinoise colle étroitement aux besoins des forces armées locales. Par ailleurs, la *diaspora* chinoise présente en Afrique de l'Ouest offre à la Chine, à travers ses réseaux, des leviers d'influence renforcés par la dissémination des instituts Confucius (dimension culturelle). Enfin, **à un horizon prospectif non identifié, compte tenu des intérêts stratégiques en présence et d'une éventuelle exacerbation des rivalités relativement à l'approvisionnement en pétrole, une implication de la Chine sur les plans sécuritaires dans la région n'est pas à exclure pouvant se traduire par l'émergence de nouveaux jeux d'alliances.**

c- Les autres acteurs extérieurs

S'agissant du Royaume-Uni, sa politique présente de nombreuses similitudes avec la France se traduisant par une posture de retrait et de normalisation en s'appuyant sur le *Commonwealth* et la formation militaire.

L'UE cherche à peser sur la région mais son action est entravée par les rivalités larvées entre ses États membres. Il en résulte une faible présence en Afrique de l'Ouest dans le domaine sécuritaire. Son rôle se résume en réalité à l'influence de certains États européens bénéficiant d'une sphère d'influence dans la région du fait de leur passé colonial. La France, à travers son soutien au régime du Président Deby au Tchad, illustre cette tendance. Néanmoins, l'opération de l'UE menée dans la région sahélienne, à savoir l'Eufor Tchad-RCA, manifeste un intérêt direct de l'Europe. En effet, pour la première fois, l'UE projette le 15 mars 2008 pour une durée d'un an une force militaire significative (environ 3300 hommes) « *à partir de rien, au milieu de nulle part et dans des conditions géographiques extrêmes* » avec pour mandat Onusien d'assurer la sécurité des réfugiés et du personnel humanitaire tout en demeurant neutre vis-à-vis des différents belligérants.

Les puissances du monde arabe s'appuient largement sur les leviers économiques (investissements : exemple Dubaï investissant dans le domaine portuaire) **et religieux** (notamment l'Arabie Saoudite à travers le Wahhabisme et les madrasas). En effet, au sein du monde sunnite, une poussée réformiste de tendance sunnite hanbalite, souvent néo-wahhabite, stigmatise le sunnisme malékite des confréries de l'islam noir traditionnel. Dans ce cadre, toutes les grandes sources de l'islam radical se positionnent peu à peu au sein des pays sahéliens en s'appuyant sur leur légitimité spirituelle et historique. Par ailleurs, ces nouvelles forces, de nature trans-étatique tout en étant pilotées par les États moteurs de l'islamisme radical, Arabie Saoudite, Pakistan, Iran et Soudan, interagissent avec les forces islamiques autochtones, les confréries, et ceci de manière propre à chaque pays. **Ces forces, en apparence nouvelles, ne sont que la traduction contemporaine du combat que se livrent depuis des siècles les puissances occidentales et les civilisations concurrentes.** Aujourd'hui la Libye, le Qatar, l'Iran, le Pakistan, l'Arabie saoudite, *etc.* tentent de reconquérir les positions économiques et politiques qu'occupaient les pays islamiques avant le début de la colonisation européenne et cela au détriment des puissances occidentales.

L'Iran joue un rôle croissant dans la région : diplomatie active le long de la bande sahélienne en s'appuyant sur les communautés chiïtes notamment en Mauritanie, au Sénégal, au Mali, au Soudan, *etc.* **avec la volonté de s'ériger en modèle.** Certains gouvernements sont prêts à accueillir des universités et des écoles financées par Téhéran afin de pallier aux carences de leurs systèmes éducatifs offrant ainsi à l'Iran **un levier idéologique.** Parallèlement, nous assistons à la mise en place progressive d'une **diplomatie secrète** pouvant s'appuyer sur des commandos dormants des services secrets iraniens, sur des membres du *Hezbollah* et sur des sympathisants *pro-Hezbollah* (notamment au sein de l'importante *diaspora* libanaise) visant à contrer les États-Unis. En effet, **traditionnellement présent en Afrique de l'Est et aux abords de la mer Rouge, l'Iran aspire désormais à peser en Afrique de l'Ouest et sur la façade atlantique du continent afin de se ménager un levier de négociation avec les États-Unis.** À titre illustratif, la situation au Nigeria est jugée alarmante par des experts américains en renseignement et en sécurité, l'Iran finançant des conversions et tentant d'exporter la révolution islamique en soutenant des milices privées.

Relativement à la Russie, il convient de **mettre en exergue l'offensive diplomatique russe à l'égard du continent africain visant à contrer le jeu de puissances rivales telles que les États-Unis, la Chine, etc.** À l'image de la Chine, la Russie cherche à **exploiter les « failles occidentales » afin de consolider sa présence et son influence.** Moscou renforce cette présence et cette influence essentiellement au Nigéria afin de peser sur le futur gazoduc *Transsaharan Gas Pipeline* (TSGP), également dénommé Nigal. Ce gazoduc, reliant Warri au Nigeria à Beni Saf en Algérie et devant entrer en exploitation en 2016, va se traduire par de profonds bouleversements géopolitiques de l'espace sahélien et d'un point de vue proprement russe, pourrait offrir à l'UE un levier lui permettant de relativiser sa dépendance à l'égard du gaz russe. En signant en juillet 2009 un contrat de 2,5 milliards de dollars d'investissements dans la joint venture Nigaz avec la NNPC nigériane (*Nigerian National Petroleum Corporation*), Gazprom accède à la septième réserve mondiale de gaz et prend de revers les pays de l'UE.

Israël se repositionne sensiblement en Afrique de l'Ouest et au Sahel afin de contrer le jeu des puissances arabes et de l'Iran. Sa politique s'appuie sur des leviers divers comme les ventes d'armes pour le Nigeria et la Centrafrique, la coopération agricole visant à transférer des technologies modernes comme au Burkina Faso, des sociétés de sécurité privée comme *Global CST* en Guinée dont les activités militaires, politiques et économiques sont très controversées.

L'Inde amplifie sa présence en Afrique mais essentiellement en Afrique de l'Est. New Delhi fonde sa stratégie sur la diffusion et la démocratisation, à travers des partenariats publics-privés, des nouvelles technologies de l'information (NTIC) en Afrique afin de concurrencer la Chine, la Russie, etc. Néanmoins, les Indiens avancent progressivement leurs pions en Afrique de l'Ouest dans les domaines minier, pétrolier, la construction, l'assemblage de véhicules (groupe Tata au Sénégal), etc.

En dépit de rivalités et de stratégies divergentes, **la volonté de sécurisation semble prévaloir afin de renforcer la stabilité dans la région.** Ainsi, le développement d'activités économiques dans le contexte géopolitique le plus favorable à tous semble constituer un facteur de convergence. Cette orientation est prise en charge dans une

certaine mesure par les organisations régionales et continentales. Néanmoins, il convient de **souligner la forte « sismicité géopolitique de la région »**, « la conflictualité intrinsèque de cet espace étant instrumentalisée par de multiples ingérences étrangères poursuivant des objectifs divers et concurrents ». **En effet, la complexité des acteurs et la réversibilité des alliances fragilisent les équilibres régionaux et favorisent le risque de multiplication de crises et de conflits : une forte incertitude caractérise la région.**

Mehdi TAJE
Chercheur spécialiste de l'Afrique

L'ÉQUATION GÉOPOLITIQUE ET SÉCURITAIRE AU SAHEL

Le Sahara est souvent appréhendé en tant que zone de **séparation** entre deux champs géopolitiques distincts, l'Afrique du Nord ou Afrique « blanche » et l'Afrique noire. Dans les textes arabes médiévaux, le Sahel désigne l'espace compris entre le Maghreb et le « *bilad as sudan* », pays des noirs. Espace de jonction entre deux plaques tectoniques aux particularités affirmées et ancrées dans le temps long, cet espace se situe à la croisée de deux champs géopolitiquement non conciliés. **Ligne de frontière entre Méditerranée et Afrique subsaharienne, le Sahel, organise la transition entre l'Afrique du Nord, méditerranéenne et l'Afrique noire, subsaharienne.**

L'Europe ou plus globalement l'Eurasie et l'Afrique avec comme maillon de raccordement (interface) la Méditerranée sont des continents conjugués avec des développements coordonnés inhérents à l'histoire et à la géographie, caractérisés par de fortes interdépendances et aux destins intimement liés. Les liens de causalité sont forts. Cet état de fait est amplifié par l'impact de la mondialisation générant des espaces non régulés. Dans ce cadre, il ne peut y avoir de

décorrélation entre l'Europe et l'Afrique (Castex avait conceptualisé cette dynamique en développant la notion de « liaison des effets »).

En effet, est-il aujourd'hui concevable pour des stratèges maghrébins d'aborder les enjeux stratégiques méditerranéens en faisant l'impasse sur la géopolitique du théâtre sahélien ? Cela relèverait d'un aveuglement stratégique ! En effet, les enjeux euro-méditerranéens, qu'ils soient stratégiques, énergétiques, agricoles, environnementaux, migratoires, etc. ne s'arrêtent pas à la frontière algérienne mais trouvent leur prolongement naturel et historique au Mali, au Niger, c'est-à-dire le long de l'arc sahélien. Une profonde interaction unit le théâtre sahélien à l'espace euro-maghrébin.

Dans ce contexte, analyser les problématiques sécuritaires et stratégiques secouant le couloir sahélien dicte de s'interroger sur la géométrie des alliances et des antagonismes inter-maghrébins. En effet, la zone sahélienne fixe des intérêts particuliers et multiples par elle-même mais elle ne se suffit pas à elle-même. À l'égard de cet espace, l'Algérie, le Maroc et la Libye développent des dispositifs diplomatiques, militaires et secrets obéissant à des calculs d'hégémonie et de neutralisation de l'autre. Les rivalités sont vives, l'enjeu étant de s'assurer le *leadership* sur un Sahel tourmenté et vulnérable mais offrant de multiples opportunités.

Le théâtre sahélien reste une voie de commerce traditionnel, une voie de passage des flux migratoires entre l'Afrique et l'Europe, tout en étant également une zone grise qui échappe au contrôle régulier des États riverains. C'est un fait, nul ne peut le contester. Néanmoins, il convient **d'être précis dans son appréhension en tant que zone grise en apportant quelques éléments d'appréciation.**

En effet, **la littérature arabe médiévale distinguait déjà en se référant aux anciens empires sahéliens, les notions de « bilad es Sibâ » (pays de la dissidence) et « bilad es Silm » (pays de la paix). Entre deux centres, il y avait toujours un espace d'indécision politique. En ce sens, historiquement, la zone sahélienne a toujours été une zone grise, c'est-à-dire un « puzzle » de bandes d'espace indécises oscillant, selon les rapports de forces, entre différents centres politiques stables et sédentarisés.** Aujourd'hui, à travers l'étatisation introduite par la colonisation, l'impératif des frontières

affaiblit, voire neutralise les modes traditionnels d'exercice du pouvoir sur ces espaces charnières et se traduit pour les riverains par des revendications de droit de passage et d'usufruit, autant de risques de conflits. Cet état de fait s'avère profitable à la pénétration et à l'évolution de groupes criminels.

À l'image de l'océan, le Sahel, miroir de la Méditerranée, est un espace vivant, entouré d'États riverains, sillonné de routes empruntées par des peuples distincts et zone d'échange de civilisations très anciennes. Il appartient à tout le monde et à personne. Regorgeant de richesses naturelles, c'est un espace où circulent les hommes et les biens, mais aussi un espace où peuvent se dissimuler des acteurs pratiquant couramment des actes délictueux s'apparentant à la piraterie (prédations, razzias, trafics, terrorisme, etc.).

Plus spécifiquement, le théâtre sahélien est vulnérable du fait même de sa géopolitique saharienne propice à la dilution des frontières et à la mobilité des personnes. En effet, **l'océan sahélien est un espace sous administré et sous défendu. Espace tampon** mais surtout **espace de contact et d'échanges**, difficilement contrôlable, l'arc sahélien développe une conflictualité endémique sur laquelle les différents acteurs ont peu de prise. **La réalité du Sahel est complexe, résultante de l'imbrication entre de nouveaux facteurs participant à sa structuration et de traces d'un passé trouble qui produisent encore leurs effets (l'ombre portée de traces du passé qui demeurent importantes et négligées par certains pseudo-analystes ou par une certaine presse orientée et traduisant une résurgence de facteurs précoloniaux).** Dans un certain sens, le théâtre sahélien est un condensé des dynamiques qui façonnent l'Afrique.

Un spectre de facteurs déstabilisateurs et crisogènes se combinant selon des logiques et des schémas extrêmement complexes caractérise cet espace singulier. Certains facteurs peuvent être considérés comme à forte incidence :

- La défaillance politique et économique des États sahéliens indépendants (relative faillite de l'indépendance) ;
- Les États post-coloniaux demeurent incapables de parachever leur autorité sur leur territoire. En effet, pour de nombreux experts, le

Sahel est un espace sous-administré et souffrant d'une mauvaise gouvernance chronique hypothéquant son avenir : « *la vulnérabilité du Sahel découle d'une profonde vulnérabilité des États* ». L'incapacité des États à exercer leur fonction régaliennne sur l'ensemble de leur territoire constitue la problématique centrale alimentant les risques de déstabilisation et de conflits armés. **Sans État digne de ce nom, le Sahel est potentiellement livré à des forces anarchiques** : la crise politique du Niger, résultant de la volonté du président Tandja de se maintenir au pouvoir en allant à l'encontre des règles constitutionnelles, témoigne d'un déficit de démocratie propice à la déstabilisation interne des États sahéliens, la relative maturité politique se retrouvant brisée et bridée par les ambitions personnelles d'un clan. Cet état de fait a abouti à sa destitution par un coup d'État le 18 février 2010 conduit par l'armée (de jeunes soldats et non la haute hiérarchie militaire).

Cette double défaillance, politique et économique, se répercute sur les fragiles équilibres sociaux. À titre illustratif, le chômage et le manque de perspectives économiques pour la jeunesse sahélienne constituent autant d'éléments l'exposant à l'embrigadement par des criminels et extrémistes islamistes. **Cet état de fait dicte la nécessité impérieuse d'une amorce économique donnant de la substance à un discours politique d'optimisme, de renaissance et d'espoir.**

La géopolitique interne des États sahéliens

Tout le long de l'arc sahélien, **la géopolitique interne des États semble obéir au raisonnement opposant un centre contrôlant le pouvoir politique et les richesses du pays et des périphéries marginalisées aspirant à rompre le *statu quo*** découlant souvent des effets de la colonisation qui a inversé les rapports de force traditionnels.

La militarisation croissante des acteurs de la zone (Exemples : Touaregs, Tchad, etc.)

La pression démographique

Caractérisé par une **forte croissance démographique** (environ 3,1 %), le Sahel devrait doubler sa population d'ici 25 ans, et comptera vraisemblablement plus de 100 millions d'habitants en 2020. Cette croissance affectera certainement la sécurité humaine et notamment alimentaire de la région dans son ensemble. **Le Sahel est une région**

où a commencé tardivement la transition démographique : dans ce cadre, **une multiplication non régulée de la population va se répercuter sur les fragiles équilibres internes**. Divers risques peuvent en découler : multiplication, à la faveur du réchauffement climatique, de réfugiés climatiques allant vers les villes, création d'autochtonies, tensions intra étatiques, etc.

Néanmoins, il convient de rappeler que les prévisions des années 60 et 70 étaient plutôt alarmistes quant à la capacité de la région à supporter sa croissance démographique. Toutefois, l'évolution de la région a démontré que la zone sahélienne a réussi à gérer convenablement son développement, contrairement au tableau noir peint par les experts à l'époque.

En renforçant le contrôle des flux migratoires, l'espace Schengen a déplacé la problématique migratoire en amont, c'est-à-dire le long du littoral du Maghreb et au sein des villes du Sahara. Dans ce cadre, les routes transsahariennes sont devenues les nouvelles routes de l'immigration d'Afrique sub-saharienne vers l'Europe. En reportant ainsi la pression migratoire en amont, l'UE contribue à l'augmentation significative du nombre de migrants au sein du Sahara, à l'émergence de villes de plus en plus peuplées, souvent caractérisées par une économie de transit fragilisant le tissu social (villes, véritables plaques tournantes de l'immigration : Tamanrasset, Agadez, etc.) et à l'exposition des pays du Maghreb à de multiples pressions migratoires déstabilisatrices à long terme.

Néanmoins, contrairement aux idées reçues, **les flux migratoires dans cette zone sont essentiellement intra-sahéliens**.

De ce fait, l'image fantasmée véhiculée au Nord, pour faire des pays du Maghreb arabe une ceinture de sécurité empêchant les flux migratoires des pays sahéliens vers l'espace communautaire européen doit être relativisée et analysée au prisme de réalités objectives. Il suffit de savoir que 4 % uniquement des migrants vers l'Europe sont africains (3 millions sur 100 millions de migrants).

Qu'il s'agisse de déplacements volontaires (migration de travail, dualité sédentaire/nomade, etc.) ou forcés (migrations climatiques, déplacement de réfugiés, etc.) **les flux migratoires intra-sahéliens sont d'abord un facteur d'instabilité rémanente pour la région sahélienne elle-même.**

Par ailleurs, un élément apparaît comme central car pesant de manière significative sur la géopolitique interne des États sahéliens : « quatre pays ont une configuration semblable de peuplement avec de très faibles densités dans toutes leurs régions septentrionales et une capitale politique, tout autant capitale démographique, dans le sud-ouest du pays. De telles configurations de peuplement engendrent inévitablement des difficultés de géopolitique interne. En effet, les États sahéliens n'ont ni les moyens de peupler leurs vastes territoires, ni les moyens de disposer d'un maillage territorial assez fin permettant d'y faire prévaloir la supériorité du pouvoir central. Le contrôle du territoire y est donc inévitablement fragilisé, voire compromis.

Dans ces conditions, les autorités centrales ne peuvent disposer de relais suffisamment denses permettant d'assurer leurs fonctions régaliennes sur l'ensemble du territoire. Ce vide administratif et sécuritaire amène des groupes locaux, parfois issus d'ethnies ayant le sentiment d'être les héritiers de telle ou telle partie du territoire national, à vouloir en prendre le contrôle, quitte à entrer en rébellion contre le pouvoir central. Deux scénarios en découlent : un changement de gouvernement peut être imposé par ceux qui se sentent davantage en mesure de combattre la rébellion ; la rébellion aspire à conquérir le pouvoir central afin de transformer une victoire locale en une victoire nationale¹²¹ ».

Les ingérences étrangères manipulant différents acteurs afin de se positionner au sein de ce couloir stratégique et de prendre le contrôle des richesses.

L'arc sahélien est riche en ressources : après le sel et l'or, pétrole et gaz, fer, phosphate, cuivre, étain et uranium sont autant de richesses nourrissant les convoitises de puissances désirant s'en assurer le contrôle. Dans ce contexte, des stratégies de positionnement, de prise de contrôle, d'encercllement et de contre-encercllement participent à la définition des enjeux géopolitiques et géoéconomiques structurant le théâtre sahélien.

À titre illustratif, il convient d'inscrire la vive rivalité américano-chinoise au Soudan dans un cadre plus global : **le Soudan est un test dans le rapport entre ces deux puissances à l'égard du Sahel et du continent africain : en ce sens, la stratégie déterminée des USA au Soudan viserait à contrer la puissante poussée géopolitique**

121. Gérard-François DUMONT, La géopolitique des populations du Sahel, <http://www.diploweb.com/La-geopolitique-des-populations-du.html>

chinoise en Afrique en remettant en cause les fondements de la stratégie chinoise en Afrique, à savoir la non ingérence dans les affaires intérieures des États, le respect de la souveraineté, etc.

Dans ce cadre, l'insécurité surmédiatisée reflétée par la série d'enlèvements d'Occidentaux et la montée en puissance du trafic de drogue doit être analysée avec prudence et remise en perspective par rapport aux stratégies des puissances étrangères.

Tout d'abord une ligne d'analyse : en effet, la multiplication des enlèvements combinée aux divers trafics et à la montée en puissance d'un prosélytisme salafiste extrémiste bousculant les équilibres des confréries traditionnelles, la persistance de dynamiques irrédentistes et plus spécifiquement la combinaison de ces divers éléments selon des schémas extrêmement complexes, induisent un climat d'insécurité croissant propice à la déstabilisation des États sahéliens. C'est un état de fait indiscutable.

Néanmoins, l'ensemble de ces vecteurs de tensions est dopé par une importante circulation financière qui permet l'acquisition d'équipements modernes et multiplie les espoirs de gain immédiat pour des prédateurs organisés.

Sans nier l'existence de ces enlèvements, il semble opportun de relativiser l'importance de l'AQMI (son impact réel), ce « rejeton d'Al Qaïda » qui n'existe plus que dans l'esprit de certains acteurs cherchant plus à en tirer profit qu'à lutter contre. Comme le souligne Alain Chouet, (ancien directeur du Service de renseignement de sécurité à la DGSE) « tout contestataire violent dans le monde musulman, qu'il soit politique ou de droit commun, quelles que soient ses motivations, a vite compris qu'il devait se réclamer d'Al Qaïda s'il voulait être pris au sérieux, s'il voulait entourer son action d'une légitimité reconnue par les autres, et s'il voulait donner à son action un retentissement international ». Ce surinvestissement médiatique permet à cette organisation en déclin de devenir un « pôle de ralliement » et de se « métamorphoser », ajoute Jean-Pierre Filiu. En effet, **une réelle contestation politique islamiste pouvant dégénérer en violence islamiste existe du fait de l'accumulation et du pourrissement de frustrations de nature politique et économique (concept de sociétés bloquées) mais derrière laquelle peuvent se**

cache toutes les manipulations possibles. Ainsi, pour ces criminels parcourant l'océan sahélien, se revendiquer d'Al-Qaïda, c'est se donner une dimension et une envergure mondiale permettant de faire monter les enchères lors d'enlèvements ou de toute autre activité criminelle. « Pas plus au sahel qu'ailleurs, il ne faut imaginer un Oussama Ben Laden trônant au sommet d'une structure pyramidale, tirant les ficelles d'un régiment de marionnettes et orchestrant la moindre embuscade¹²² ».

De fait, la menace salafiste, réelle, est « mise à la sauce » de toutes les problématiques locales : trafics en tous genres, recherche de rentes, rivalités politiques (Algérie-Libye, Algérie-Maroc, Algérie-Mali¹²³, Mauritanie-Mali, Mali-Niger, etc.), conflits d'intérêts entre nomades et sédentaires (Arabes et Touaregs, Maures et Noirs, etc.), poids relatif de l'armée et des services de sécurité au sein des différents pays, appétits des grandes multinationales internationales, etc.

Ainsi, AQMI semble être l'arbre qui cache la forêt, le terrorisme amplifié voilant les véritables enjeux et menaces. **Qu'ils s'appellent AQMI ou autre, il s'agit principalement d'acteurs cherchant à tirer profit du désordre sahélien. Comme le souligne Lakhdar Benchi-ba**, « l'activité djihadiste dans le grand Sud s'est surajoutée à la réalité locale des rébellions touarègues contre des pouvoirs centraux faibles (Mali, Niger) et surtout à une grande activité de contrebande, sans jamais cependant les fondre en elle. Les opérations qu'y mènent les djihadistes sont très espacées, même si, surtout dans le cas d'enlèvements de touristes occidentaux, elles sont fortement médiatisées. Si la présence d'un petit nombre de djihadistes constitue un nouvel élément perturbateur, il n'est pas, jusqu'à présent, le plus déterminant. L'apaisement des rébellions classiques dans le nord des pays du Sahel est le facteur le plus important de la gestion sécuritaire de la zone. Les groupes djihadistes ne s'implantent que s'ils vivent en bonne intelligence avec les réalités des rébellions locales. L'assèchement de ces rébellions par des accords politiques permettant une intégration accrue est donc

122. Vincent HUGÉUX, *L'Afrique en face : dix clichés à l'épreuve des faits*. Paris, édition Armand Colin, mai 2010, p.54.

123. Alger reproche de plus en plus aux autorités maliennes leur manque de clarté et de détermination dans leur stratégie de lutte contre le terrorisme (AQMI) au nord du Mali, soulignant certaines contradictions. À titre illustratif, l'Algérie reproche au Mali le désarmement des tribus touaregs alors qu'elles étaient engagées dans une lutte contre les terroristes de l'AQMI qui produisait des résultats significatifs. Parallèlement, de nombreux analystes soulignent que le Mali, pays recevant le plus d'aide dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, demeure une base arrière centrale pour les membres de l'AQMI contrairement à ses voisins. Ces analystes dénoncent une attitude permissive, voire laxiste, des autorités de Bamako, permettant aux membres de l'AQMI de s'appuyer sur des réseaux de soutiens informels auprès de notables et des tribus arabes du nord.

bien plus décisif pour contrer l'implantation des djihadistes que les opérations militaires. Il existe un très fort décalage entre la réalité relativement spartiate du djihadisme dans la région sahélienne et l'image d'une organisation puissante et structurée qui en est donnée par une certaine presse occidentale¹²⁴ ».

Le tableau est complexe et il est difficile d'y voir clair et de déceler ce qui relève de *l'intox* et de la réalité. Néanmoins, trois types d'acteurs retiennent l'attention :

- **Un axe que nous pourrions qualifier de « business »** qu'il convient d'identifier avec précision. Des acteurs divers sont attirés par cet espace de fragilités et s'allient avec des forces locales afin de tirer bénéfice du désordre : c'est ce que l'on peut qualifier de **criminalisation des acteurs économiques : c'est la criminalisation financière. Le danger réel risquant d'impacter durablement les équilibres des sociétés sahéliennes est la prise de contrôle du pouvoir par des acteurs criminels vivant de rentes criminelles. Ainsi se produit le basculement d'une criminalisation économique vers une criminalisation politique ;**

- **L'axe politico-énergétique** : l'arc sahélien, zone de vulnérabilités et sous-défendue, attire toutes les convoitises du fait des richesses de son sous-sol et des futurs projets de désenclavement des ressources énergétiques (TGSP, etc.). Dans ce cas de figure, il s'agit de *cartels*, des grandes *Majors* et **nous basculons dans les intérêts stratégiques et les identités multiples**. Ces acteurs sont en mesure et dispose des moyens de corrompre, créer des leures, posséder une armée privée, armer des rébellions et des dissidences, etc. Leur capacité d'action est extrêmement puissante et significative. Par ailleurs, des États sont derrière : ainsi, **la menace terroriste est amplifiée, voire nourrie, afin de permettre à des États en rivalités pour la prise de contrôle des richesses, de se positionner économiquement et militairement au sein de ce couloir stratégique reliant l'océan Atlantique à la mer Rouge et offrant la possibilité de peser sur les équilibres géopolitiques et énergétiques du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest.**

Plus spécifiquement, compte tenu de l'accroissement progressif des richesses énergétiques et minières de la zone, celle-ci s'érige en « **hub énergétique** » **de plus en plus convoité par les grandes puissances désireuses de sécuriser et diversifier leurs approvi-**

124. Lakhdar Benchiba, « Les mutations du terrorisme algérien » In. *Politique Etrangère*, Ifri, été 2009, p. 348.

sionnements en hydrocarbures. La géopolitique des tubes, sur fond de rivalités croissantes, commence à se dessiner, les grands de la planète organisant progressivement le désenclavement de ces richesses vers les zones de consommation, en Asie *via* le Soudan, en Amérique *via* le golfe de Guinée et vers l'Europe continentale à travers le Sahara et le Maghreb.

Dans ce contexte, il leur devient nécessaire de **créer des catégories de perversions qui obéissent à leurs finalités**. En effet, sans nier l'existence de quelques éléments se réclamant du terrorisme djihadiste et sillonnant la bande sahélienne, la focalisation par les Occidentaux sur le Sahel représenté comme une sorte de « *nouvelle zone tribale à la pakistanaise* » d'où pourraient provenir de lourdes menaces, n'est pas neutre et dépourvue d'arrière pensées. Il s'agit de ne pas se laisser abuser par l'épouvantail Al-Qaida !

Certes, aujourd'hui, **le théâtre sahélien semble faire l'objet d'une nouvelle poussée de l'islam politique, voire intégriste, risquant de fragiliser les équilibres précaires** et d'offrir des angles de pénétration à la violence islamiste.

En effet, au sein du monde sunnite, une poussée réformatrice de tendance sunnite hanbalite, souvent néo-wahhabite, stigmatise le sunnisme malékite des confréries de l'islam noir traditionnel. Dans ce cadre, toutes les grandes sources de l'islam radical se positionnent peu à peu au sein des pays sahéliens en s'appuyant sur leur légitimité spirituelle et historique. Par ailleurs, ces nouvelles forces, de nature transétatique tout en étant pilotées par les États moteurs de l'islamisme radical, Arabie Saoudite, Pakistan, Iran et Soudan, interagissent avec les forces islamiques autochtones, les confréries, et ceci de manière propre à chaque pays. Ces forces, en apparence nouvelles, ne sont que la traduction contemporaine du combat que se livrent depuis des siècles les puissances occidentales et les civilisations concurrentes. **Aujourd'hui, l'Iran, le Pakistan, l'Arabie saoudite, la Libye, Qatar etc. tentent de reconquérir les positions économiques et politiques qu'ils occupaient avant le début de la colonisation européenne et cela au détriment des puissances occidentales.**

En réalité, ces poussées d'un islam radical s'inscrivent dans le temps long et ont jalonné au cours des siècles l'histoire de la

bande sahélienne. En effet, périodiquement, lorsque les musulmans orthodoxes jugeaient que l'islam pratiqué par les populations islamisées n'était pas convenable, voire déviant (car imprégnées de rites d'origines animistes faisant toute l'originalité ou la spécificité de l'islam des confréries soufies ancré dans ces régions), ils lançaient le *djihad*. À titre illustratif, « *le mouvement almoravide (de Morabitoun ou hommes du ribat), né de la rencontre entre un chef de guerre, Yahya ibn Ibrahim et d'un leader religieux, Abdallah ibn Yacine, et s'appuyant sur la confédération des berbères Sanhadja, fustige l'islam, considéré comme hérétique, pratiqué par les pouvoirs berbères qui avaient mis en place les premières routes transsahariennes entre le Maghreb et le Soudan et lance le djihad*¹²⁵ ». Les Almoravides s'emparent ainsi d'Aoudaghost en 1054, principal comptoir commercial de l'empire du Ghana. En réalité, sous couvert de guerre sainte, d'autres objectifs politiques et économiques étaient poursuivis. En ce sens, pour les Almoravides, il s'agissait de prendre le contrôle des villes et des routes de l'or, puis des richesses de l'empire du Ghana. Dans ces conditions, la résurgence d'un islamisme radical au sein de la bande sahélienne doit être analysée avec prudence car pouvant être la résultante de la combinaison d'un spectre de facteurs diffus, complexes et non avoués (il n'est que la face visible de l'iceberg). **Plus précisément, des garde-fous ancrés dans le temps long de l'histoire existent, l'Islam africain sécrétant ses propres antidotes contre l'extrémisme.** « **On voit mal, par exemple, les califes des confréries musulmanes sénégalaises envoyer leurs fidèles au martyre. En mars 2010, des érudits musulmans ont créé un Forum de l'islam modéré en Afrique de l'Ouest**¹²⁶ ». **Comme le souligne Bernard Nantet,** « si l'on veut faire un rapprochement audacieux, c'est Che Guevara voulant entraîner les maquis congolais dans la lutte contre l'impérialisme. Trop de différences culturelles : l'Afrique subsaharienne a le don de digérer les idéologues surtout lorsqu'ils s'avisent de vouloir jouer les maîtres à penser et à agir ».

Par ailleurs, nous assistons à une exacerbation des rivalités et des tensions entre les voisins de l'océan sahélien (Algérie, Maroc, Libye). Compte-tenu de la prééminence de ses moyens militaires et autres (humains et économiques), **l'Algérie s'érige progressivement en pivot de la lutte contre le terrorisme au Sahel. Cette orientation**

125. Bernard NANTET, Dictionnaire de l'Afrique. Paris, édition Larousse, 2008, p.18.

126. Vincent HUGÉUX, *L'Afrique en face : dix clichés à l'épreuve des faits*. Paris, édition Armand Colin, mai 2010, p.55.

répond à une ambition algérienne visant à affirmer son leadership sur ce théâtre (rôle de gendarme) en relativisant le poids du Maroc et de la Lybie. En effet, cette posture confère à Alger une rente de situation monnayable auprès de puissances étrangères soucieuses de sécuriser leurs approvisionnements en matières premières sensibles. Par ailleurs, du fait de sa géographie lui permettant de contrôler les routes des flux sahéliens, cette stratégie permet aux autorités algériennes de s'appropriier des ressources de substitution permettant de lisser les variations du prix du pétrole.

Cette première explication n'épuise pas le problème. Une deuxième clef d'analyse permet de mieux cerner la complexité et la portée du problème de l'AQMI au Sahel. C'est à l'intérieur de l'État algérien que se situent des centres de décision et d'action aux stratégies divergentes. L'existence de ces centres s'explique par une lutte interne pour le pouvoir et le contrôle des richesses nationales. Dans cette hypothèse, des hommes pivots du mouvement armé du GSPC à l'AQMI seraient aux ordres d'un clan disposant de puissants relais au sein des services algériens (notamment le DRS). L'ampleur des actions malveillantes entreprises, aussi extrêmes soient-elles, ne serait ni plus ni moins que des messages adressés aux clans adverses. Pour autant, les opérations de l'AQMI n'obéissent pas toujours aux commanditaires : il arrive que des opérations ponctuelles, notamment au Sahel, échappent à leur contrôle. Cette réalité témoigne non pas de la puissance de l'État algérien, leurre nourri afin de protéger son intégrité fragilisée par la mémoire d'une souveraineté frustrée et vulnérable, mais bien au contraire de sa vulnérabilité persistante. Elle témoigne également de la profonde complexité de la problématique sécuritaire de l'ensemble de la région tant que l'État algérien n'aura pas surmonté ses contradictions fondamentales. Dans ce contexte, la réponse au problème d'avenir tient à la fois au consensus de l'ensemble des riverains de l'océan sahélien et à l'assainissement de la scène algérienne ;

- **Troisième axe, les réseaux mafieux locaux, qui tel un nodule, se greffent sur un corps malade (un échiquier tourmenté) en se donnant une rhétorique « al qaidiste » afin de brouiller les cartes d'intelligibilité.** Les trafics sont nombreux : armes, véhicules, cigarettes, êtres humains, médicaments, avec une fulgurante montée en

puissance du trafic de drogue (cocaïne depuis l'Ouest et héroïne de l'Est, érigeant la ceinture sahélienne en véritable « *hub du narcotrafic* »), etc. Ces trafics ont toujours existé et existeront toujours. Ils ne constituent qu'un élément supplémentaire de déstabilisation sur l'échiquier (damier) sahélien.

Il convient notamment d'accorder une attention particulière à la montée en puissance du trafic de drogue en provenance d'Amérique Latine.

Devenue une **nouvelle plaque tournante du trafic de drogue**, le Sahel fait désormais partie des circuits prisés des réseaux de drogue (cartels colombiens, etc.) très organisés traversant les continents. Pour gagner l'Europe, les narcotrafiquants empruntent des chemins clandestins traversant les pays de l'Afrique de l'Ouest (Guinée Bissau, etc.) et le désert sahélien en infiltrant plusieurs pays de la région notamment la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Tchad et le Darfour. **Route de la cocaïne et route de l'héroïne se rejoignent désormais dans le Sahara, empruntant de nouveaux itinéraires à travers le Tchad, le Mali et le Niger.**

Les inquiétudes qui peuvent découler de ce tableau sont multiples :

- Les narcotrafiquants créent de nouveaux marchés nationaux et régionaux pour acheminer leurs produits. Ayant besoin de sécuriser le transit de leur marchandise, ces narcotrafiquants recourent à la protection que peuvent apporter, par leur parfaite connaissance du terrain, les groupes terroristes et les différentes dissidences, concourant ainsi à leur financement ;
- Le trafic de drogue risque d'être un facteur déterminant de la future géopolitique de la zone (en termes de stabilité et de paix) ;
- Espace de transit, le Sahel concentre un flux important d'argent qui circule entre les mains d'intermédiaires (passeurs de marchandises). Ces derniers peuvent s'en servir pour développer des activités illicites dans la région ou ailleurs (de nouvelles féodalités peuvent apparaître).

« *Sahel nostrum* », vers une action concertée

Dans ce contexte fortement incertain, l'ampleur de la menace et le sens du bon voisinage stratégique dictent une collaboration étroite entre les différents acteurs de la région. **La sécurité de cet océan sahélien ne saurait, comme en mer, que relever d'un effort concerté des riverains** notamment dans l'échange de renseignements et d'une perception commune des menaces afin de dissiper **des stratégies qui pour le moment ne convergent pas**. Bien au contraire elles se croisent, voire se neutralisent au nom de calculs étroits.

Sur un plan régional, les mesures décidées au cours des six derniers mois sous-estiment le poids réel des facteurs et compliquent en définitive la stratégie de lutte commune : le comité d'État-major opérationnel conjoint à quatre (Algérie, Mauritanie, Mali et Niger) installé à Tamanrasset le 21 avril 2010 et excluant trois États maghrébins, l'initiative isolée franco-mauritanienne menée le 22 juillet 2010 contre un camp de l'AQMI au Mali et la réunion de Bamako tenue les 6 et 7 août 2010 regroupant six États subsahariens¹²⁷ à l'exclusion des États du Maghreb sont autant de démarches désarticulées, souvent **déterminées par la sourde défiance qui divise les riverains de l'océan sahélien, alors que la menace dicte une action systématiquement concertée et non exclusive**.

En termes de réflexion prospective, la concertation et la coopération sont donc indispensables pour la sécurité et le développement de cette région. L'intégration régionale et notamment le développement d'un marché commun pourraient contribuer à atteindre un « *Sahel nostrum* » (à l'image de la « *Mare nostrum* » des Romains). **La lutte contre le terrorisme et le crime organisé au Sahel ne saurait se concevoir sans dépasser les notions formelles d'intangibilité des frontières, de souveraineté, de non ingérence, etc.**

Mehdi TAJE
Chercheur spécialiste de l'Afrique à l'Irsem

127. Réunion à Bamako des responsables des services de renseignements de six pays africains (Mali, Niger, Tchad, Sénégal, Burkina Faso et Nigeria) sur le thème : « *la sécurité de l'espace sahélo-saharien* », l'objectif visant à renforcer la coordination dans la lutte contre AQMI.

CONCLUSION

L'Afrique de l'Ouest présente une diversité considérable ; diversité des cultures et des modes de vie, diversité géographique et climatique, diversité des histoires politiques...

Cette aire géographique présente, pourtant, pour l'extérieur un aspect d'unité grâce à la mise sur pied et au fonctionnement apparent de la Cédéao. Mais le seul examen attentif des faits met en lumière de profondes différences, entre une zone sahélienne, dont l'histoire est riche de mouvements de toute sorte, orientée vers le nord du continent, mais aussi vaste espace de parcours ouest-est qui a connu l'essor, la puissance et le déclin de grands empires africains et une zone sud forestière où les difficultés de circulation ont généré des sociétés plus fermées dont l'évolution a été marquée par l'ouverture vers la mer. Entre les deux une zone de transition variée dans sa vie sociale et politique ; espace de rencontre, voire de concurrence, entre les religions, les pratiques de vie sociale ou économique. Aujourd'hui les échanges sud-nord se sont développés renforçant les efforts d'unité de l'ensemble.

Les indépendances, dans le sillage des constructions coloniales, ont créé des états qui, au début ont cherché à construire leurs institutions en copiant plus ou moins celles des anciens colonisateurs.

Aujourd'hui, on constate que cette Afrique de l'ouest connaît de nombreux problèmes d'ordre, politique, économique et sécuritaire.

D'aucuns avancent que cette situation est imputable à l'échec des états qui n'ont pas su se construire ni assumer leurs responsabilités. Le Nigéria est jugé trop grand, menacé par des séparatismes, d'autres États sont estimés trop petits et incapables de réussir par eux-mêmes. La définition des frontières a été arbitraire, elle a perturbé les pratiques traditionnelles de circulation des personnes et la liberté des pratiques commerciales.

Ces dernières années, les États ont été considérés comme responsables des situations de mauvaise gouvernance et de celles mettant en danger les populations, ils étaient devenus inadaptés donc devaient disparaître au profit d'organisations plus souples plus à même d'assurer le développement et la sécurité en s'affranchissant des contraintes territoriales. Ces mouvements de pensée ont introduit un nouveau vocabulaire sur la situation des états devenus fragiles, faillis... ou les moyens d'y remédier : droit d'ingérence, devoir d'assistance... Aujourd'hui le balancier revient en arrière, les puissances occidentales et les organismes internationaux ont compris que les solutions ne pouvaient pas être imposées de l'extérieur. Cette constatation s'est d'autant plus imposée que l'ouverture du continent a multiplié les partenaires, les influences de toute nature ; les états ont trouvé dans cette situation une nouvelle marge de manœuvre.

L'Afrique de l'ouest connaît de multiples problèmes, bien des situations politiques sont préoccupantes, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Guinée Bissau ; les conflits anciens ou en cours ont créé des zones où l'autorité de l'état est absente, c'est le cas tout le long des frontières séparant, la Guinée, le Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire et une bonne partie du Sahara, il s'y est installé des structures de circonstance qui ont leurs propres modalités de fonctionnement ; la faiblesse des États, leur absence, voire la corruption, ont facilité le développement d'activités criminelles, prise d'otages, trafic de drogue, de minerais divers, d'armes... Tout rétablissement de la situation passe par les États, il faut les aider à se reconstruire, voire à se construire. Des États assumant leurs responsabilités sont la condition essentielle du développement et de la sécurité. Ils sont aussi la base nécessaire à la construction d'une cohabitation régionale, déjà avancée, la Cé-

deao biens sûr, les organisations sahéliennes qui dépassent le cadre de l'Afrique de l'ouest, les organisations spécialisées comme celle du bassin du Niger...

La Cédeao est la plus efficace des organisations sous régionales africaines, progressivement elle a pris ses responsabilités politiques dans la gestion des crises, comme le montrent le Protocole sur les conflits, le congrès pour la paix, à Yamoussoukro début août, ses interventions récentes au Mali, en Guinée et en Guinée Bissau.

Parallèlement le pessimisme qui accompagnait, dans certains milieux, les observations sur l'Afrique est en train de se dissiper. Les perspectives humaines et économiques deviennent meilleures, le taux de croissance permet un certain optimisme. Si l'avenir des États semble plus clair, celui des populations reste plus incertain, pour que les peuples tirent profit de l'amélioration économique il faut qu'ils soient associés à cette nouvelle richesse, qu'elle leur permette enfin de voir satisfaits leurs besoins fondamentaux.

La mise en ordre doit commencer par un effort des états pour reconquérir leur légitimité aux yeux des populations. Certains d'entre eux, victimes de crises passées ou en cours ont la responsabilité de réapprendre à leurs citoyens à vivre ensemble. La tâche est délicate car elle consiste à faire des amis des ennemis d'hier, elle est à conduire avec prudence en gardant à l'esprit cette phrase de Churchill *« celui qui veut juger le passé risque de condamner l'avenir »*.

L'Afrique a les atouts nécessaires : une jeunesse dynamique, de plus en plus entreprenante, qui va progressivement imposer un changement dans les modes de gouvernement et dans l'appréhension du monde extérieur ; une évolution des mentalités sur le rôle des femmes qui ont de tout temps supporté le plus grand poids des difficultés et qui s'imposent progressivement dans le monde des affaires et de la politique.

L'Afrique de l'ouest, par son expérience des rapports entre états, possède les outils indispensables pour tirer parti de cette nouvelle situation, sa géographie permet de développer les infrastructures nécessaires aux échanges encore très insuffisants, que ce soit entre les États ou vers l'extérieur, son expérience des négociations politiques

lui donne les possibilités de concevoir et de réaliser les actions indispensables à la sécurité de tous et à la disparition des zones de non droit. Tout cela n'est ni facile ni évident.

Jacques Norlain
Ancien général des Troupes de Marine